

Université Lumière Lyon 2 – Faculté de Géographie, Histoire, Histoire de l'Art et Tourisme
Master Sciences des Sociétés et de leur environnement – Mention Etudes Rurales – Spécialité
professionnelle Patrimoine Rural et Valorisation Culturelle.

L'identité de la Vallée en Barret, un Espace Naturel Sensible à proximité de Lyon.

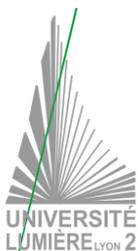
Réalisation d'une étude de caractère de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret
(Communes de Brignais, Chaponost et Soucieu-en-Jarrest)



Photo 1 : Vestiges de l'aqueduc du Gier au cœur de la Vallée en Barret (Avril 2010)

Rapport de stage professionnel
présenté par Julien COLOMBATTO

Maître de stage : Mme Lucie JIMENEZ
Tuteur universitaire : Mme Claire DELFOSSE
Soutenu le 24 septembre 2010



REMERCIEMENTS

Je voudrais remercier Lucie Jimenez, qui a été « ma » tutrice professionnelle pendant les quatre mois du stage, pour son aide précieuse dans la réalisation de ce rapport de stage, pour sa franchise et sa compréhension.

Merci également à M. Olivier Martel, pour son suivi rigoureux et ses critiques constructives, et à toute l'équipe de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon pour son accueil chaleureux qui m'a beaucoup aidé à m'intégrer dans la structure ; merci à Delphine, Aline, Hélène, Stéphanie, Anne-Marie, Jérôme, Pascal, Frédéric, à Mme Machecourt, M. Belledent et M. Cllet.

Je tiens à remercier Claire Delfosse, professeur des universités, et François Portet, anthropologue à la DRAC, pour l'encadrement de ce travail et leur disponibilité.

Merci aussi à l'ensemble des élus, responsables associatifs, techniciens et toutes les personnes interrogées lors de la réalisation de cette étude.

Merci à tous mes proches, pour leur soutien indéfectible.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I- Un espace de nature au cœur d'un territoire périurbain attractif : l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret	
A) Un territoire périurbain attractif	7
B) L'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret	15
Erreur ! Signet non défini.	
II - Intérêts et enjeux de l'étude de caractère - Contexte et définition	
A) L'étude de caractère	25
B) Le patrimoine, une ressource utile au territoire	29
III- Répondre aux objectifs - Méthode et outils	
A) Enquête sur les représentations et les perceptions des usagers et des riverains de l'Espace Naturel Sensible (E.N.S.) de la Vallée en Barret	34
B) Enquête de fréquentation – Questionnaire à l'attention des usagers de la Vallée en Barret	39
C) L'inventaire des patrimoines matériels et immatériels de la Vallée en Barret	42
IV- Identité, histoire et patrimoines de la Vallée en Barret	
A) « L'esprit des lieux », l'identité de la Vallée en Barret	45
B) Histoire et patrimoine dans la Vallée en Barret	51
V- Propositions de pistes d'actions	
A) Recommandations générales et préconisations	60
B) Propositions d'actions	62
CONCLUSION	76

INDEX DES SIGLES – LEXIQUE

C.C.V.G. : Communauté de Communes de la Vallée du Garon

CORA : Centre Ornithologique Rhône-Alpes

CREN : Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels

E.N.S. : Espace Naturel Sensible

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Préservation de la Nature

ICOMOS : International Council on Monuments and Sites

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

OPALE : Observatoire PARTenarial Lyonnais en Economie

S.A.U. : Surface Agricole Utile

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SOL : Syndicat de l'Ouest Lyonnais

INTRODUCTION

Le présent travail est le résultat d'un stage de fin d'études réalisé en vue de l'obtention d'un Master 2 Professionnel « Patrimoine Rural et Valorisation Culturelle », préparé à l'Université Lumière Lyon 2. D'une durée de quatre mois - entre avril et juillet 2010 -, ce stage a été effectué au sein de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG), dont le siège, Vourles, est situé à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Lyon (cf. Carte 1 p. 5). Ce territoire d'une cinquantaine de kilomètres carrés regroupe environ trente mille habitants sur cinq communes et se définit lui-même comme présentant « des traits socio-économiques et démographiques caractérisant les espaces périurbains. Il apparaît comme un lieu de contact entre le rural et l'urbain, un lieu d'interface, de transition et de continuité »¹.

Cette collectivité territoriale souhaitait réaliser une « étude de caractère » sur un Espace Naturel Sensible (E.N.S.) – un outil juridique de protection des espaces naturels - dont elle a la gestion. Cette mission a été proposée après que les élus responsables du site aient pris conscience de l'insuffisante appropriation par la population locale des actions menées sur ce lieu. Trois objectifs principaux ont été définis, à savoir :

- 1) Interroger les usagers et les riverains sur leur perception et leur représentation de cet espace.
- 2) Réaliser un inventaire du patrimoine matériel et immatériel présent sur le site.
- 3) Révéler l'identité du lieu et sa spécificité, afin de proposer des actions de gestion centrées sur la valorisation du patrimoine.

Cette première présentation succincte de la mission demandée – la réalisation d'une étude de caractère sur un espace naturel « protégé » – et du territoire dans lequel elle se déroule – un espace périurbain à proximité de l'agglomération lyonnaise – permet déjà de prendre du recul sur les apports et l'intérêt de ce stage. Elle nous informe en effet :

- sur la finalité *gestionnaire* de l'étude, afin de valoriser, par l'intermédiaire du patrimoine, le site de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret ;
- sur la finalité *politique* de ce travail, qui a pour but d'améliorer à terme l'appropriation du lieu par les populations locales – notamment les nouveaux arrivants –, en forgeant une identité et en apportant des valeurs propres et uniques à ce territoire.

¹ Tel que présenté sur le site internet de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (<http://www.cc-valleedugaron.fr/r1-La-ccvg.html>)

En outre, la prise en compte du contexte périurbain (cf. photo 2 page suivante) dans lequel s'inscrivent la CCVG et l'ENS étudié constitue un élément important de l'analyse proposée dans le présent mémoire. Préciser le contexte et les motivations du stage permet en effet de mettre en lumière les enjeux et les intérêts qu'il représente pour le commanditaire, en l'occurrence une collectivité territoriale.

Le phénomène de périurbanisation peut être défini comme le retour d'une partie de la population citadine vers les campagnes, d'abord timidement à la fin des années 1960, puis de plus en plus massivement jusqu'à aujourd'hui, date à laquelle le phénomène ne faiblit pas. Celui-ci a de profonds impacts sur les anciennes structures villageoises ainsi que sur les usages de l'espace rural, puisqu'en effet les agriculteurs sont de moins en moins nombreux alors que la population en zone rurale ne cesse d'augmenter.

Cet afflux de population dans les campagnes anciennement dépeuplées lors de l'exode rural a été permis notamment par l'accroissement de la mobilité (démocratisation de la voiture individuelle) et le développement des infrastructures routières, la restructuration de l'appareil productif (la déconcentration des industries hors du cœur des grandes métropoles) ou encore l'évolution des comportements résidentiels (accès à la maison individuelle ou « pavillon »)².

Ces populations nouvellement arrivantes, essentiellement citadines, sont à la recherche d'un cadre de vie « campagnard » par opposition à un cadre « urbain ». Elles désirent profiter, dans une maison individuelle, d'un lieu de vie calme, tranquille et verdoyant, autant de désirs difficiles d'accès en ville. Ces arrivants sont pour la plupart de jeunes couples venus s'installer avec leurs enfants. Le brassage de ces populations « à mentalité urbaine » et des anciens habitants « à mentalité rurale » provoquent des tensions et aboutissent parfois à des situations conflictuelles affaiblissant le lien social : « d'un côté les gens du pays qui aiment leur pays, qui s'identifient à celui-ci. De l'autre, les nouveaux résidents qui travaillent souvent en ville, qui ne connaissent pas le monde rural et qui parfois ne cherchent pas à s'intégrer »³.

En sus de l'effilochement de ce lien social, la périurbanisation concourt, par le développement de l'habitat individuel, à un mitage du paysage rural. Celui-ci « ressemble de plus en plus à un patchwork de champs agricoles, de friches, de résidences pavillonnaires et de routes. [...] cette dégradation des paysages ruraux traditionnels ne laisse d'ailleurs pas indifférents les citadins eux-mêmes, très soucieux de conserver le paysage acheté en même temps que leur parcelle à bâtir »⁴. Les nouveaux arrivants cherchent le plus souvent à

² DIRY J.-P., 2000. *Les espaces ruraux*, Coll. Campus Géographie, SEDES, 192 p.

³ PALACCI M., 2005. *L'appropriation des espaces naturels par la population locale en Isle Crémieu, zone rurale en mutation*, Mémoire de Master 2 Recherche « Etudes Rurales » sous la direction de Claire Delfosse, Université Lumière Lyon 2, 109 p. + Annexes.

⁴ JARRIGE F., JOUVE A.-M., NAPOLEONE C., 2003. Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°49, juin 2003, p.21, in. PALACCI, 2005 (*op. cit.*)

préservé et défendu leur environnement, alors même qu'ils ont contribué à l'endommager. Il n'est pas rare en effet que des ménages ayant fait le choix de vivre dans une commune rurale se retrouvent rapidement cernés par des lotissements, et éloignés des espaces naturels qu'ils étaient venus chercher. Cet état de fait accentue encore les tensions sociales, notamment au travers des positions « NIMBY » (pour « *Not In My BackYard* », une position éthique et politique qui consiste à ne pas tolérer de nuisances dans son environnement proche), et oblige les élus à trouver un équilibre entre préservation du cadre de vie, aménagement du territoire et accueil de nouveaux arrivants⁵.

Le maintien du lien social et la conservation d'un certain cadre de vie (et notamment des « espaces naturels ») procèdent donc pour une certaine part d'un même enjeu : celui de l'appropriation d'un territoire par l'ensemble de sa population. C'est ce même enjeu qui constitue la finalité de la mission de stage proposée par la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, bien qu'elle ne concerne qu'un espace restreint. Dès lors, comment la valorisation du patrimoine, moyen privilégié de la présente étude de caractère, peut-elle prétendre à renforcer ce lien entre une population et son territoire ?

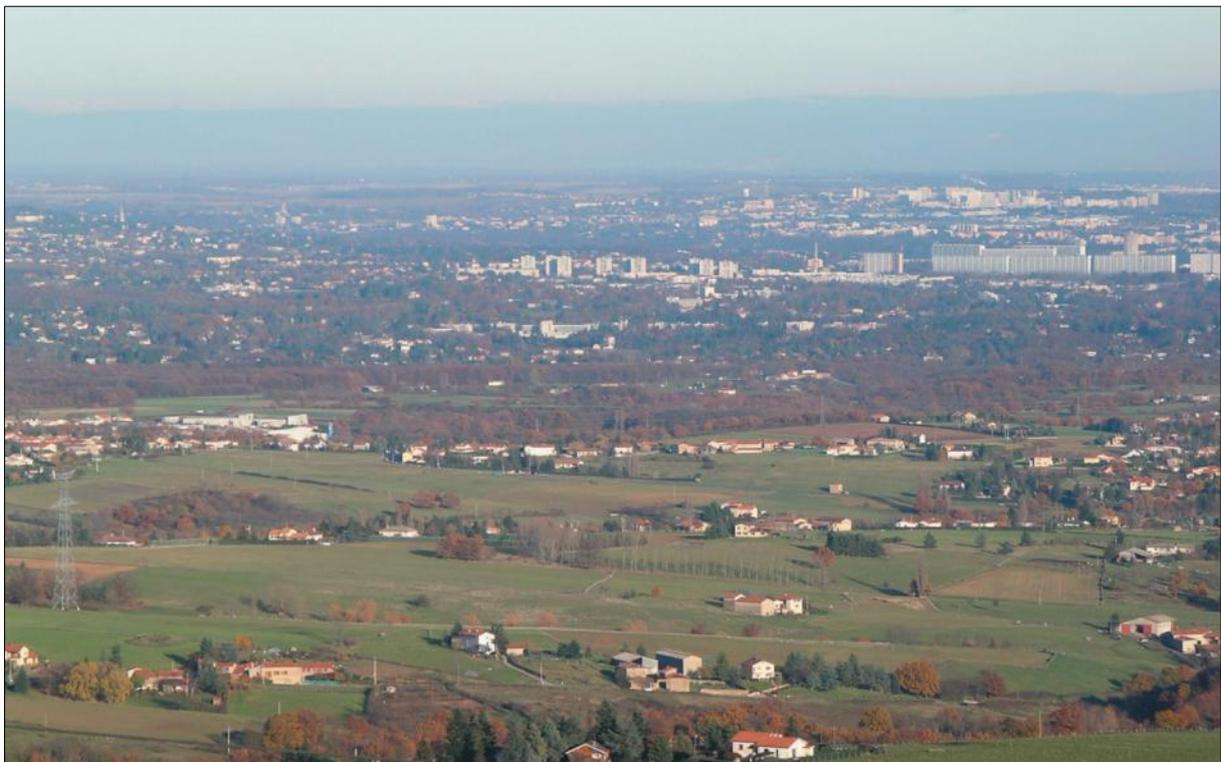
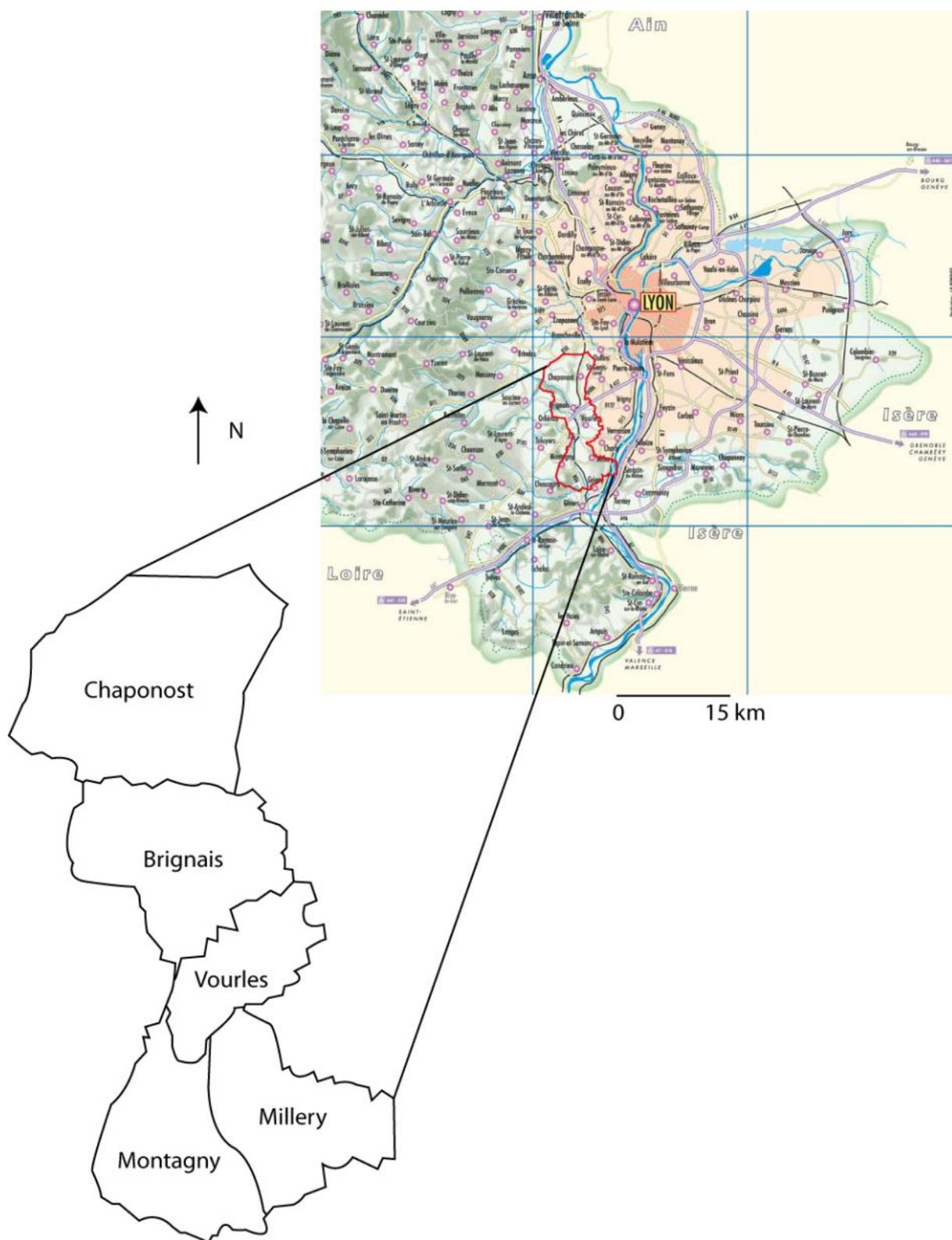


Photo 2 : *Paysage périurbain du sud-ouest lyonnais ; en fond, l'agglomération lyonnaise*
(Photo : Syndicat de l'Ouest Lyonnais, 2006)

⁵ JOBERT A., 1998. L'aménagement en politique, ou ce que le syndrome Nimby nous dit de l'intérêt général, *Politix*, n°42, p.67-92.

Ces premiers éléments introductifs permettent de replacer les objectifs pratiques du stage dans une perspective plus large. Outre sa finalité immédiatement gestionnaire et de valorisation du patrimoine, la mission proposée permet de dégager une problématique plus générale et de soulever plusieurs séries de questions.

Nous nous proposons donc d'étudier les relations ville/campagne à travers le prisme des mesures de protection et de valorisation du patrimoine. Dans cette optique, nous questionnerons les enjeux de la politique des Espaces Naturels Sensibles dans un contexte périurbain, et nous attacherons à démontrer tout l'intérêt que peut avoir la valorisation du patrimoine dans la constitution d'un territoire – espace approprié par sa population – et dans les politiques d'aménagement et de développement local d'un espace périurbain. Bien que l'essentiel du corpus de ce mémoire soit dédié à la réalisation pratique de l'objet de ce stage professionnel, ces questionnements et cette grille d'analyse le traverseront en filigrane de part en part.



Carte 1 : Localisation de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, avec les limites communales (Source : IGN)

Première partie – Contexte, définitions et méthodes : préparation de l'étude de caractère

Un caractère peut être « une marque distinctive », « un aspect original » de quelque chose. Cette signification vaste donnée par le dictionnaire trouve un écho dans les domaines de l'aménagement, du tourisme et du patrimoine, où la notion de « caractère d'un territoire » ne fait pas l'objet d'une définition précise et consensuelle. De nombreuses expressions comme « l'identité territoriale »⁶ ou encore « l'esprit des lieux »⁷ sont utilisées indifféremment pour parler de la même chose. Cependant, tous les professionnels, techniciens de la fonction publique et chercheurs qui étudient cette question s'accordent pour souligner l'importance de deux facteurs essentiels à la réalisation et la réussite d'une étude de caractère. D'une part, la recherche et la mise en lumière d'un ensemble articulé d'éléments qui rendent unique le territoire étudié. D'autre part, la nécessité de légitimer son travail auprès de la population qui visite ou habite le territoire.

Ces deux conditions de réussite nous imposent, dans un premier temps, **de dégager et d'examiner le contexte** dans lequel s'inscrit l'Espace Naturel Sensible⁸ de la Vallée en Barret (I). Cette prise en compte des particularités locales – couplée à l'analyse d'études semblables menées sur d'autres espaces – nous permettra ensuite **de définir et de circonscrire précisément les intérêts, les enjeux et les objectifs** de la présente étude (II). Enfin, nous terminerons cette première partie par la **présentation et la justification des méthodes** choisies pour répondre à ces objectifs (III).

Par un souci de commodité de lecture, et à moins d'une mention contraire, les expressions : « Espace Naturel Sensible », « E.N.S. » et « Vallée en Barret » seront considérées ci-après comme synonymes d'« Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret », sujet de l'étude ici présentée.

⁶ Au cœur notamment de la méthode de travail de la société CoManaging, cabinet de consultants en « marketing stratégique des territoires ». <http://www.comanaging.net/>. On peut à ce sujet lire la revue *Espaces, Tourisimes et Loisirs*, dont le numéro 262 de septembre 2008 est consacré au « Nouveau marketing territorial », et plus particulièrement : GAYET J., GOLD J.-P., 2008. Le nouveau marketing touristique est un marketing identitaire, *Espaces, Tourisimes et Loisirs*, n°262, 6p.

⁷ PRATS M., THIBAUT J.-P., 2003. Qu'est-ce que l'esprit des lieux ?, *Actes du symposium scientifique international « La mémoire des lieux : préserver le sens et les valeurs immatérielles des Monuments et des Sites »*, ICOMOS, Victoria Falls (Zimbabwe), 27-31 Octobre 2003, 4p. Disponible en ligne : http://www.international.icomos.org/victoriafalls2003/papers_fre.htm

PETIT J.-M., SABATIER M., VOUREC'H A. (dir.), 2009. Définir le caractère d'un territoire. Une démarche opérationnelle, *Espaces Naturels*, éd. Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN), n°27, juillet 2009, p.11-21

⁸ Un Espace Naturel Sensible (E.N.S.) est un outil juridique de protection des espaces naturels (cf. I-B).

I- Un espace de nature au cœur d'un territoire périurbain attractif : l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret

L'E.N.S. de la Vallée en Barret est un petit territoire de 720 hectares, situé à une quinzaine de kilomètres au sud-ouest de Lyon. La présentation de son statut juridique et des actions de gestion dont il fait l'objet (B), tout comme celle du territoire plus large de l'Ouest Lyonnais dans lequel il s'inscrit (A), constituent des éléments explicatifs de ce qui fait sa spécificité et permettent de s'assurer de la pertinence de cette étude de caractère.

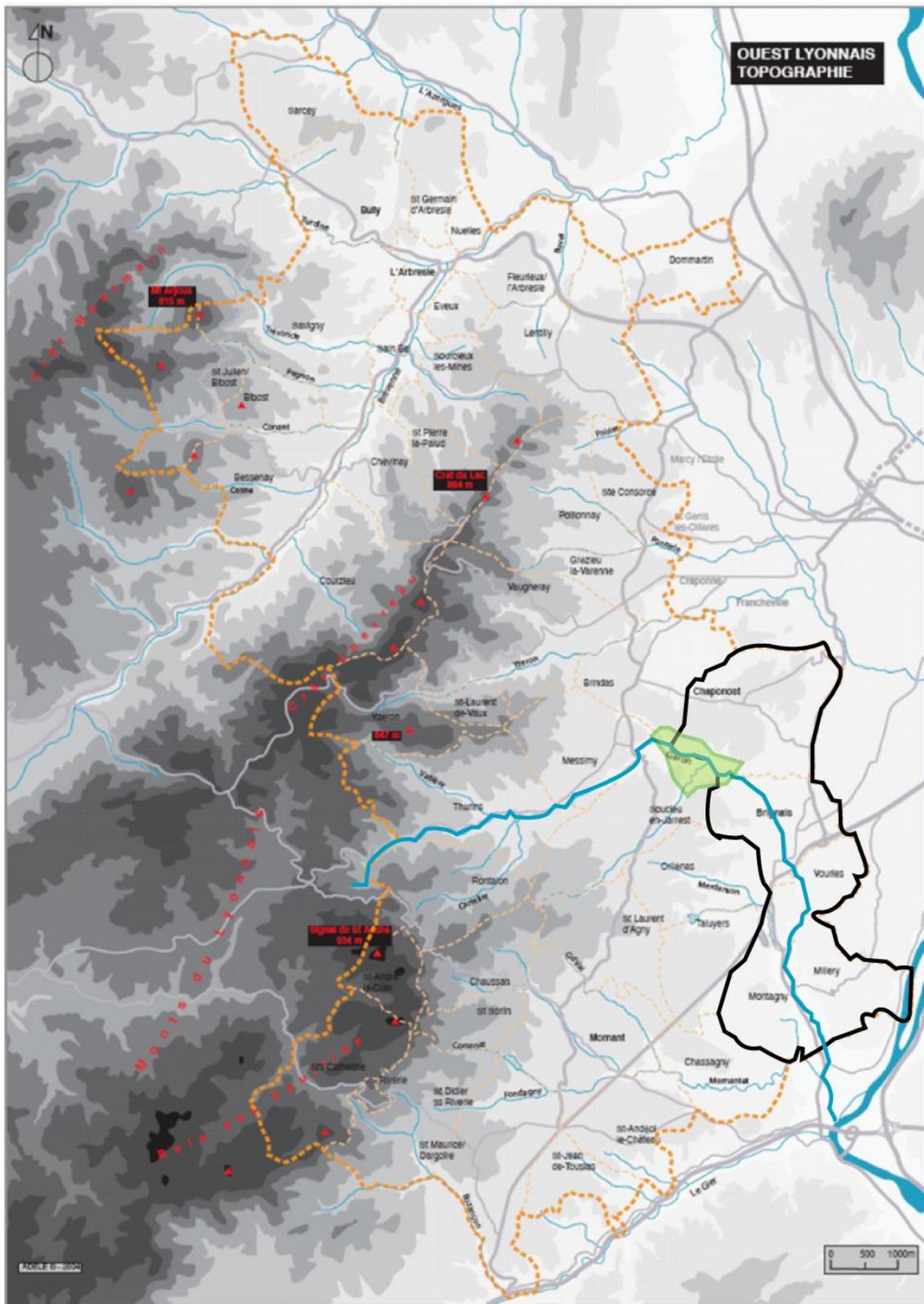
A) Un territoire périurbain attractif

La Vallée en Barret se creuse dans les plateaux de l'Ouest Lyonnais, terminaisons orientales du Massif Central qui descendent lentement vers la vallée du Rhône. Elle constitue un défilé où la rivière Garon s'encaisse. Cette zone de 720 hectares, classés en zones agricoles et naturelles, s'inscrit sur le territoire de cinq communes, Brignais, Brindas, Chaponost, Messimy et Soucieu-en-Jarrest (cf. Carte 2 page suivante). Il faut cependant préciser que les portions appartenant aux communes de Messimy et Brindas ne représentent qu'une très faible surface, et que ces deux localités ne sont pas impliquées dans la gestion de ce site. On considèrera dès lors les seules villes de Brignais, Chaponost et Soucieu-en-Jarrest.

L'Espace Naturel Sensible est divisé en trois zones (cf. carte 6 p. 22) :

- un fond de vallée constitué de pâturages, de prairies et de forêts ;
- des pentes couvertes par des boisements ;
- un plateau occupé par l'agriculture (vergers) et l'élevage.

Cet espace est situé à cheval sur les deux Communautés de Communes de la Vallée du Garon (dont Brignais et Chaponost font partie) et du Pays Mornantais (à laquelle appartient la commune de Soucieu-en-Jarrest), et s'inscrit dans le territoire plus large de l'Ouest Lyonnais (cf. Carte 2). Cette entité représente une échelle pertinente d'analyse, car l'ensemble des communes qui la composent partagent des caractères paysagers, économiques et démographiques communs. En outre, c'est à cette échelle que sont développés actuellement les politiques d'aménagement comme le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT). Ce territoire connaît depuis les années 1960 une densification de son tissu urbain. D'abord cantonnée aux communes limitrophes de Lyon (Oullins, Saint-Genis-Laval, ...) et le long des grands axes routiers comme la RN 7 par exemple, l'avancée de l'urbanisation gagne l'ensemble du plateau de l'Ouest Lyonnais au cours des années 1970. Concomitamment à une forte poussée démographique (1) et à l'émergence d'un territoire attractif et dynamique (2), cette périurbanisation s'effectue cependant au détriment de l'agriculture et des espaces naturels (3).



- Périmètre de l'E.N.S. Vallée en Barret
- Cours principal du Garon
- Limites de la C.C.V.G.

Carte 2 : La zone d'étude dans le territoire plus large de l'Ouest Lyonnais (Source : Syndicat de l'Ouest Lyonnais, 2006. Charte paysagère de l'Ouest Lyonnais)

1) Une forte croissance démographique

En s'appuyant sur les données de l'INSEE⁹ (Recensement Général de la Population 1968, 1975, 1982, 1990, 1999 et 2007), on peut observer que la population totale de la CCVG a plus que doublé depuis quarante ans (cf. Figure 1 ci-dessous). Elle était estimée en 2007 à plus de 28 000 habitants¹⁰, pour une densité de 550 habitants au kilomètre carré. Cet essor démographique repose sur un solde migratoire et un solde naturel positifs, preuve de l'attractivité de ce territoire, notamment pour les jeunes couples. Cependant, à l'exception de la commune de Vourles, le rythme de croissance de la population ralentit (cf. Carte 3 page suivante) et est l'un des plus faibles de l'Ouest lyonnais¹¹. Ce ralentissement s'explique par l'augmentation rapide du prix des terrains et la raréfaction de l'espace à bâtir disponible.

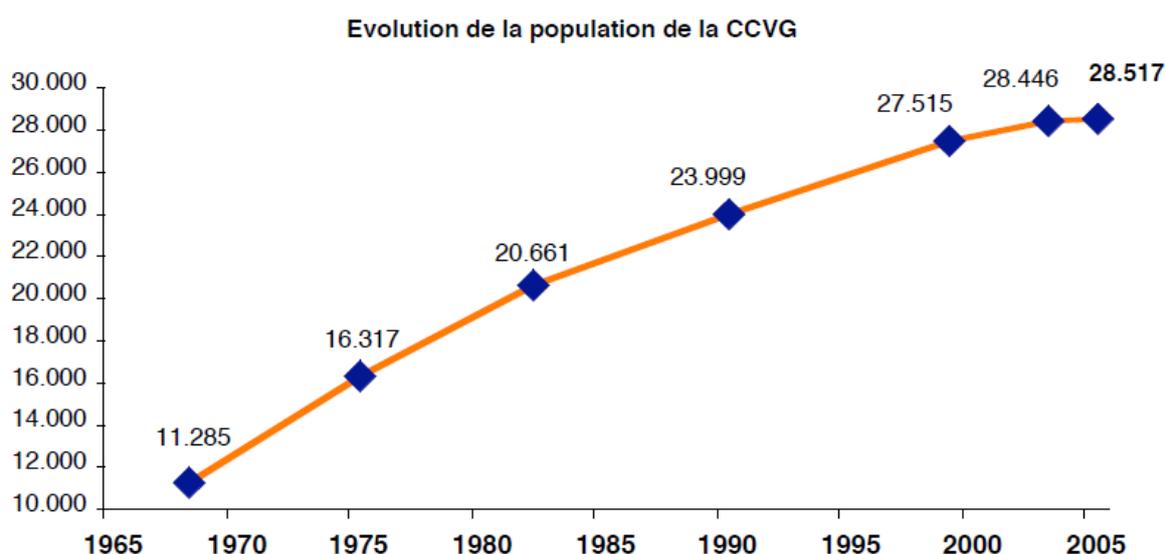


Figure 1 : *Evolution de la population de la CCVG depuis 1968* (Source : URBANIS, 2008. *Diagnostic pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat*. D'après les données de l'INSEE)

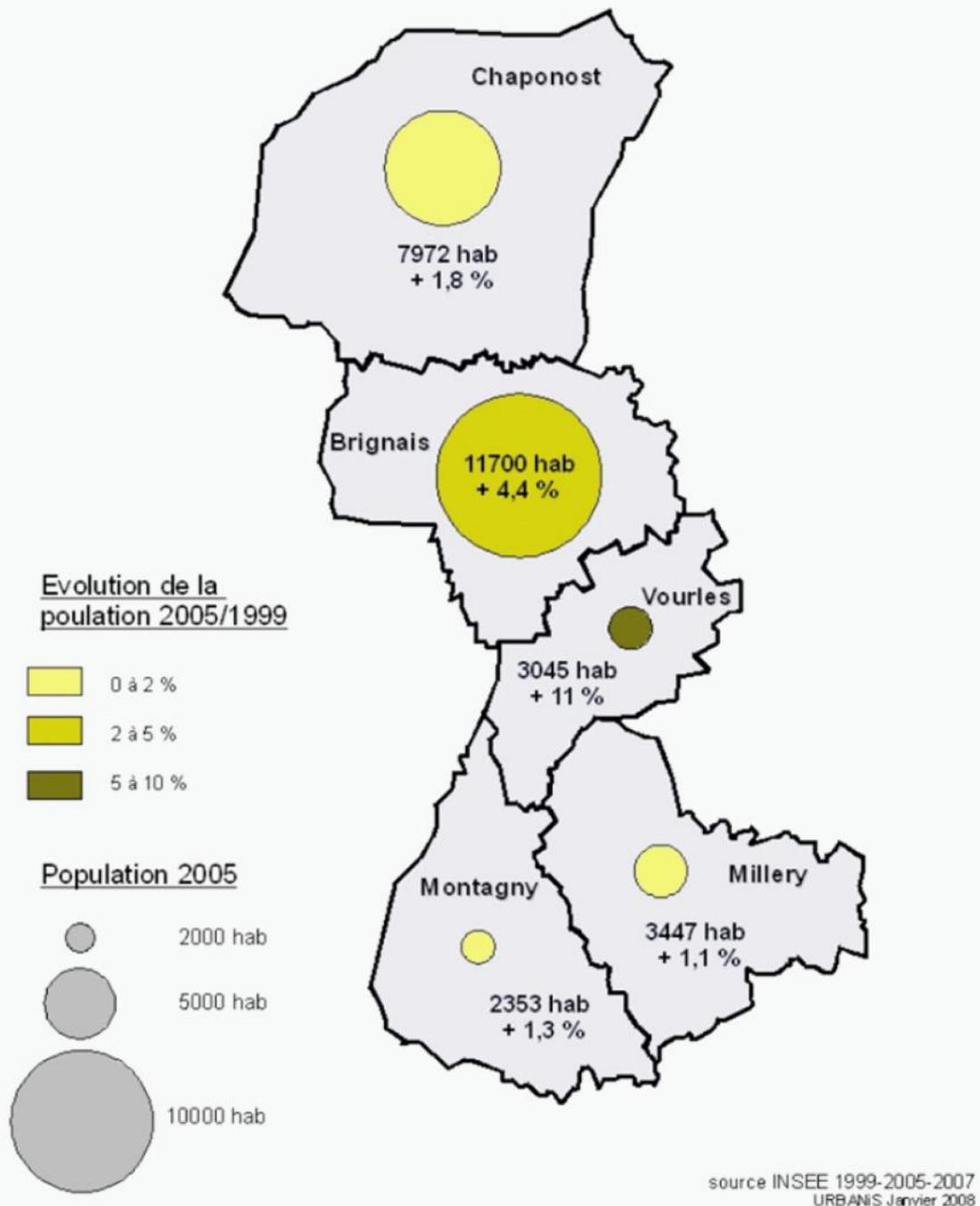
Le dynamisme démographique de ce territoire a été favorisé par sa proximité avec l'agglomération lyonnaise, la qualité de son cadre de vie rural et un développement économique important sur l'ensemble des cinq communes qui tous rendent ce territoire attractif.

⁹ Disponibles sur le site de l'INSEE (www.insee.fr)

¹⁰ URBANIS, 2008. *Diagnostic pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat*. Disponible à la CCVG, 100 p.

¹¹ *Ibidem*

Population actuelle et évolution depuis 1999



Carte 3 : La population actuelle de la CCVG et son évolution depuis 1999 (Source : URBANIS, 2008. Diagnostic pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat)

2) Un territoire attractif et dynamique

D'après l'Observatoire Partenarial Lyonnais en Economie (OPALE¹²), la CCVG compte plus de 11 000 emplois, représentant plus du tiers de l'activité de l'ensemble du Syndicat de l'Ouest Lyonnais (SOL) et constitue un pôle de développement économique important de ce territoire. A elles seules, les communes de Brignais et Chaponost concentrent les trois quarts des emplois de la Communauté de Communes, qui a enregistré une croissance de l'emploi de 10 % depuis 2000 – alors que cette augmentation n'a été que de 3 % en moyenne dans l'ensemble de l'aire urbaine lyonnaise.

L'activité prédominante reste l'industrie (33 % de l'emploi total, contre 19 % dans l'aire urbaine de Lyon – cf. Figure 2 ci-dessous), mais sa part dans l'économie locale diminue au profit du BTP, du transport, du commerce et des services aux entreprises et aux particuliers.

Répartition de l'emploi selon le secteur d'activité par commune

Vallée du Garon : 11 440 emplois estimés à partir de Sirène juillet 2006



*Services aux entreprises, finance, immobilier

**Services aux particuliers, éducation, santé, action sociale, administration

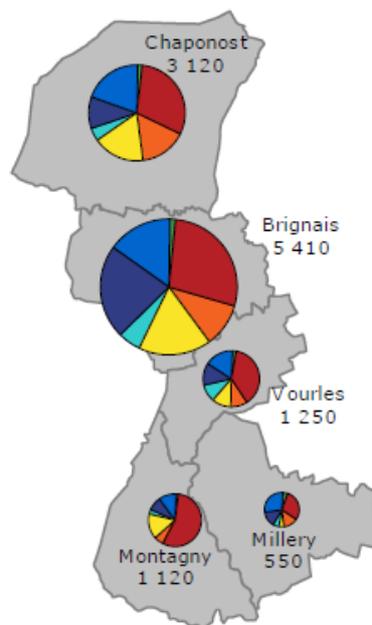


Figure 2 : Répartition de l'emploi selon secteur d'activité pour les communes de la CCVG

(Source : OPALE)

¹² L'OPALE est un organe de veille économique qui associe en partenariat des services de l'Etat, des collectivités territoriales, les chambres consulaires, les syndicats patronaux, ainsi que divers organismes détenteurs de données à caractère économique.

Un peu plus de la moitié des actifs de la Vallée du Garon travaillent en dehors de la CCVG, principalement au centre de Lyon/Villeurbanne et dans l'immédiat sud-ouest Lyonnais (Givors, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite), ce qui est caractéristique d'un espace périurbain où la majorité des employés travaillent dans la ville-centre. Les emplois de la CCVG sont occupés par des habitants du territoire mais aussi par des actifs venant du sud-ouest et du centre de Lyon, ainsi que de la Communauté de Communes voisine du Pays Mornantais à l'ouest.

Ce développement économique s'explique à la fois par la proximité du territoire avec Lyon, étayée par une desserte dense, notamment la liaison directe avec le centre de l'agglomération lyonnaise par l'A 45 et par les volontés politiques locales qui ont multiplié la construction et l'aménagement de zones d'activités depuis une quinzaine d'années. Cependant, cette multiplication d'espaces économiques alliée à une arrivée de population importante et consommatrice d'espace – l'habitat individuel y est majoritaire¹³ – s'est faite au détriment des espaces naturels et agricoles.

3) Une agriculture en déclin

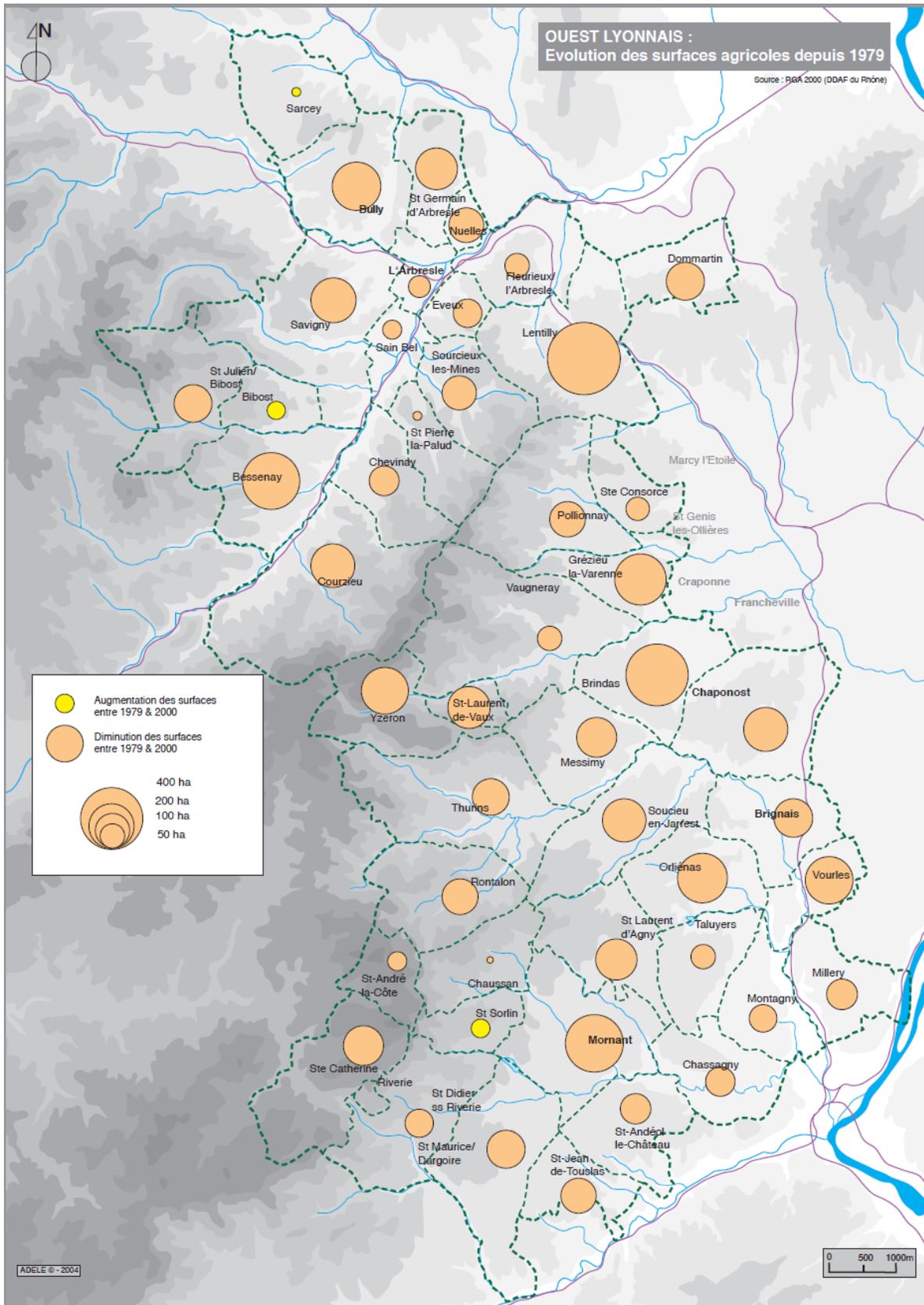
Le système « polyculture/élevage » est aujourd'hui le modèle dominant – et historique – de l'agriculture de l'ouest lyonnais. Cependant, la mise en place d'un système d'irrigation dans les années 1960, notamment sur les plateaux « du Garon » situés dans l'E.N.S. de la Vallée en Barret a permis de diversifier les productions agricoles. Cette diversité constitue une caractéristique importante de l'agriculture locale et constitue « un des enjeux majeurs [de l'aménagement] de l'Ouest Lyonnais »¹⁴. D'une part, l'irrigation a permis le développement de cultures spécialisées (vergers et fruits rouges, bien que ces cultures fruitières existent localement depuis le XIX^e siècle) à forte valeur ajoutée qui permettent le maintien de l'activité agricole, par la proximité des débouchés possibles dans le grand centre urbain de Lyon. D'autre part, cette diversité d'activités (élevage, arbres fruitiers, céréales) est à l'origine d'une diversité des paysages, mêlant bocages, openfields et vergers qui sont autant d'atouts pour le cadre de vie local ainsi que pour la conservation des espaces naturels.

Cependant, on a montré précédemment que les espaces agricoles diminuaient au profit des espaces résidentiels et d'activités. Entre 1979 et 2000, plus de 6200 hectares de la S.A.U. (Surface Agricole Utile) ont ainsi disparus¹⁵, ce phénomène ayant touché l'ensemble de l'Ouest Lyonnais (cf. Carte 4 page suivante).

¹³ URBANIS, 2008. *Diagnostic pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat*. Disponible à la CCVG, 100 p.

¹⁴ Syndicat de l'Ouest Lyonnais, 2006. *Charte paysagère de l'Ouest Lyonnais*, 96 p.

¹⁵ INSEE, Recensement Général Agricole (RGA) 1979, 1988 et 2000.



Carte 4 : L'évolution des surfaces agricoles de l'Ouest Lyonnais depuis 1964 (Source : Syndicat de l'Ouest Lyonnais, 2006. Charte paysagère de l'Ouest Lyonnais)

Le territoire de l'Ouest lyonnais, dans lequel se situe la Vallée en Barret, connaît depuis plus d'une trentaine d'années de profondes mutations socio-économiques qui marquent - à des degrés divers selon que l'on soit plus ou moins proche de Lyon - fortement le paysage. Ce contexte périurbain fragilise particulièrement les espaces agricoles et naturels selon trois principales modalités :

- *Il augmente la pression foncière* sur ces espaces, concurrencés à la fois par l'extension urbaine et par les grands projets d'aménagement du territoire, en l'occurrence le contournement Ouest de Lyon.
- L'augmentation de la population et l'amélioration des dessertes implique *une fréquentation accrue - voire une surfréquentation - de ces espaces*, et les contraintes qui en découlent (vandalisme, conflits d'usages).
- Il provoque l'enclavement des parcelles, contraint la circulation des engins agricoles et *favorise de ce fait la déprise agricole et la fermeture des paysages*.

Ces processus sont étudiés depuis longtemps et aujourd'hui bien connus et pris en considération par les élus et les décideurs. L'analyse des conséquences néfastes de la périurbanisation sur les espaces agricoles et naturels a incité les collectivités locales à décider de leur préservation et de leur protection pour :

- Leur *rôle social* d'amélioration du cadre de vie (paysage), « de poumon vert » et d'espaces de loisirs « nature ».
- Leur *rôle économique* de maintien de l'activité agricole.
- Leur *rôle dans l'aménagement du territoire* ; ils permettent son équilibrage en constituant des coupures d'urbanisation.
- Leur *rôle identitaire et patrimonial*, lié à leur histoire et à leur « ruralité ».
- Leurs *fonctions écologiques*, notamment de maintien de la biodiversité.

L'arsenal de mesures de protection des espaces naturels en France est particulièrement important, et provient de réglementations très diverses : l'urbanisme ; la législation forestière et celle de la chasse et de la pêche ; la protection de la nature (code rural) ou des sites culturels et historiques... Le développement de ces législations s'est considérablement accru après la loi du 10 Juillet 1976 sur la protection de la nature et s'est poursuivi depuis. Le code rural regroupe depuis 1989 l'ensemble de la réglementation concernant la protection de la nature, la chasse et la pêche... La diversité des mesures existantes permet une grande flexibilité, ce qui permet leur adaptation aux nombreuses situations écologiques et leur prise en compte des besoins et des particularités locales. Parmi celles-ci figurent les Espaces Naturels Sensibles des Départements.

B) L'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret

Les Espaces Naturels Sensibles sont un outil juridique de protection des espaces naturels (1) mis en place par les départements, qui définissent des objectifs et des moyens de mise en œuvre globaux (2). Les E.N.S. sont ensuite le plus souvent gérés par les collectivités locales riveraines, en partenariat avec le Conseil Général qui encadre leur mise en place, leur fonctionnement et leur gestion et fournit des aides techniques. C'est notamment le cas de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret (3).

1) Qu'est-ce qu'un E.N.S. ?

Un Espace Naturel Sensible est un outil juridique de protection des espaces naturels, défini comme « un espace dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent »¹⁶.

Le terme « Espace Naturel Sensible » entre dans le droit français par la loi n°85-729 du 18 Juillet 1985. Celle-ci instaure leur mise en œuvre et affirme, dans le cadre des lois de décentralisation de 1982, la compétence des départements pour assurer leur gestion : « le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles boisés ou non afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels »¹⁷. La loi Barnier du 2 février 1995 renforce cette vocation de protection du patrimoine naturel en ajoutant pour mission « d'assurer la sauvegarde des milieux naturels » et incite à la consultation du public et des associations en amont des décisions d'aménagement¹⁸.

Cet outil n'a pas de valeur réglementaire et est inféodé aux orientations des schémas directeurs, des chartes communales de développement et d'aménagement, ainsi qu'aux directives territoriales et aux lois d'aménagement et d'urbanisme, si elles existent.

Un Espace Naturel Sensible a deux principaux objectifs qui peuvent parfois se révéler difficiles à concilier : assurer la protection et la sauvegarde des espaces naturels en même temps que leur ouverture au public. Pour ce faire, les départements disposent de deux outils afin d'assurer leur compétence « Espaces Naturels Sensibles » : un outil financier, la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), et un outil foncier, les zones de préemption.

¹⁶ Arrêt du Tribunal Administratif de Besançon, 31 Décembre 1992, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) de Franche-Comté.

¹⁷ Article L.142-1 du Code de l'Urbanisme.

¹⁸ Article 2 de la loi Barnier (n°95-101) de 1995, abrogé puis remplacé en 2002 par un décret à l'origine des articles L.121-1 à L.121-5 du Code de l'Environnement.

a) La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, un outil financier

Prévue par la loi de 1985, la TDENS est prélevée sur les permis de construire ; la loi Barnier de 1995 circonscrit ses modalités d'utilisation, le produit de cette taxe devant obligatoirement être affecté :

- à l'acquisition, l'aménagement et la gestion de terrains en vue de leur ouverture au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu ;
- à l'entretien et au gardiennage des sites ouverts au public dans le cadre de conventions passées entre les propriétaires et les collectivités territoriales ;
- à l'acquisition, l'aménagement et la gestion de sentiers de promenades et de randonnées, ainsi que de chemins de halage ou longeant les cours d'eau et plans d'eau, ou encore à la réalisation de programmes d'animations.

L'institution de cette taxe est facultative, et ne peut excéder 2 % du prix des constructions.

b) Les zones de préemption, un outil foncier

Dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil Général peut délimiter une ou plusieurs zones de préemption. Ce processus, qui rend le département prioritaire pour tout rachat de terrain dans le périmètre défini, permet une meilleure maîtrise foncière et peut ainsi faciliter les actions de préservation du site. La création de ces zones découle d'une décision collégiale ; si le département est force de proposition, les accords des conseils municipaux concernés et l'avis des organisations forestières et agricoles sont indispensables. Le Conseil Général a toute latitude pour déléguer son droit de préemption à l'Etat, aux collectivités territoriales, au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou aux établissements publics chargés d'une réserve naturelle, d'un parc national ou régional¹⁹. En cas d'absence de zone de préemption, le département peut faire appel à une Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER). Celles-ci possèdent un droit de préemption et la protection de l'environnement fait partie de leurs missions²⁰.

¹⁹ Article L.142-3 du Code de l'Urbanisme

²⁰ Loi d'orientation agricole de juillet 1999.

2) Mise en place et fonctionnement des Espaces Naturels Sensibles dans le Rhône

Le département du Rhône a initié sa politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des milieux naturels remarquables en 1991, afin de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. Le Conseil Général a choisi de la financer en prélevant la TDENS, à hauteur de 1%. La décision de mettre en place un Espace Naturel Sensible se fait en fonction des caractéristiques écologiques (faune et flore particulières, présence d'habitats naturels), paysagères et économiques (usages agricoles et récréatifs) ainsi que des enjeux propres à cet espace (conflits d'usages et dégradation des milieux, nécessité d'un entretien, besoins de préservation). Cette action se concrétise par la rédaction d'un plan de gestion qui se décline en un programme d'actions sur le long terme. Ses objectifs sont de concilier la préservation du patrimoine naturel²¹ et paysager avec les usages du site et l'accueil du public.

Pour la mise en œuvre de sa politique « Espaces Naturels Sensibles », le Conseil Général du Rhône exige, pour chacun des 57 sites (en 2010) inventoriés (cf. Carte 5 page 19) « ...une décision de l'assemblée délibérante des communes ou des intercommunalités compétentes sollicitant l'intervention du Département »²². La décision de mettre en place un E.N.S. se fait donc *par le bas*, sur proposition d'une collectivité locale et non du département, celui-ci se contentant d'accompagner et d'encadrer la démarche. Nous sommes donc en présence d'une véritable politique de développement local, qui a en outre vocation à rassembler l'ensemble des acteurs concernés puisque « ...l'élaboration [du] plan de gestion et de mise en valeur [se fait] en concertation avec les collectivités locales et les usagers du site (chasseurs, agriculteurs, associations...) »²³. De même, les actions résultantes sont le plus souvent réalisées en maîtrise d'ouvrage déléguée aux communes ou aux communautés de communes, qui bénéficient du soutien technique et financier du département. Les plans de gestion et d'actions sont ensuite régulièrement évalués et réactualisés d'après l'impact des mesures de gestion conduites sur les objectifs fixés pour la gestion et la mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible.

Comme nous l'indiquons dans la première sous-partie, les actions définies dans les plans de gestion sont de deux types :

- Celles qui concernent **la préservation de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels** (travaux de restauration, débroussaillage, lutte contre les espèces invasives, nettoyage des déchets) et qui constituent *le volet écologique* des E.N.S.

²¹ La conception du « patrimoine naturel » du département du Rhône doit être considérée *lato sensu*, c'est-à-dire qu'elle prend en compte tout ce qui ne relève pas du patrimoine bâti, et notamment le patrimoine paysager.

²² Telle que définie sur le site internet du Conseil Général du Rhône, www.rhone.fr

²³ Ibidem

- Celles qui concernent **l'ouverture des E.N.S. au public**. Si ici on retrouve des opérations d'aménagement et de sécurisation des sentiers, ce sont surtout les programmes d'animations pédagogiques et les créations de sentiers d'interprétation qui nous intéressent, puisque *ce volet pédagogique* constitue le fer de lance de la politique rhodanienne en matière d'Espaces Naturels Sensibles, et est à l'origine de tout le travail ici présenté.

Le département du Rhône soutient ou organise plus de 1600 séances dans les E.N.S. chaque année en direction des scolaires, avec pour thèmes la sensibilisation à l'écologie, la lecture des paysages et l'éco-citoyenneté. L'objectif est également de faire découvrir aux enfants, puis à travers eux à leurs parents, les sites naturels à proximité de chez eux.

On retrouve ici la volonté politique d'améliorer l'appropriation d'un territoire par sa population. Outre ces animations, les gestionnaires de ces E.N.S. communiquent également par le biais de sentiers d'interprétation, de livrets pédagogiques et autres documents d'information. Enfin, notons que cette approche pédagogique n'est pas spécifique au département du Rhône, puisqu'existe également dans le département de l'Isère²⁴. De manière générale, cette démarche se généralise peu à peu dans l'ensemble des départements français²⁵.

²⁴ PALACCI M., 2005. *L'appropriation des espaces naturels par la population locale en Isle Crémieu, zone rurale en mutation*, Mémoire de Master 2 Recherche « Etudes Rurales » sous la direction de Claire Delfosse, Université Lumière Lyon 2, 109 p. + Annexes.

²⁵ Assemblée des Départements de France, 2006. *Charte Nationale des Espaces Naturels Sensibles*, 5 p. 35
Conseils Généraux étaient à cette date signataires.



Carte 5 : Les Espaces Naturels Sensibles du département du Rhône (Source : Conseil Général du Rhône, 2004, www.lesenfantsdugaron.com)

3) L'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret

La Vallée en Barret a été classée Espace Naturel Sensible en 1991. Ce classement a été motivé par quatre aspects de ce site :

- Une diversité paysagère importante, répartie entre un fond de vallée boisé et humide (cf. photo 4 ci-dessous) et des plateaux ouverts dédiés aux prairies et aux vergers (cf. photos 6 et 7 page suivante)
- Des habitats remarquables pour la faune et la flore, notamment la présence de caractères et d'espèces méridionaux, et une biodiversité importante. On y trouve plus de 470 espèces végétales différentes (cf. photo 3 ci-dessous)



Le cuivré des marais



La nielle des blés



L'oponce

Photo 3 : *Trois exemples d'espèces remarquables de la Vallée en Barret (Source : CCVG)*

- La présence d'un patrimoine exceptionnel, une part des vestiges de l'aqueduc romain du Gier, un monument de plus de 80 kilomètres de long qui alimentait Lyon en eau (cf. photo 1, en couverture).
- Un aspect sauvage et une ambiance agréable propices à la balade (cf. photo 4 ci-dessous), qui font de la Vallée en Barret un véritable « poumon vert ».



Photo 4 : *Paysage de la Vallée en Barret (Avril 2010)*

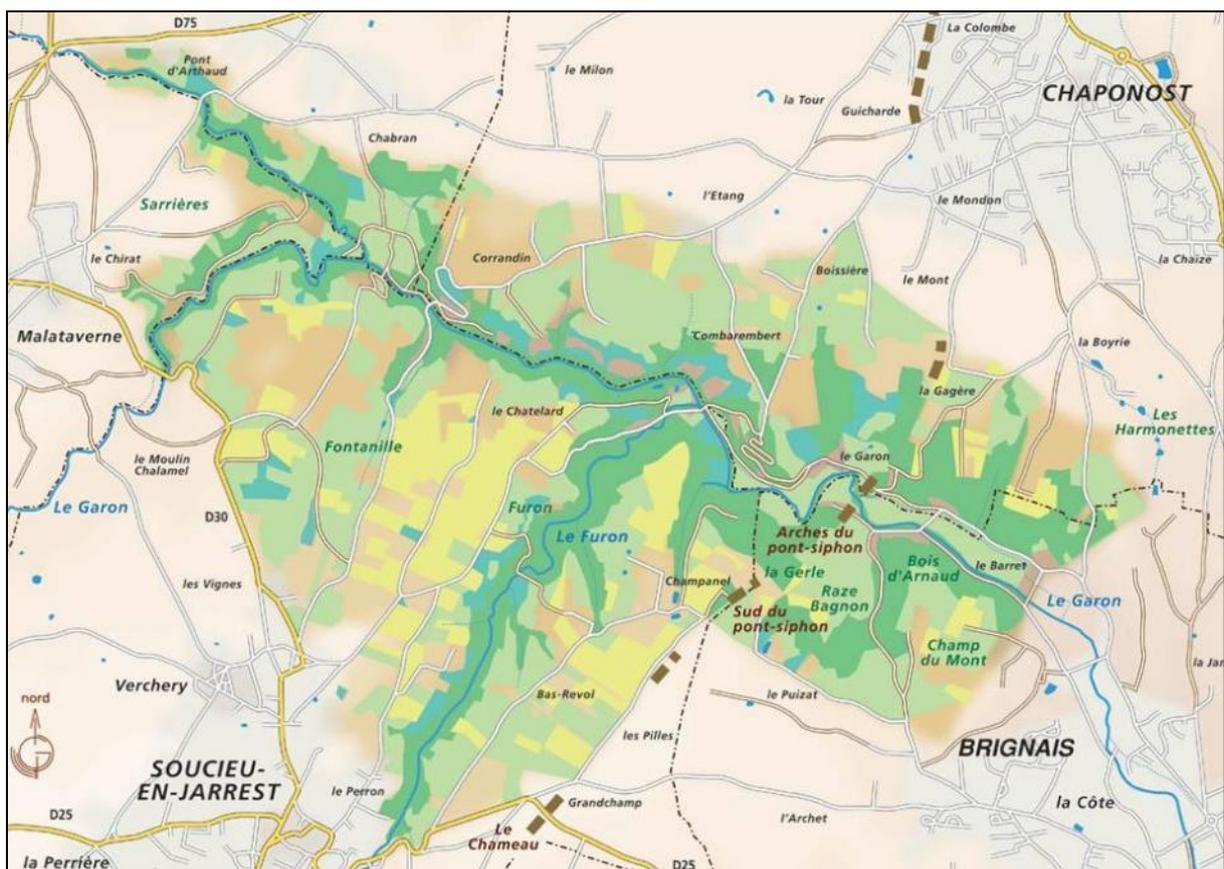


Photo 5 : *Un paysage de bocage dans la Vallée en Barret (Avril 2010)*



Photo 6 : *Vergers sur les plateaux de l'E.N.S. Vallée en Barret (Avril 2010)*

La Vallée en Barret s'étend principalement sur trois communes (Brignais, Chaponost et Soucieu-en-Jarrest) de deux communautés de communes différentes : celle de la Vallée du Garon et celle du Pays Mornantais (cf. carte 6 ci-dessous). Toutes deux gèrent cet espace en partenariat avec le département du Rhône, afin de le préserver de plusieurs menaces : *la sur-fréquentation* par les promeneurs, mais aussi les cavaliers et les cyclistes ; la proximité avec les zones urbaines et l'aspect préservé de cette vallée pourraient expliquer ce phénomène ; cet afflux de visiteurs conduit également à des *conflits d'usages* entre usagers et riverains, notamment les agriculteurs confrontés à des problèmes de vandalisme ; *un abandon de l'entretien des milieux*, pouvant conduire à leur *fermeture* et au développement d'*espèces invasives* comme la renouée du Japon.



Carte 6 : La Vallée en Barret (Source : Plan de Gestion de l'E.N.S. de la Vallée en Barret, 2002)

Le plan de gestion a été mis en place en 2002 ; il définit trois axes d'actions principaux, à savoir la préservation des patrimoines archéologiques, naturels et paysagers, l'organisation de l'accueil du public et la sensibilisation des acteurs et la valorisation des patrimoines. Au quotidien, la gestion de l'E.N.S. et les actions décidées en ce sens impliquent de nombreux partenaires réunis en comité, ayant chacun des attributions précises, comme le montre le schéma suivant (Cf. Figure 3 page suivante). Au nombre des partenaires, on compte :

- des collectivités : la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, la Communauté de Communes du Pays Mornantais, le département du Rhône et la région Rhône-Alpes. Elles s'occupent de l'encadrement et des décisions ;
- des services de l'Etat : l'Office National des Forêts, qui conduit des missions de surveillance et de police sur le site ;
- diverses associations : le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels (CREN) pour les études scientifiques, l'association Rhône Insertion Environnement, qui encadre les « brigades vertes » qui confient des travaux d'entretien à des personnes en réinsertion, enfin des associations naturalistes chargées d'animer des sorties pédagogiques sur l'E.N.S. ou d'effectuer des études scientifiques (Arthropologia, CORA, FRAPNA, Naturama) ;
- un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) du département, l'ACTEM, qui fournit l'aide technique.

Maîtrise d'ouvrage du Département	Maîtrise d'ouvrage déléguée aux collectivités locales (le plus souvent aux communautés de communes)
<ul style="list-style-type: none"> ❖ Les plans de gestion ❖ Les études d'interprétation ❖ Les actions de gestion et de suivi scientifique du CREN, du CORA, de la FRAPNA, de la FDCR (via des conventions entre le Département et chaque structure) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Actions du plan de gestion (autres que celles mises en œuvre par les CREN, le CORA, la FDCR dans le cadre des conventions avec le Département). ❖ Animations pédagogiques.

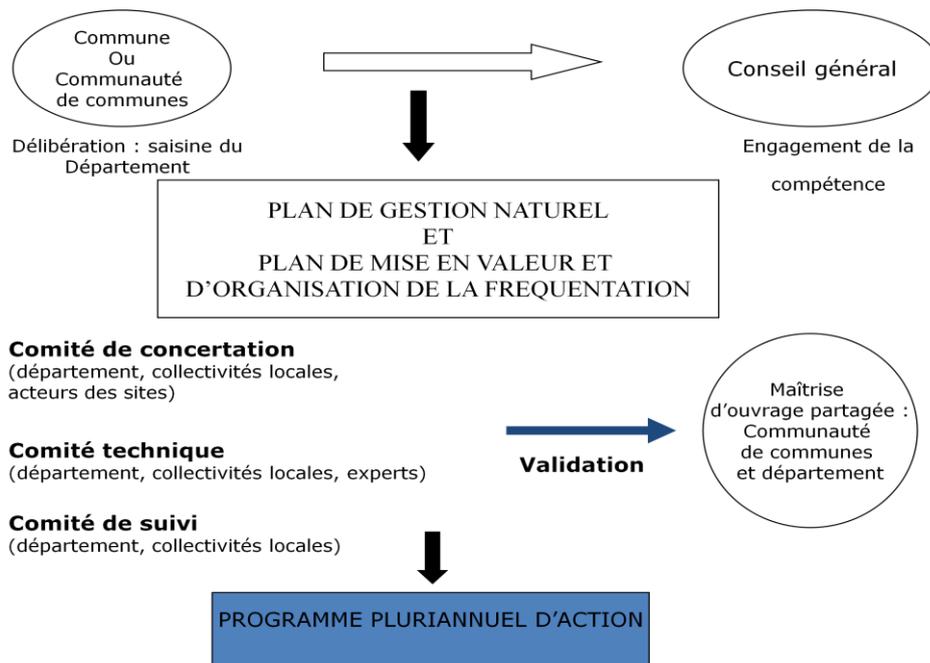


Figure 3 : Schéma de fonctionnement de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret
(Source : CCVG)

Les différents partenaires sont répartis en trois comités :

- *Le comité de concertation* informe et fait participer le plus grand nombre d'acteurs concernés sur le territoire. Il se compose d'élus, d'associations, d'experts, de représentants d'usagers, de riverains, de professionnels (la liste varie selon les sites). Ce comité se réunit au lancement du plan de gestion, lors de son actualisation et si nécessaire, pendant la mise en œuvre du programme.
- *Le comité de suivi* définit le plan d'action annuel et s'assure de sa bonne mise en œuvre. Il se compose d'élus des communes et des communautés de communes, et de permanents du Conseil Général. Ce comité se réunit trois à quatre fois par an pour préparer le programme, s'assurer du suivi de la bonne marche du programme et réaliser le bilan annuel.
- *Le comité technique* prépare les plans de mise en valeur et de gestion ainsi que les plans annuels d'actions. De plus, il met en œuvre les actions décidées. Ce comité se compose des techniciens des communautés de communes et du Conseil Général, et au cas par cas, d'experts et d'acteurs locaux concernés. Il se réunit au minimum quatre à cinq fois par an, en amont des comités de suivi.

Depuis 2003, la CCVG a réalisé de nombreuses projets sur le site de l'E.N.S. de la Vallée en Barret (cf. Annexe I), mais a récemment pris conscience de l'insuffisante appropriation par la population locale des ces actions de gestion du site. Cet état de fait a conduit il y a peu la CCVG à publier une Charte de Bonne Conduite à l'usage des organisateurs d'évènements (notamment des courses de VTT) et à faire évoluer la mission de police de l'environnement de l'Office national des Forêts. C'est également dans ce cadre là que les élus locaux ont décidé de la présente étude de caractère, qui, en complément de la poursuite des études écologiques, servira à alimenter la refonte prochaine du plan de gestion.

II - Intérêts et enjeux de l'étude de caractère - Contexte et définition

Une fois posé le contexte dans lequel s'inscrit l'E.N.S. de la Vallée en Barret et, partant, les actions qui y sont entreprises, il faut à présent justifier du bien-fondé et de l'intérêt que peut revêtir une étude de caractère dans un tel cas d'espèce.

Les décideurs locaux souhaitent en effet renforcer l'appropriation de ce lieu par les populations qui y vivent ou le fréquentent. Les actions de gestion menées jusqu'ici se sont concentrées sur des questions écologiques ; tout en poursuivant un important travail de recherche et de transmission dans ce domaine, le comité de suivi a décidé d'élargir l'étude de cet espace à d'autres aspects. Deux axes majeurs ont été retenus. D'une part la prise en compte des patrimoines matériels et immatériels (bâti, mémoire du lieu, histoire et « histoires » du site...) ; d'autre part la considération des perceptions et des représentations qu'ont les usagers et les riverains de la Vallée en Barret.

Cette étude ayant pour vocation d'alimenter le plan de gestion de l'E.N.S., il s'agit ici de bien circonscrire et définir le travail que nous allons réaliser (A). Mais également de montrer tout l'intérêt que peut avoir la valorisation du patrimoine pour le développement local et dans l'appropriation d'un territoire par sa population (B).

A) L'étude de caractère

Les « études de caractère » procèdent d'une démarche encore assez récente, sans véritable cadre ou méthode reconnues par l'ensemble des acteurs du développement local et du patrimoine, même s'il se dégage peu à peu des éléments incontournables (1). Cela s'explique souvent par le fait que ces études ne partagent au final pas toutes les mêmes objectifs, et qu'elles s'appliquent à des territoires dont les enjeux sont différents, d'où la nécessité de bien les circonscrire (2). Enfin, le caractère encore « flou » de ces études les inféodent à certaines limites et rend nécessaire un bornage strict de leur champ d'étude (3).

1) Le caractère d'un territoire, une notion floue

Qu'est-ce que l'identité d'un territoire ou « l'esprit du lieu » (cf. p.6) ? Dans une tentative de définir le concept, Michèle Prats et Jean-Pierre Thibault²⁶ proposent qu'il s'agisse d'une « synthèse des différents éléments, matériels et immatériels, qui contribuent à l'identité d'un

²⁶ PRATS M., THIBAUT J.-P., 2003. Qu'est-ce que l'esprit des lieux ?, *Actes du symposium scientifique international « La mémoire des lieux : préserver le sens et les valeurs immatérielles des Monuments et des Sites »*, ICOMOS, Victoria Falls (Zimbabwe), 27-31 Octobre 2003, 4p. Disponible en ligne : http://www.international.icomos.org/victoriafalls2003/papers_fre.htm

site ». Annette Viel²⁷ avec une approche plus poétique, en parle comme « ...une émotion, un aura, un esprit qui transcendent le présent, défient les modes d'intervention, interpellent la mémoire et obligent à pénétrer l'univers de la complexité ». Tout récemment, des comités nationaux d'ICOMOS (International Council on Monuments and Sites) en Amérique latine ont ajouté un élément fondamental, à savoir la relation entre le lieu et la culture des gens qui l'habitent : « la définition même de lieu ne fait pas référence à n'importe quel endroit, mais bien à un espace caractérisé par son identité singulière. Dans ce sens, l' « esprit » est le souffle vital qui exprime une telle identité, et qui est le résultat du rapport entre une culture déterminée et l'endroit où elle se développe »²⁸. Ces lieux seraient donc porteurs d'un « esprit », dont il faut capter l'essence, afin de le respecter et de le rendre accessible lors de toute action de gestion.

Tous ces auteurs reconnaissent également que cette approche de la gestion d'un site par ses valeurs nécessite de croiser :

- d'une part *plusieurs disciplines* (histoire, géographie, interprétation du patrimoine...) qui permettent d'éclairer les différentes facettes du lieu ;
- d'autre part, *les regards* de la population locale, familière d'un site qui est son lieu de vie, et celui des usagers et des visiteurs, souvent différent et parfois émerveillé.

Cela oblige dès lors à préserver l'identité d'un lieu tout en évitant de figer ces espaces de vie et de loisirs qui se doivent de rester dynamiques – ils n'ont en aucun cas vocation à faire office de sanctuaire, du fait de la vie sociale qui s'y déroule. Rappelons que les caractéristiques d'un lieu sont façonnées par des interactions dynamiques entre l'environnement naturel, les pratiques sociales ou spirituelles passées ou actuelles, les coutumes, les usages et les activités. En conséquence, la plupart des chercheurs et des techniciens qui travaillent sur le sujet préconisent également d'éviter des aménagements trop lourds, susceptibles d'altérer ces diverses dynamiques, ce que certains appellent « l'excès commémoratif »²⁹. Freeman Tilden, inventeur de l'interprétation du patrimoine, soulignait déjà en 1957 les dangers de l'excès d'informations et de la dispersion de l'intérêt du visiteur³⁰.

Enfin, dans leur article « Qu'est-ce que l'esprit des lieux ? », Prats et Thibault soulignent le danger de tenir un discours univoque sur un site, discours « non seulement appauvrissant

²⁷ VIEL A. 2003. Quand le musée vit au rythme de la cité. Sens et contresens de l'« esprit des lieux », in. YOUNES C. (dir.), *Art et philosophie, ville et architecture*, Paris, 300p.

²⁸ DUFOUR M., HAMEL H., 2008. Esprit du lieu : Espaces de silence et regards croisés, *Actes du Colloque scientifique international : Où se cache l'esprit du lieu ?*, 16^{ème} Assemblée générale de l'ICOMOS, Québec, 29 septembre au 4 octobre 2008, 8 p. Disponible sur le site de l'ICOMOS www.icomos.org

²⁹ *Ibidem*

³⁰ TILDEN F., 1957. *Interpreting our Heritage*, Carolina Press, 1957, 119 p. in. DUFOUR & HAMEL, 2008

pour le visiteur, mais dangereux pour la conservation des lieux »³¹ En effet, la « commémoration » amène à oublier de croiser les approches, car il est souvent difficile de toutes les concilier dans un passé idéalisé : « la mémoire est sélective et les omissions, ici, peuvent conduire à des dérives dans l'interprétation de l'histoire. La mise en valeur devrait faire écho au croisement des regards, les réinterpréter avec honnêteté, en donnant une grande considération aux différents points de vue, en respectant la population, son attachement au lieu et à ses ancêtres ». D'un autre côté, la recherche et la mise en valeur surabondante d'éléments caractéristiques d'un lieu peut arriver au même résultat de dispersion de l'intérêt du visiteur et de « sanctuarisation » de l'espace concerné ; on peut à ce titre citer l'exemple de la société CoManaging, qui malgré une méthodologie inattaquable, a produit pour le compte de la région Normandie une charte identitaire où ce sont plus de cent éléments différents qui rentrent en jeu pour définir l'identité de ce territoire³². On peut dès lors se poser la question de la lisibilité d'une telle démarche, bien qu'elle s'applique dans ce cas à un territoire beaucoup plus vaste que la Vallée en Barret. Pour notre part, il nous semble plus judicieux de s'appuyer sur les éléments les plus caractéristiques de cet Espace Naturel Sensible, sans omettre de tous les évoquer. Ce choix sera dicté par l'adéquation aux objectifs de ce stage.

2) Objectifs et enjeux

Cinq objectifs ont été identifiés pour la bonne conduite de cette étude de caractère, en réponse à deux enjeux majeurs qui traversent cet espace.

Les objectifs sont :

- 1) de comprendre ce que représente l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret pour ses usagers et ses riverains ;
- 2) de révéler la spécificité et l'identité de la Vallée en Barret ;
- 3) de réaliser un inventaire du patrimoine matériel et immatériel du site ;
- 4) de conserver la mémoire du site ;
- 5) de proposer des actions de valorisation d'après les résultats obtenus en amont ;

Cette étude vise d'une part à améliorer la connaissance que l'on a de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret, d'autre part à améliorer l'appropriation des actions de gestion par la population.

³¹ PRATS M., THIBAUT J.-P., 2003. *Op. cit.*

³² Disponible sur Internet, <http://www.pro-normandie-tourisme.com/articles/editions-marche-francais-427-1.html> ainsi que le site de CoManaging, http://www.comanaging.net/index.php?part=analyse_identitaire

3) Les limites de l'étude de caractère

Les études de caractère, bien qu'aujourd'hui nombreuses, sont en définitive trop récentes et trop disparates pour que l'on dispose du recul nécessaire à leur évaluation critique. Bien qu'elles fassent l'objet de traitements parfois rigoureux, elles se caractérisent surtout par l'étendue des approches retenues par les différents acteurs qui en sont à l'origine. Cela apporte certes un aspect novateur et appelle des développements futurs intéressants, mais la principale conséquence est que ces démarches sont actuellement trop diversifiées. Dès lors, il s'agit de bien circonscrire notre champ d'étude afin d'une part de ne pas intégrer trop de facteurs ou de variables différents, et d'autre part de ne pas atténuer son propos en le diluant dans une perspective trop large. Il faut donc veiller à choisir et hiérarchiser les principaux éléments caractéristiques de la Vallée en Barret suivant leur pertinence par rapport aux objectifs et à la portée de l'étude commandée.

Dans le cas d'espèce, l'essentiel des éléments proviendront d'entretiens et de questionnaires ; beaucoup de questions faisant appel à la sensibilité de l'interviewé, cette démarche sera tout de même assez subjective. Nous tenterons d'y pallier en amont, en mettant au point une méthodologie la plus rigoureuse possible, et en aval, en croisant quand cela sera possible les résultats des entretiens avec des données factuelles.

En outre, cette étude de caractère :

- n'est pas à caractère écologique ; de nombreuses études scientifiques ont été et sont encore menées dans l'E.N.S. De la sorte, *tout ce qui concerne le patrimoine naturel et paysager de la Vallée en Barret – hors éléments caractéristiques de son identité - sort du cadre établi ;*
- n'a pas vocation à impulser un processus de concertation entre les différents acteurs locaux du patrimoine ou avec la population.
- ne constitue pas à proprement parler un travail de médiation, même s'il a pour objectif de proposer des pistes d'actions pour une valorisation du patrimoine présent sur le site.

La portée et le champ d'action de l'étude de caractère sont désormais clarifiés. Il s'agit maintenant de concilier les objectifs et les enjeux identifiés, et d'expliquer pourquoi le patrimoine s'avère pour ce faire être un outil privilégié. La prochaine partie aura donc pour objet de montrer pourquoi et comment une telle valorisation du patrimoine peut constituer pour la Vallée en Barret, mais aussi pour n'importe quel territoire, un atout considérable tant en terme d'appropriation d'un territoire par une population qu'en termes de développement local.

B) Le patrimoine, une ressource utile au territoire

Les actions de gestion de l'E.N.S. de la Vallée en Barret se sont concentrées jusqu'ici sur des questions écologiques. Cependant, elles ne correspondent pas forcément aux attentes des usagers et des riverains qui y vivent et s'y baladent. Cet aspect écologique est la clé de voûte de l'existence de cet espace naturel, mais ses gestionnaires, conformément aux objectifs premiers de préservation du site et d'ouverture et d'information au public, s'attachent désormais à développer le volet pédagogique de la démarche E.N.S.

La Communauté de Communes de la Vallée du Garon a alors choisi le patrimoine comme moyen de contribuer à l'appropriation des actions de gestion du site par la population (2) et comme outil de valorisation de cet espace (3). Il convient alors d'expliquer ce que l'on entend par patrimoine (1) et en quoi celui-ci peut participer à ces objectifs de gestion.

1) Un enjeu important des sociétés d'aujourd'hui

Le mot « patrimoine », du latin « patrimonium » – l'héritage du père – signifie dans son sens premier l'ensemble des biens d'une personne ou d'une famille susceptible d'être transmis de génération en génération. D'abord strictement juridique et appliquée dans un cadre familial, la notion s'élargit à la protection des biens culturels sous l'impulsion des penseurs des Lumières, même s'il faut attendre la première moitié du dix-neuvième siècle pour voir apparaître les premières structures d'inventaire et de protection du patrimoine³³. On peut citer notamment l'Inspection générale des monuments historiques, créée en 1830 sous l'impulsion du Ministre de l'Intérieur de l'époque, François Guizot. Un premier inventaire paraît en 1840, aboutissant au vote de la première loi de protection des monuments historiques l'année suivante. La notion de patrimoine, désormais collective, est alors seulement appliquée aux monuments exceptionnels de par leur architecture et leur histoire. On peut citer dans cette optique la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et celle du 2 mai 1930 instituant les sites classés.

Peu à peu, la notion de patrimoine s'élargit (Loi Malraux de 1964 instaurant les secteurs sauvegardés, dont l'objectif est de préserver l'aspect de quartiers entiers) et de nouveaux objets entrent dans le champ patrimonial commun tout au long de la seconde moitié du vingtième siècle, jusqu'à devenir au début des années 1980 « le centre d'un enjeu culturel et sociétal majeur »³⁴ pour le grand public. Comme l'écrit Pierre Nora : « Brutalement, par pans entiers, sont entrés dans le domaine patrimonial des catégories d'objets, des champs

³³ LENIAUD J.-M., 2002. *Les Archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, Fayard, Paris, 360 p.

³⁴ VESCHAMBRE V., 2007. Le patrimoine, un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales, *Annales de géographie*, n°656, p.361-381.

esthétiques ou culturels obsolètes que la transformation industrielle et l'aménagement de l'espace menaçaient de disparition »³⁵. C'est le moment où l'architecture populaire, les outils du quotidien, les paysages modelés par l'homme deviennent des objets patrimoniaux et où se constitue ce que l'on appelle aujourd'hui le « patrimoine rural » ou « petit patrimoine ». On y inclut habituellement :

- **le patrimoine paysager** ; cette acception renvoie à celle de patrimoine naturel, les deux étant intimement liées en milieu rural et/ou périurbain. En effet, nous avons vu dans la première partie que l'existence d'espaces « naturels » menacés était une caractéristique fondamentale d'un territoire périurbain comme celui de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon. Le patrimoine « naturel » ne représente pas ici la « nature sauvage » ou « vierge » mais plutôt les écosystèmes – notamment ceux spécifiques aux espaces agricoles, par exemple les haies bocagères –, la biodiversité, les milieux particuliers, les espèces animales et végétales au sens où elle porte les traces du passé, des systèmes agricoles, de l'histoire des populations ; une « nature » révélatrice des modes de vie des populations rurales. Elle constitue dans ce contexte *une part de l'identité d'un territoire*.
- **le patrimoine architectural** ; d'abord confinée aux seuls monuments remarquables, la notion de patrimoine architectural s'applique en milieu rural aux habitations paysannes typiques – on peut citer pour les monts du Lyonnais les fermes « en U » ou « les loges des champs », à la fois abris, entrepôt pour le foin ou les outils et réceptacles pour l'eau de pluie³⁶ – mais aussi aux anciens moulins, lavoirs, calvaires et églises. Tout comme pour le patrimoine paysager et naturel, ces constructions témoignent de la culture et des modes de vie passés des sociétés rurales. A ce titre, elles possèdent potentiellement *une forte valeur identitaire*.
- **le patrimoine ethnologique ou immatériel**, qui regroupe l'ensemble des mémoires, patois, folklores locaux, produits du terroir et savoir-faire des populations vivant sur un territoire donné ; lui aussi constitue un témoignage d'une culture et de traditions propres aux sociétés locales. Plus peut-être que les patrimoines paysager, naturel et architectural, ces héritages imprègnent leur territoire d'un ensemble de valeurs unique.

³⁵ NORA P., 1992. L'ère de la commémoration, dans Nora P. (dir.), *Les lieux de mémoire* (tome 3), Paris, Gallimard, p. 4687-4719 in. VESCHAMBRE, 2007.

³⁶ Conseil Général du Rhône, 1999. *Préinventaire des monuments et richesses artistiques (Chaponost)*, Imprimerie Bosc France (Oullins), 190 p.

Compte tenu du nombre élevé de Français d'origine paysanne, le patrimoine rural a occupé une place importante dans l'expansion de la sphère patrimoniale du début des années 1980, à tel point que l'on est passé « d'une production monumentale par le haut, en référence à l'identité nationale et aux élites, à une construction patrimoniale par le bas, avec des références identitaires multiples »³⁷. En sus de cet élargissement à des objets plus représentatifs de l'ensemble de la société, cette mise en patrimoine a également changé d'échelle spatiale. Elle est en effet passée d'une conception ponctuelle de protection des seuls monuments historiques à une conception élargie dans l'espace ; nous évoquions précédemment la loi Malraux de 1964 instituant les secteurs sauvegardés, mais il existe également la loi paysage de 1993³⁸ qui affirme que le territoire national constitue en soi un patrimoine. Ce phénomène de patrimonialisation « s'impose [...] comme une grille de lecture essentielle pour analyser les processus actuels de valorisation et d'appropriation des espaces »³⁹. Un patrimoine localisé peut en effet renforcer, voire créer, un lien d'appartenance entre une population et son territoire, par le biais de sa mise en valeur.

2) Un facteur d'identification à un territoire

La notion de patrimoine est devenue un enjeu majeur pour la société au début des années 1980 en réponse aux profondes transformations économiques et sociales du territoire. Confronté notamment à de profonds changements de son environnement quotidien – pour ne citer qu'elle, la périurbanisation qui tend à faire disparaître les campagnes au profit de la ville – qui menacent de lui faire perdre ses repères, l'individu tend à se rapprocher de ses racines et à mettre en valeur ce qui fait la spécificité de la société à laquelle il appartient. De la sorte, la conservation et la transmission des héritages matériels et immatériels revêtent un aspect mémoriel et identitaire de plus en plus affirmé.

C'est dans ce contexte que le patrimoine peut jouer un rôle important. Il constitue en effet un support privilégié pour l'inscription de références identitaires « dans l'espace et donc dans la durée, par delà les ruptures, les crises, les mutations »⁴⁰. Le patrimoine peut être à la fois ce qui fonde l'identité d'une société sur son territoire, et ce qui peut permettre de se différencier, de s'affirmer et de se légitimer par rapport à d'autres groupes sociaux.

Il faut tout d'abord pour cela qu'un tel groupe social s'approprie son patrimoine. Le plus souvent, les personnes mobilisées le sont au sein d'associations, et l'appropriation se joue dans le domaine affectif, avec des activités liées à une implication dans la durée : bulletin

³⁷ NORA P., 1992. *Op. cit.*

³⁸ Loi n°93-24 du 8 Janvier 1993, dite loi « Paysage ».

³⁹ DI MEO G., CASTAINGTS J.-P., DUCOURNAU C., 1993. Territoire, patrimoine et formations socio-spatiales, *Annales de géographie*, p. 472-502.

⁴⁰ VESCHAMBRE V., 2007. *Op. cit.*

d'informations régulier, organisation de visites, de conférences, participation à des travaux de restauration... Cependant, l'appropriation la plus forte est identitaire ou symbolique, jusqu'au point où « l'élément patrimonialisé est associé à un groupe social ou à une catégorie, au point de devenir l'un de ses attributs, c'est-à-dire de participer à définir son identité sociale »⁴¹.

Cette forme d'appropriation intéresse beaucoup les collectivités territoriales. Du fait de la décentralisation, celles-ci jouent un rôle de plus en plus important en matière de politique patrimoniale. Les élus ont bien compris l'intérêt de susciter une telle appropriation identitaire de la part de leurs administrés, à double titre :

- d'une part, s'approprier un élément du patrimoine permet de pouvoir intervenir sur les modalités de l'aménagement du territoire dans lequel il s'inscrit, et d'obtenir de la sorte un contrôle, ou tout du moins un droit de regard, sur le futur de l'espace concerné ;
- d'autre part, pour créer un véritable lien entre une population et son territoire, ou entre les différentes populations d'un même territoire, pour permettre par exemple une meilleure intégration des nouveaux arrivants. Partant, ce lien permet à un territoire d'affirmer politiquement son existence. On peut penser par exemple que les élus de l'Ouest Lyonnais cherchent à affirmer leur singularité pour pouvoir exister face à l'agglomération de Lyon, et ne pas en devenir une simple banlieue, mais un véritable partenaire.

Le moyen privilégié de cette appropriation identitaire passe par différentes sortes d'actions : mise en place de signalétiques, manifestations culturelles ou festives, restauration d'édifices... Le patrimoine constitue dans ce contexte un support intéressant. Mais il peut également être valorisé pour le développement économique d'un territoire.

3) Un outil pour le développement local

Outre l'enjeu identitaire, le patrimoine peut également servir de support à un développement économique. Rappelons à cet égard le sens premier du terme patrimoine, qui évoque les richesses accumulées et transmises au sein des familles. On peut facilement, par analogie, désigner ainsi les héritages et les richesses d'un groupe social sur son territoire. Comme le fait remarquer Antoine Bourdin, « pour qu'il y ait patrimonialisation, il ne suffit généralement pas que l'héritage ciblé ait acquis du sens pour un groupe, une collectivité et qu'il y ait une légitimation « scientifique » par les spécialistes du patrimoine : il faut également que l'objet patrimonial puisse acquérir une valeur économique. Le moteur de la patrimonialisation est bien souvent la valorisation d'emprises désaffectées et leur

⁴¹ RIPOLL F., VESCHAMBRE V., 2005. L'appropriation de l'espace comme problématique, *Noréis*, n° 195-2005/2, PUR, p. 7-15, au sujet de l'unité d'habitation Le Corbusier à Firminy (42).

transformation en ressource économique »⁴². Bien que pour les collectivités territoriales, l'enjeu économique n'est pas le principal moteur d'une patrimonialisation, qui serait plutôt la création d'un lien social ou d'actions d'éducation et de pédagogie comme dans le cadre de la politique E.N.S. du Rhône, la valorisation du patrimoine peut appeler à la mise en place d'activités économiques. On pense notamment à la mise en tourisme d'espaces ou de monuments, à la mise en place de fêtes ou encore de dégustations de produits de terroir.

Pour résumer, la mise en valeur d'un patrimoine peut être définie comme un processus de revalorisation d'espaces désaffectés⁴³. Dans le cas de la Vallée en Barret, elle s'apparente à une mesure conservatoire d'un espace naturel menacé par l'urbanisation et la surfréquentation. Le patrimoine renvoie à trois fonctions⁴⁴ :

- *une fonction identitaire*, qui renvoie au lien social et à l'appropriation collective d'un territoire ;
- *une fonction légitimante*, qui renvoie à la capacité d'une collectivité territoriale de maîtriser l'aménagement de son territoire ;
- *une fonction valorisante*, qui renvoie aux retombées économiques du patrimoine par le biais notamment du tourisme ou de la valorisation immobilière par l'agrément du cadre de vie.

⁴² BOURDIN A., 1992. Patrimoine et demande sociale, dans Neyret R. (dir.), *Le patrimoine, atout du développement*, Lyon, PUL, p. 21-26.

⁴³ *Norois*, 2000. Patrimoine et environnement : les territoires du conflit, n°185, tome 47, 173 p.

⁴⁴ GRAVARI-BARBAS M., VESCHAMBRE V., 2003. Patrimoine : derrière l'idée de consensus, des enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits, *Conflits et territoires*, Presses Universitaires de Tours, 224 p., p. 67-82.

III- Répondre aux objectifs - Méthode et outils

Afin de répondre aux objectifs et enjeux précédemment identifiés, deux missions principales ont été définies :

- La récolte d'informations sur les représentations et les perceptions de l'Espace Naturel Sensible aujourd'hui.
- La réalisation d'un inventaire du patrimoine matériel et immatériel de la Vallée en Barret.

La méthode retenue pour mener à bien ces travaux et répondre aux objectifs de l'étude de caractère consiste en un croisement de données provenant de différentes sources : des enquêtes orales (A) et un questionnaire (B) pour la première mission, des documents iconographiques anciens, des archives cadastrales et des entretiens pour la seconde (C).

A) Enquête sur les représentations et les perceptions des usagers et des riverains de l'Espace Naturel Sensible (E.N.S.) de la Vallée en Barret

Nous présentons ici la méthodologie complète utilisée pour la réalisation de la première phase d'entretiens ainsi que pour l'élaboration du questionnaire ultérieur. Ce dernier a été jugé moins prioritaire et procède plus d'une enquête exploratoire en continuité d'une étude de fréquentation réalisée lors de l'écriture du plan de gestion de l'E.N.S. en 2003 que d'une véritable enquête. De même, cette partie présentera quelques redites, malheureusement indissociables d'une méthode rigoureuse.

1) Thème de l'enquête

a) Cadre général

L'E.N.S. de la vallée en Barret, situé à quinze kilomètres au sud-ouest du centre de Lyon, s'étend sur les trois communes de Brignais, Chaponost, et Soucieu-en-Jarrest. D'une grande attractivité pour la promenade et les activités de loisirs, il connaît une fréquentation importante, parfois source de problèmes avec les riverains, et pouvant porter préjudice à la préservation du patrimoine naturel.

Regroupés au sein d'un comité de suivi, le Département du Rhône et les deux communautés de communes de la Vallée du Garon et du Pays Mornantais mettent en œuvre, en partenariat, les mesures définies dans le plan de gestion et de mise en valeur. En 2009, ses actions portaient sur :

- la réalisation d'études scientifiques sur les milieux naturels ;
- l'entretien et la surveillance du site ;

- la sensibilisation des usagers au respect de l'environnement avec notamment des animations dans les écoles et la signature d'une Charte de Bonne Conduite.

En parallèle à ces actions, les membres du comité de suivi ont pris conscience de l'insuffisante appropriation par la population des actions de gestion du site. C'est pourquoi, en plus de continuer et d'améliorer les études écologiques menées sur site, le comité de suivi a décidé la réalisation d'une étude de caractère, qui servira à alimenter le plan de gestion.

Réalisée dans le cadre du programme d'action 2010 du comité de suivi de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret, cette étude de caractère comporte trois principaux objectifs:

- interroger usagers et riverains sur leur perception et leur représentation de cet espace ;
- réaliser un inventaire du patrimoine matériel et immatériel de la vallée en Barret ;
- révéler l'identité du lieu et sa spécificité ;

b) Enjeux

Le principal enjeu de cette étude de caractère est de créer un lien entre un lieu – la vallée en Barret – et la population qui le fréquente, afin que les usagers s'approprient cet espace et les actions de gestion qui y sont menées. De plus, l'amélioration de la connaissance du site constitue un enjeu à la fois scientifique et d'aménagement.

c) Etat des connaissances

Nous débutons l'enquête avec peu de connaissances avérées, et beaucoup de dires. Nous disposons d'une enquête de fréquentation déjà ancienne (juin/juillet 2000), et d'estimations de la fréquentation du site pour l'année 2009, réalisées par l'O.N.F. dans le cadre de sa mission de police de l'environnement dans l'Espace Naturel Sensible. Une première sortie de terrain et quelques lectures ont révélé comme patrimoine matériel dans la vallée : les vestiges du célèbre aqueduc du Gier, la présence d'anciens moulins et de biefs, des fermes peut-être particulières (à creuser) ainsi que des loges paysannes (« des loges des champs » ici), l'existence d'anciennes guinguettes sur les bords du Garon (la rivière de la Vallée en Barret) et d'un ancien château dont on ne retrouve rien aujourd'hui mais que l'on peut voir sur des cartes postales datées du début du vingtième siècle.

2) But de l'enquête

a) Objectifs

Cette enquête a pour objectifs :

- de connaître la perception et les représentations qu'ont les personnes ciblées de la Vallée en Barret ;
- de récolter des informations et des données concernant le patrimoine matériel et immatériel de la Vallée en Barret.

b) Questions posées

Hypothèses :

- la « méconnaissance » du site (notamment de son statut d'E.N.S.), de son histoire et de son patrimoine par la population, alliée à la « méconnaissance » des gestionnaires de ce que cet espace représente pour les gens, explique la mauvaise appropriation des actions de gestion du site et du rôle de l'Espace Naturel Sensible.

Thèmes des questions :

- cf. Annexe II, Grille d'entretiens semi-dirigés

3) Choix de la méthode (Type d'enquête, population étudiée, biais potentiels)

Une fois l'objet d'étude défini, nous avons opté pour la méthode des entretiens semi-dirigés, pour deux raisons :

- Premièrement, pour connaître l'opinion de la population sur son territoire, il semble a priori plus approprié de les laisser en parler librement à partir d'un petit nombre de questions de cadrage. En outre, réaliser des entretiens permet de recueillir des descriptions et des explications plus détaillées qu'avec un simple questionnaire, et qui peuvent être approfondies à loisir par le jeu des relances de l'enquêteur. Les entretiens semi-dirigés sont un moyen privilégié de comprendre les représentations des personnes et les significations qu'elles donnent aux réalités de leur vie ou de leurs perceptions, ce qui s'adapte bien à un sujet comme celui-ci.
- Deuxièmement, étant donné que cette enquête doit également servir à recueillir et à compiler des documents iconographiques et des récits concernant les patrimoines matériel et immatériel de la Vallée en Barret, le choix de la réalisation d'entretiens paraît plus pertinent.

Nous avons donc élaboré une grille d'entretien organisée autour de deux grands thèmes, **la relation « sensible »** des interviewés à l'ENS de la Vallée en Barret, à travers des questions

portant sur leurs ressentis, leurs perceptions, leur usage du lieu, et **les connaissances** qu'ils ont de l'histoire et du patrimoine de cet espace.

La population de l'enquête est constituée d'un groupe de personnes ressources, dont la liste a été établie en concertation avec les deux tutrices, professionnelle et universitaire. Elle réunit des élus, des techniciens, des riverains et des représentants d'associations culturelles, patrimoniales et d'activités de loisirs.

Toutes ces personnes ont pour point commun de fréquenter voire d'habiter l'E.N.S. de la Vallée en Barret. Ce sont aussi des personnes bien informées des problèmes et des enjeux de ce territoire, et qui ont parfois un rôle dans les projets qui s'y déroulent.

Nous pensons que réaliser des entretiens avec ces personnes ressources est intéressant à deux titres :

- d'une part, ces personnes ont souvent, du fait de leur implication, une vaste connaissance du territoire, de ses enjeux et de son histoire ;
- d'autre part, elles peuvent être considérées comme des « relais d'opinion », des représentants pour certaines parties de la population (riverains, usagers, gestionnaires,...).

Dans le cas d'une enquête comme celle-ci il faut se poser la question de la **représentativité** : dans quelle mesure peut-on considérer que les opinions de la vingtaine de personnes interviewées sont le reflet de celles de l'ensemble de la population d'usagers ? Lors d'un travail par entretien, on peut difficilement viser une représentativité parfaite - si tant est que cela soit possible avec d'autres méthodes -, le plus pertinent étant alors de s'efforcer d'interroger des personnes appartenant à des milieux variés, afin de recueillir des discours que l'on suppose différents. Doit-on pour autant considérer que la richesse des informations recueillies compensera le manque de représentativité au sens statistique du terme ?

Cependant, il ne faut pas perdre de vue l'objectif de l'étude de caractère, qui est avant tout d'améliorer la connaissance du lieu et de dégager sa spécificité, et non pas de réaliser une enquête d'opinion exhaustive. Malgré tout, l'enjeu du « lien entre la population et l'E.N.S. », qui a motivé cette étude de caractère, nous oblige déontologiquement à recueillir les ressentis de l'ensemble des usagers du site, anciens riverains, nouveaux arrivants, personnes extérieures, quels que soient leurs activités et leur utilisation de cet espace. **Il est donc impératif de mettre au point une deuxième procédure d'enquête**, en allant à la rencontre des usagers sur le site et en les invitant à répondre à un **questionnaire** sur l'Espace Naturel Sensible. Néanmoins, ce questionnaire ne pourra être établi qu'après que les entretiens aient été menés. Cette première phase d'enquête – « exploratoire » – permettra en effet d'avoir « défriché le terrain » en ce qui concerne les représentations et l'identification des « hauts lieux » de l'E.N.S. et des référents patrimoniaux et mémoriels. En considérant que les

personnes ressources puissent être considérées comme des « relais d'opinion », l'éventail de leurs réponses permettra alors l'élaboration d'un questionnaire pertinent.

Dans un autre ordre d'idées, il convient de souligner que l'implication à plus ou moins grande échelle dans la vie publique locale des personnes interviewées comporte aussi un risque pour l'enquête (plus précisément la phase d'analyse des résultats), celui de recueillir un discours stéréotypé reflétant plus la position ou les demandes de l'institution ou de l'organisme à laquelle ils appartiennent que leur opinion personnelle.

4) Exploitation de l'entretien – Mise en forme des résultats

En accord avec la tutrice universitaire, nous procéderons à une transcription élaborée – en opposition à une transcription intégrale – des entretiens. Elle se divise en deux phases. D'abord la mise au propre des propos qui vise à rétablir le discours oral dans une forme de langage grammaticalement compatible avec les usages de l'écrit (suppression des bégaiements, répétitions, et interjections (euh, ben...)) ; mise en concordance des temps ; rétablissement de l'adverbe « ne » souvent omis dans les tournures négatives, etc.). Ensuite, la remise en ordre des énoncés des entretiens, afin de les rendre lisibles, comparables et donc utilisables. Nous opterons pour une mise en ordre thématique s'articulant autour de plusieurs pôles : les sensibilités (ambiance, sons, ...), les connaissances (rôle E.N.S., patrimoine), les représentations (lieux importants, perceptions, qui sont des sensations couplées à des référents personnels). Nous retranscrivons entre guillemets les citations in extenso qui nous paraîtront les plus pertinentes pour illustrer notre propos ou les problématiques à l'origine de cette enquête.

En plus de récupérer des informations et des données patrimoniales concernant le site de la Vallée en Barret, l'identification de thèmes importants lors des entretiens permettra l'élaboration du questionnaire en direction des usagers.

B) Enquête de fréquentation – Questionnaire à l’attention des usagers de la Vallée en Barret

1) Thème de l’enquête

Le présent questionnaire a été élaboré en continuité de la campagne d’entretiens semi-dirigés auprès de personnes ressources. Ils participent tous deux de la même démarche visant à améliorer la compréhension mutuelle entre usagers, riverains et gestionnaires de l’Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret.

2) But de l’enquête

a) Objectifs

Cette enquête comporte trois principaux objectifs. Le principal est de connaître la perception et les représentations qu’ont les personnes interrogées de la Vallée en Barret, afin de compléter les informations obtenues lors des entretiens semi-dirigés menés auprès de personnes ressources.

Le second objectif est de mesurer la connaissance qu’ont les usagers du patrimoine du site, celui-ci ayant été identifié et recensé grâce à la première campagne d’entretiens et à un travail d’archives. Ce questionnaire nous permettra également de tester les réactions des usagers par rapport à des propositions de valorisation de ce patrimoine, afin d’appréhender un peu mieux les types et les modalités d’actions à mener.

Enfin, le troisième et dernier objectif est de profiter de l’administration de ce questionnaire pour récolter des informations concernant les modalités de fréquentation et d’usage de l’Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret. Bien qu’il ne s’agisse pas d’une enquête de fréquentation à proprement parler, ce volet de l’enquête vise à mettre à jour le questionnaire de fréquentation réalisé lors de la mise en place du plan de gestion de l’Espace Naturel Sensible⁴⁵, et à compléter le rapport de surveillance 2009 de l’Office National des Forêts qui consacrait un chapitre à l’analyse de la fréquentation du site⁴⁶.

⁴⁵ Bureaux d’études MEDIEVAL et GéoSCOP, 2000 (Nov.). *Etude de définition d’un plan de mise en valeur. Rapport n°1 – Diagnostic du site et définition des enjeux*, Conseil Général du Rhône, 75 p. + Annexes

⁴⁶ Office National des Forêts, 2010 (Fév.). *Mission de police de l’environnement sur le territoire de l’Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret – Rapport de surveillance 2009*, Doc. interne CCVG, 14 p.

b) Thèmes des questions posées (cf. Annexe III, Questionnaire)

L'enquête est organisée autour de six grands thèmes qui sont autant de temps forts dans le déroulement du questionnaire :

- Questions *d'identification* de la personne : âge, sexe, lieu de résidence,...
- Questions relatives *aux modalités de fréquentation* du site par le questionné : fréquence et durée des visites, visite seul ou en famille, ...
- Questions relatives *aux activités de l'utilisateur* dans la vallée en Barret : sport, promenade, ...
- Questions relatives *aux représentations et aux perceptions* de l'utilisateur concernant la Vallée en Barret : atouts et faiblesses du site, attentes et besoins, connaissance du statut d'Espace Naturel Sensible, ...
- Questions relatives *aux connaissances de l'utilisateur quant au patrimoine* présent sur le site : aqueduc du Gier, moulins, guinguette, ...
- Questions concernant *la réception d'éventuelles actions de valorisation* du patrimoine : animations, visites guidées, sentier d'interprétation, ...

3) Choix de la méthode (Type d'enquête, population étudiée, déroulement, biais potentiels)

a) Population étudiée et échantillonnage

La population-mère, c'est-à-dire l'ensemble des personnes visées par cette étude, correspond à la totalité des visiteurs et des usagers de la Vallée en Barret sur une période d'un an. Il faudrait dans l'idéal interroger l'intégralité de cette population. Cependant, cela s'avère impossible pour deux raisons : d'une part, ce serait un véritable travail de bénédictin que d'interroger toutes ces personnes, d'autre part cette population-mère n'est pas bien connue. La Communauté de Communes de la Vallée du Garon ne possède pour l'instant que des estimations, donnant entre 30 000 et 40 000 visiteurs par an. La mise en place prochaine d'éco-compteurs permettra de connaître plus précisément l'affluence sur ce site.

De manière générale, lorsqu'une population-mère est trop importante pour être interrogée en totalité, il faut procéder à un échantillonnage. Cette méthode permet de tirer des conclusions au sujet d'un tout, en n'en examinant qu'une partie. De très nombreuses techniques existent pour déterminer cet échantillon de telle sorte qu'il soit le plus représentatif possible ; malheureusement, le manque de données disponibles concernant la population-mère ne permet pas de définir un tel échantillon, et nous contraint à administrer le questionnaire de façon aléatoire. Dès lors, la portée de ce questionnaire restera limitée et nous nous garderons bien d'extrapoler des généralités à partir des résultats obtenus. Il convient de ne pas oblitérer l'objectif premier de cette étude de caractère, qui est avant tout d'améliorer la connaissance du lieu afin de mettre en lumière ce qui le rend unique.

Cette enquête est donc faite à titre informatif et exploratoire. Elle n'est pourtant pas dénuée d'intérêt, dans le sens où l'on pourra identifier de grandes tendances afin de cerner au mieux ce que pensent les usagers de la Vallée en Barret.

b) Le type d'enquête

La technique d'enquête retenue consiste en un questionnaire pour lequel seront privilégiées des questions fermées. Ces dernières sont en effet les garantes d'une administration simple, rapide et compréhensible du questionnaire auprès de gens sélectionnés au hasard et que l'on va, en fin de compte, « déranger ». Pour autant, les questions fermées limitent fortement la portée des informations récoltées. C'est ainsi que plusieurs questions ouvertes ont été élaborées pour les thèmes les plus importants, à savoir la perception et les représentations de la Vallée en Barret par ses usagers. Bien que le dépouillement s'avère dans ce cas plus long et plus difficile, les réponses ont été triées et regroupées par grandes familles qui ont été définies grâce à la première phase d'entretiens semi-dirigés auprès de personnes ressources.

c) Déroulement de l'enquête

Le questionnaire a été administré directement sur le site. Nous nous sommes postés à la confluence du Garon et du Furon, en plein cœur de l'Espace Naturel Sensible. C'est en effet le carrefour où l'on peut retrouver des gens venant à la fois de Brignais, Chaponost et Soucieu-en-Jarrest. C'est également souvent la destination des promeneurs, la vallée étant plus large et plus plate à cet endroit. Nous avons été présents sur le site pendant deux demi-journées.

d) Biais à prendre en compte

Du fait de sa nature exploratoire et de son objectif de ne mettre en lumière que quelques grandes tendances concernant les usagers du site, ce questionnaire comporte plusieurs sortes de biais que l'on tentera de limiter par quelques choix empiriques (Problème pour les cavaliers, les vététistes, selon le jour de la semaine, vacances...).

4) Exploitation du questionnaire– Mise en forme des résultats

Au vu du peu de questionnaires administrés, le dépouillement a été fait manuellement dans un fichier Excel (cf. Annexe V, Dépouillement du questionnaire) après que chaque réponse de chaque question se soit vue attribuer un code (cf. Annexe IV, Codage)

C) L'inventaire des patrimoines matériels et immatériels de la Vallée en Barret

1) Sources pour le patrimoine immatériel

Le patrimoine immatériel, dans son acception juridique première, représente l'ensemble des informations ou des connaissances détenues par une organisation, entreprise, administration ou collectivité locale. Cette notion s'est imposée dans le champ du patrimoine culturel à l'aube des années 1990, jusqu'à obtenir une reconnaissance internationale avec l'adoption en 2003 de la « Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel » par les Etats membres de l'UNESCO.

Ici, comme pour les entretiens semi-dirigés, la principale source d'informations concernant le patrimoine immatériel provient d'entretiens avec des résidents de longue date de la Vallée en Barret ou d'anciens habitants ainsi que leur famille proche (cf. Annexe VI, Liste des contacts).

Les principaux thèmes abordés concernent l'évolution du paysage et les usages anciens de la vallée, ainsi que le partage de souvenirs concernant deux objets patrimoniaux de la Vallée en Barret, à savoir le château de Montaland et les guinguettes du bord du Garon. Nous avons été confrontés à trois principales difficultés :

- D'une part, notons que cette vallée n'a jamais été très habitée, et que plusieurs personnes ont refusé de participer à un entretien. Les éléments recueillis ont été peu nombreux.
- D'autre part, beaucoup de ces informations étaient des souvenirs d'enfance et des histoires de famille, privées, et qu'il est donc déontologiquement difficile d'exploiter en vue d'une valorisation patrimoniale publique.
- Enfin, ces données sont à manier avec la plus grande précaution du fait de leur nature subjective ; il convient de les recouper au maximum avec des éléments formels attestés, dans la mesure du possible.

2) Sources pour le patrimoine matériel

En ce qui concerne le patrimoine matériel, trois principales sources ont été retenues :

- *Des documents d'archives*, principalement le cadastre napoléonien et des plans anciens (plan terrier). Malgré un temps considérable passé aux Archives Départementales, nous n'avons retrouvé dans les archives écrites que quelques mentions souvent trop sommaires pour être utilisables en l'état.

- *Des photographies actuelles et anciennes*, notamment une belle collection de cartes postales du début du vingtième siècle, inventoriées (cf. Annexe VII, Inventaire). Cependant, il ne reste que peu de traces visibles aujourd'hui du patrimoine bâti ancien.
- *Des ouvrages concernant l'histoire et le patrimoine local* (cf. Annexe VIII, Fiches de lecture), souvent élaborés à partir d'archives anciennes, des cadastres napoléoniens et des plans terrier.

A total, dix-neuf entretiens semi-dirigés d'une durée moyenne de quarante-cinq minutes ont été effectués, une dizaine (seulement) de questionnaires ont été administrés en ce qui concerne les perceptions et les représentations des usagers et des riverains de la Vallée en Barret. Cependant, nous avons très vite été confrontés à des redites, et beaucoup d'entretiens ont servi de prétexte à des discussions sur la gestion de l'E.N.S. ou le contexte politique local, notamment en matière d'aménagement du territoire et de valorisation du patrimoine. Cela peut s'expliquer peut-être par une mauvaise conception des dits questionnaires et une mauvaise direction dans la conduite des entretiens, par un mauvais choix des personnes ressources interrogées, mais aussi par le fait que la Vallée en Barret constitue un tout petit territoire dont les principales richesses naturelles et paysagères ont déjà été bien étudiées et sortaient expressément du cadre de la présente étude de caractère. Cela expliquerait aussi que l'inventaire du patrimoine a lui aussi très vite trouvé ses limites au vu du peu de données disponibles mais également du fait que très peu de traces matérielles, aussi bien iconographiques que bâties, ont subsisté jusqu'aujourd'hui.

Deuxième partie – Analyse des résultats et propositions de pistes d’actions

Après une première partie de préparation théorique et méthodologique, cette seconde partie du mémoire représente la transcription concrète du travail de terrain effectué au cours du stage professionnel. Elle présente tout d’abord la synthèse des différents entretiens, des recherches d’archives et du contexte dans lequel s’inscrit cet espace (cf. Première partie) qui permettent la définition de l’identité de la Vallée en Barret (IV). C’est l’objectif premier de ce stage. Ensuite, un dernier chapitre est consacré à la proposition d’actions de valorisation qui tiennent compte de tout le travail effectué en amont (V), et qui correspondait également aux attentes des commanditaires du stage.

Cependant, il convient d’annoncer en préambule que la définition de l’identité de la Vallée en Barret proposée ici n’apporte pas beaucoup de nouveautés par rapport à ce qui a déjà été élaboré dans le plan de gestion initial de cet Espace Naturel Sensible. Elle a cependant le mérite de présenter quelques problèmes qui pourraient potentiellement freiner les actions de gestion de cet espace ; de la même manière que pour ses atouts, les désavantages d’un territoire sont des composantes de son identité. Précisons aussi que la petite taille et l’isolement relatif de l’espace étudié explique qu’il y ait peu de données, aussi bien au niveau de la mémoire et des représentations du site qu’au niveau des patrimoines bâtis (malgré la présence de l’aqueduc du Gier). La principale richesse de cette vallée est constituée par ses patrimoines paysagers et naturels, déjà bien étudiés. Cependant, cet espace n’est pas vide de traces du passé, ni de « sens ». Autant la partie sur l’identité du site pourra paraître convenue, autant l’inventaire patrimonial et les propositions d’actions apporteront du matériau neuf en vue de la prochaine refonte du plan de gestion de l’E.N.S.

IV- Identité, histoire et patrimoines de la Vallée en Barret

Ce chapitre présentera tout d'abord une synthèse des entretiens semi-dirigés, des questionnaires et des différentes recherches personnelles concernant un ensemble d'éléments qui rendent le site de l'E.N.S. Vallée en Barret unique (A). La seconde partie sera consacrée à l'histoire et aux objets patrimoniaux de ce site (B).

A) « L'esprit des lieux », l'identité de la Vallée en Barret

Il ressort des travaux menés au cours du stage quatre caractéristiques principales pour définir la Vallée en Barret : un aspect naturel et sauvage (1) prédominant, mais aussi un caractère rural à préserver (2), la présence d'un patrimoine exceptionnel, l'Aqueduc du Gier (3), mais également le fait que cet espace soit le théâtre de tensions et de conflits (4).

1) La nature sauvage « à deux pas de la ville »

Absolument chaque personne interviewée ou questionnée a répondu, lorsqu'on lui demandait ce qui pour elle caractérisait le mieux la Vallée en Barret, la « nature ». La plupart des gens lui prêtaient les mêmes attributs – un aspect sauvage, beaucoup de verdure, d'ombre et de calme – propices à la détente et à la balade (cf. photo 7 page suivante). Les différents usagers du site apprécient également beaucoup la rivière Garon (cf. photo 8 page suivante) même si certains regrettent un accès difficile ou la trouve « abîmée » et « trop sableuse ».

L'autre caractéristique principale de cet espace de nature est le fait qu'il se trouve à proximité de zones urbaines. La plupart des personnes interrogées se sont étonnées de trouver un espace vert aussi préservé à moins de vingt kilomètres de Lyon et bien qu'ils pointent du doigt un manque de place de parking pour leurs voitures, cela en fait un lieu de balade privilégié. Les gens du cru apprécient quant à eux de pouvoir y venir à pied, certains quotidiennement.

Cet aspect naturel est également propice à différentes activités sportives et de plein air. On y croise régulièrement des joggeurs, des vététistes et des cavaliers, mais aussi des pêcheurs. La Vallée en Barret est donc un véritable « poumon vert » pour les citadins, qui se le sont appropriés en tant qu'espace de loisirs.

2) Un caractère rural à préserver

Après l'aspect naturel de la Vallée, c'est le caractère rural de l'E.N.S. qui constitue un point fort de son identité. Cet élément « campagnard » s'exprime notamment à travers des paysages agricoles variés, des bocages aux vergers (cf. photo 9 et 10 p. 46) ; les parcelles agricoles occupent l'ensemble du plateau mais également les fonds de vallée. On ne trouve cependant pas de fermes en U, habitats typiques des monts du Lyonnais ; bien que l'on...



Photo 7 : *Un lieu propice à la détente et à la balade* (Vallée en Barret, avril 2010)



Photo 8 : *La rivière Garon* (Vallée en Barret, avril 2010)



Photo 9 : *Un paysage bocager sur les plateaux de l'E.N.S.* (Vallée en Barret, avril 2010)



Photo 10 : *Un verger sur les plateaux de l'E.N.S..* (Vallée en Barret, avril 2010)

... devine que les fermes présentes sur les plateaux ou dans la vallée aient un jour eut cet aspect, les modifications successives dont elles ont fait l'objet ont effacé leur typicité. La majorité des personnes interrogées considèrent d'ailleurs ces fermes comme un simple élément du paysage, et non comme un patrimoine à part entière.

3) Un patrimoine exceptionnel : l'Aqueduc du Gier

Le troisième élément caractéristique de la Vallée en Barret est sans aucun doute les vestiges de l'Aqueduc du Gier. Cet aqueduc romain du premier siècle de notre ère était l'un des quatre ouvrages qui acheminaient l'eau jusqu'à la ville de Lyon (Lugdunum à l'époque). Long de 86 kilomètres, il captait l'eau de la rivière Gier au-dessus de Saint-Chamond (Loire) et aboutissait à la colline de Fourvière. Il est l'ouvrage le plus élaboré techniquement de ses semblables ; comme l'écrit Jean Burdy : « il comptait une cinquantaine de constructions souterraines, ponts, files d'arches, onze tunnels, et, cas unique et ensemble incomparable, quatre conduites forcées »⁴⁷. Les vestiges présents dans la Vallée en Barret forment un exemple d'une de ces conduites forcées, appelées pont-siphon (cf. Figure 4 ci-dessous). Ce type de pont est composé en amont d'un réservoir de chasse (cf. Photo 11 page suivante) et en aval d'un réservoir de fuite, toujours placé plus bas. Les conduites à proprement parler étaient constituées d'un faisceau de tuyaux en plomb noyés dans le mortier.

Bien qu'il ne constitue pas le vestige le plus spectaculaire de l'Aqueduc du Gier, le pont-siphon de la vallée du Garon a une forte valeur visuelle et pédagogique.

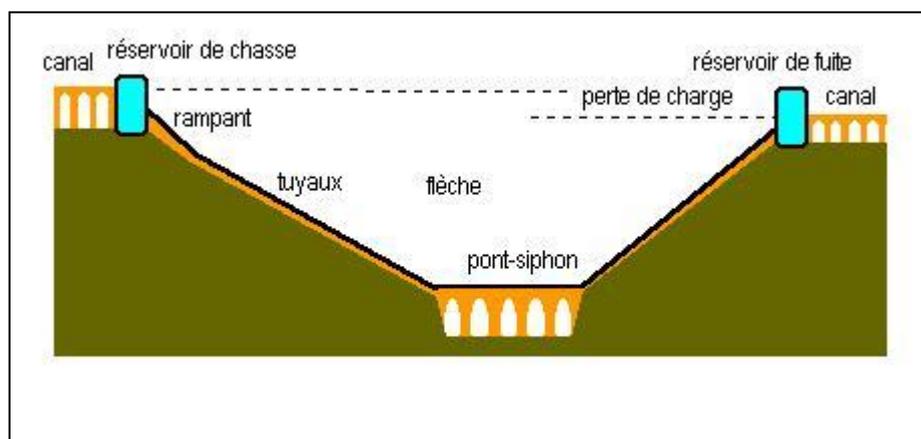


Figure 4 : Schéma de fonctionnement d'un pont-siphon (Source : Association ARAIRE)

Cependant, la gestion d'un tel ouvrage est délicate ; outre les actes de vandalisme, son entretien coûte cher (débroussaillage notamment, ou réfection des arches passant au-dessus des chemins) mais surtout, toute action de valorisation le concernant devrait considérer l'ouvrage dans son entier, pour éviter le « saupoudrage » ou les petites actions non concertées. Il existe notamment le Syndicat de l'Aqueduc du Gier (SIARG) qui a pour

⁴⁷ Pour de plus amples détails, je renvoie à l'excellent et très complet ouvrage de Jean Burdy. BURDY J., 1996. *LYON : L'aqueduc romain du Gier*, Pré-inventaire des monuments et richesses artistiques, Département du Rhône, 408 p.

objet la mise en valeur culturelle et touristique de l'aqueduc ainsi que sa protection, sa sauvegarde, son entretien. Cet organisme ne dispose cependant que de moyens limités et n'a pas encore réalisé d'actions d'envergure autour de ce patrimoine exceptionnel. C'est d'ailleurs une doléance commune à tous les acteurs locaux du patrimoine que de mettre en valeur cet aqueduc ; cependant, aucun consensus n'a encore émergé sur la façon de faire, du fait notamment de querelles personnelles. Bien qu'il soit un élément incontournable de la Vallée en Barret, cet aqueduc ne pourra pas être mis en valeur par la seule Communauté de Communes de la Vallée du Garon, et aucune proposition d'action importante ne sera préconisée à son encontre. Il illustre néanmoins très bien le fait que l'E.N.S. de la Vallée en Barret est un espace « conflictuel » et « menacé ».



Photo 11 : *Le réservoir de chasse du pont-siphon de l'Aqueduc du Gier à Brignais, au lieu-dit « La Gerle »* (Photo : Daniel Bergero, date inconnue)

4) Un espace menacé

Le dernier élément caractéristique de l'identité de la Vallée en Barret est, à notre sens, le fait qu'il soit un espace de conflits et de tensions. Ceux-ci sont de différents ordres :

- *des problèmes exogènes* : situé dans un espace périurbain, à proximité d'une agglomération importante, l'E.N.S. de la Vallée en Barret est menacé à la fois par la concurrence foncière des espaces urbains vis-à-vis

des espaces agricoles - car bien que l'ensemble de l'E.N.S. soit classé « espace agricole ou naturel », la CCVG ne dispose pas d'une maîtrise importante du foncier - et par une surfréquentation à l'origine de conflits d'usages et de dégradations diverses (mauvais état des chemins, vandalisme...);

- *des problèmes endogènes*; d'une part des problèmes d'accessibilité (beaucoup de visiteurs soulignant un manque de places de parkings), liés notamment au statut des chemins, en majorité privés. D'autre part des problèmes de lisibilité; alors que les personnes interviewées, forte de leur connaissance du lieu, connaissaient parfaitement les tenants et les aboutissants du statut d'E.N.S., l'immense majorité des personnes extérieures auxquelles le questionnaire a été soumis ne savaient même pas qu'ils arpentaient un Espace Naturel Sensible (cf. Annexe V, Dépouillement du questionnaire)! Bien peu remarquent même les panneaux plantés aux entrées de cet espace; il faut cependant souligner que la rupture paysagère n'est pas toujours nette entre par exemple une zone de Brignais urbanisée et l'entrée de l'Espace Naturel (cf. photo 12 ci-dessous). Dans le même ordre d'idées, peu de personnes également savent que l'E.N.S. se compose à la fois du fond de vallée et des plateaux qui le domine.



Photo 12 : Serres à l'entrée de l'Espace Naturel Sensible (Brignais, avril 2010)

La Vallée en Barret constitue donc « un oasis de verdure », « un jardin secret, naturel et sauvage » situé à proximité de zones de peuplement importantes. Cependant, ce sont ces mêmes caractéristiques qui en font un espace menacé, mais cet élément à priori négatif de son identité peut en constituer un atout, s'il est utilisé pour une valorisation pédagogique montrant la nécessité de préserver les espaces naturels au profit de l'étalement urbain. L'ancrage de cet espace dans son passé peut à cet égard être un bon moyen pour arriver à ce type de valorisation.

B) Histoire et patrimoine dans la Vallée en Barret

Malgré son isolement, du notamment à son accès difficile et à son aspect encaissé, la Vallée en Barret possède un petit patrimoine rural intéressant (2 à 5) ; quelques éléments historiques sont également parvenus jusqu'à nous qui dressent l'image d'une vallée agricole et peu habitée (1).

Par un souci de commodité de lecture, et à moins d'une mention contraire, les différentes informations présentées ici proviennent des cadastres napoléoniens (établis autour de 1820), de plusieurs ouvrages consacrés à l'histoire et au patrimoine local (cf. Annexe VIII, Fiches de lecture)⁴⁸ et à des entretiens semi-dirigés avec des habitants de longue date ou anciens.

1) Une vallée agricole et peu habitée

Jusqu'à la seconde moitié du vingtième siècle, la région était essentiellement agricole. Les champs et les vignes couvraient les trois quarts de l'occupation du sol, et tous les coteaux étaient couverts presque exclusivement de vignes, comme dans la Vallée en Barret (cf. photo 13 page suivante). Les terres ne sont pas très fertiles et les rendements faibles ; en outre, la qualité des vins produits était plus que moyenne et ils ne se vendaient pas très bien. En outre, le phylloxéra détruit à partir de 1880 plus de 90 % du vignoble ; il faut dire le coût important et les résultats aléatoires du traitement ont freiné les réactions aussi bien des élus que des vignerons. Certains préfèrent en général arracher les vignes et replanter des cépages américains naturellement résistants à l'insecte ; d'autres changent de production, et

⁴⁸ * Union des Sociétés Historiques du Rhône, 2004. *Vourles et sa région*, Actes des journées d'études 2003, Ed. Université Jean Moulin Lyon 3, 168 p.

* Association « Les Amis du Vieux Brignais », 1988. *Brignais. Images du Passé*, Maury (Imp.), 76 p.

* JOMAND Joseph, 1966. *Chaponost en Lyonnais*, Imprimerie du Bâtiment (Lyon 6^{ème}), 2^e Ed., 1983, 355 p.

* Conseil Général du Rhône, 1999. *Préinventaire des monuments et richesses artistiques (Chaponost)*, Imprimerie Bosc France (Oullins), 190 p.

c'est ainsi que naît la tradition fruitière que l'on retrouve encore aujourd'hui (fraises, vergers...).

On retrouve également beaucoup de prairies dans la Vallée en Barret, presque tous situés dans les fonds de vallée ou sur les pentes où elles peuvent être irriguées, soit par des sources naturelles, soit par les eaux de ruissellement. Mais de manière générale, les prairies étaient trop peu nombreuses et trop mal entretenues pour permettre un élevage important : « La rareté du fourrage et le défaut de pâquage ne permettent pas aux cultivateurs d'avoir autant de bêtes à cornes qu'il serait nécessaire pour l'exploitation de leurs fonds, et pour fournir à l'engrais qu'exige surtout la qualité des fonds ». On élève peu de bovins, qui sont surtout utilisés comme bêtes de trait et pour produire du fumier ; l'élevage caprin est beaucoup plus répandu.

Les cadastres napoléoniens montrent enfin que la Vallée en Barret était peu habitée ; sur le périmètre actuel de l'Espace Naturel Sensible, on ne trouve que quatre fermes, et deux moulins.



Photo 13 : L'Aqueduc du Gier dans la Vallée en Barret ; en arrière-plan, des coteaux couverts de vignes (Début du XXème siècle, collection de M. Fornelli-Dellaca)

2) Les moulins de la Vallée en Barret et le lavoir

Les deux moulins présents dans la Vallée en Barret (cf. carte 7 p. 73) sont désaffectés depuis le début du vingtième siècle environ. Il ne subsiste que peu de traces visibles dans le paysage : on aperçoit seulement aujourd'hui les dépressions formées par les biefs (les canaux d'amenée d'eau au moulin). Ces moulins à eau étaient utilisés pour produire de la farine et rouir le chanvre, c'est-à-dire l'écraser pour en extraire les fibres qui serviront plus tard à la confection de draps, de vêtements... Les deux moulins utilisaient ici des roues horizontales et des battoirs (meule roulante, et non tournante), aussi appelés « battous » dans la région, même si l'on trouve également dans la région des roues verticales, (cf. Figure 5 ci-dessous).

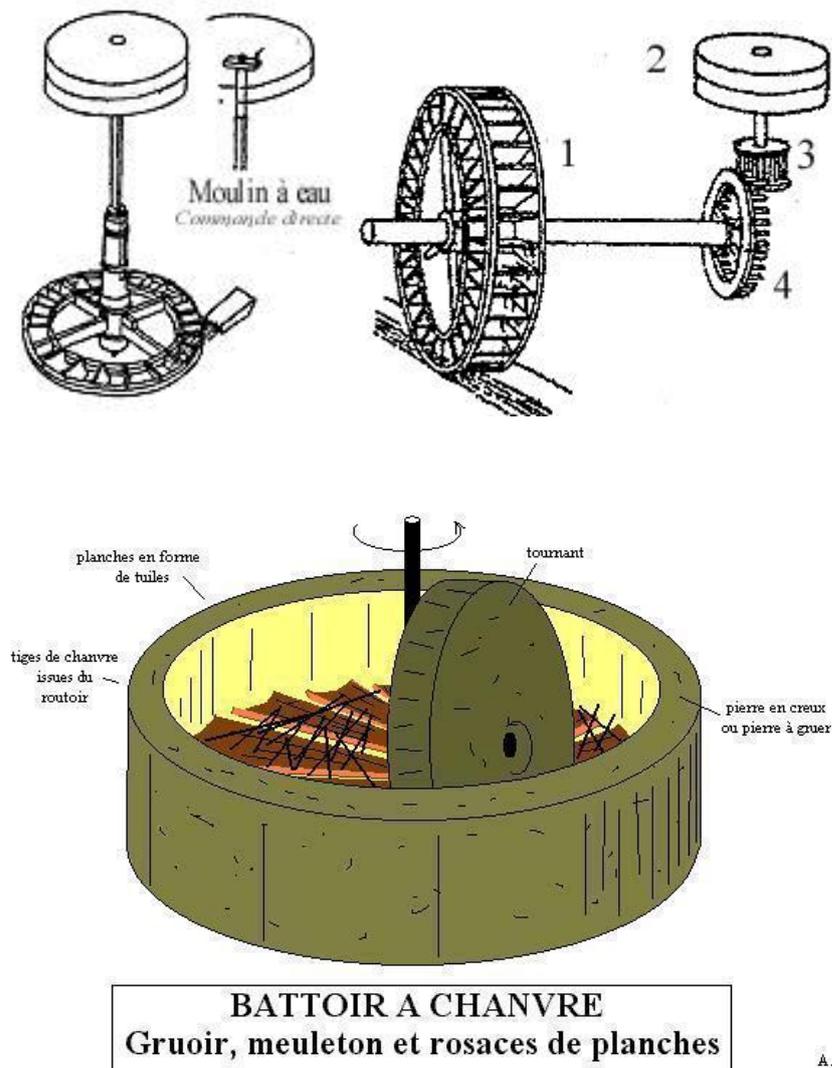


Figure 5 : Différentes roues de moulin (en haut à gauche, une roue horizontale, en haut à droite, une roue verticale ; ci-dessus un battoir à chanvre) (www.moulinsdefrance.org)

Les deux moulins qui existaient dans la Vallée en Barret se trouvaient l'un à Chaponost, l'autre à Brignais. Il existait cinq autres le long du Garon, quatre en amont sur les communes de Thurins et Messimy, et un dans le centre actuel de Brignais.

Le moulin de Chaponost, appelé moulin Chaize, ou Montaland, ou encore Bruyas (cf. Figure 6 ci-dessous). Il est établi en amont du pont-siphon de l'aqueduc du Gier, sur la rive gauche. Il appartenait à l'époque du terrier contamaine (1732-62) à M. Chaize (« maître des ports » à Lyon). Il existait donc au moins depuis le XVIIIème siècle.



Figure 6 : Le moulin de Chaponost (dit Bruyas) à proximité des vestiges de l'aqueduc
(Cadastre napoléonien de 1823)

Sur le cadastre napoléonien, on peut distinguer :

- Une prise d'eau, qui se fait grâce à une levée établie à l'amont immédiat de la confluence avec le Furon.
- Cette levée fonctionne comme un petit barrage, créant un plan d'eau à niveau constant avec une vanne pour l'alimentation du bief. La crête sert de déversoir de crue.
- Un bief long d'environ 800 mètres, qui achemine l'eau vers un bassin d'accumulation, appelée *écluse*, juste en amont du moulin. La restitution a lieu immédiatement après le moulin, qui est proche du lit du Garon.

D'après l'ingénieur Perrey, les caractéristiques techniques de ce moulin sont en 1853 les suivantes: « Le mouvement est donné à la meule à grains par une roue à augets de 2 mètres 50 de diamètre, et au battoir par une roue horizontale. La hauteur de chute est de 2 mètres 36 et 2 mètres 81. Il y a trois mois de chômage par an suite au manque d'eau »⁴⁹. Un plan daté de 1925 montre qu'un lavoir a été installé près du bief, à mi-chemin entre la levée et le

⁴⁹ PERREY A., 1853. Etudes hydrauliques sur les ruisseaux du Lyonnais, in. L'ARAIRE, n°117, juin 1999, p.70

moulin. Il comportait « un local chaudière ». Il ne subsiste aujourd’hui que des murs qui tombent en ruines ainsi que le bassin, peu à peu recouverts par la végétation (cf. Photo 14 ci-dessous). Le moulin a vraisemblablement été arrêté au début du vingtième siècle. Une des personnes interviewées, M. Fornelli-Dellaca a confirmé que ses aïeux ne l’avaient jamais utilisé – ils avaient racheté la propriété en 1923. Les anciens bâtiments abritant le moulin ont été remplacés par d’autres aujourd’hui.



Photo 14 : *L’ancien lavoir du moulin Montaland (Vallée en Barret, mai 2010)*

Le moulin « de Barrey » ou « de Barret » (à ne pas confondre avec son homonyme de Chaponost), aujourd’hui disparu, était situé sur le territoire de la commune de Brignais, sur la rive gauche du Garon, en amont du centre-bourg. Son emplacement correspond à l’actuelle maison située au croisement des chemins de Barray et du Gué, à l’entrée de l’E.N.S. (cf. Carte 7 p. 73). Ce moulin est très ancien ; il est évoqué par un document appelé le « Cartulaire Lyonnais », dont la charte 766, datée de l’an 1280, mentionne l’existence « d’une tuilerie, d’un moulin et du bief y amenant l’eau ». Le moulin serait même antérieur à cette date, l’ensemble de ces immeubles appartenant « depuis des temps immémoriaux » à la famille d’un dénommé Zacharie de Conchyns.

On retrouve ensuite des informations datant du 31 octobre 1777 relatant une crue du Garon qui dévie le cours de la rivière, privant ainsi d’eau le moulin. Ensuite, il est indiqué que le moulin aurait cessé son activité à la fin du XIXème siècle. Il en restait quelques vestiges au début des années 1980 mais aujourd’hui tout a disparu, sauf paraît-il la meule en pierre que l’on peut encore voir dans un jardin (que je n’ai pas pu retrouver). En amont, on distingue

encore le tracé du bief ainsi que le réservoir d'eau en contrebas de la route menant de Brignais à l'aqueduc.

Il existait également une cascade sur le Garon, à hauteur des aqueducs, constituée suite à l'effondrement dans le lit de la rivière de gros blocs de l'aqueduc. Une levée a ainsi été créée en amont, d'où partait un bief conduisant l'eau à un moulin. Il est probable que certains blocs aient été disposés intentionnellement pour faciliter la création de la retenue d'eau. Cette cascade n'existe apparemment plus aujourd'hui.



Photo 15 : *L'ancienne cascade sur le Garon* (Vallée en Barret, début du vingtième siècle, collection de M. Fornelli-Dellaca)

3) Les anciennes guinguettes

D'après le dictionnaire Larousse, les guinguettes sont à l'origine des établissements où « les gens de toute condition sociale allaient manger, boire et danser les jours de fête », situés à l'extérieur des villes pour éviter de payer des impôts. Historiquement, on les trouvait à l'extérieur de Paris sur les bords de la Seine et de la Marne, et on associait fréquemment à ces cadres champêtres ballades en forêt et canotage sur les plans d'eau⁵⁰ (cf. photo 16 page suivante). Mais plusieurs établissements semblables ont vu le jour en province ; c'est le cas dans la Vallée en Barret, où l'on trouvait deux guinguettes au début du siècle : la guinguette

⁵⁰ GASNAULT F., 1986. Guinguettes et lorettes, Ed. Aubier, 343 p.

Henry, et la guinguette Magot, située sur l'emplacement actuel de l'Auberge du Garon. Celles-ci ont fermé vers le début des années 1950.



A la guinguette Henry, on trouvait dans les années 1920 des jeux de boules, une piste de danse en terre battue, de nombreuses tables et des bancs rustiques (cf. photo 17 ci-dessous) L'ambiance musicale était assurée par un piano mécanique. Les gens s'y rendaient surtout le dimanche, et l'affluence était importante, avec notamment beaucoup de Lyonnais qui déjà venait profiter du cadre agréable de la Vallée en Barret, arrivant à Brignais par tramways complets.

On y trouvait une buvette (en dur), où l'on préparait des assiettes de charcuterie, des omelettes ou de la friture apportés par des serveurs. On y buvait du vin, de la bière et de la limonade.

Derrière la guinguette Henry, la levée pour le bief du moulin constituait un plan d'eau où se pratiquait le canotage.



Photo 16 (en haut) : *Canotage sur le Garon* et **Photo 17** : *La guinguette Henry* (Vallée en Barret, aux alentours de 1910, Collection de M. Fornelli-Dellaca).

4) Les loges des champs

La grande dispersion du sol sur la commune de Chaponost, réparti en cultures céréalières, vignes, prés et bois, avait eu pour effet un important morcellement des propriétés, et après la Révolution, le nombre de petits propriétaires a fortement augmenté. Pour faciliter leur tâche dans des parcelles souvent éloignées de leur habitation, beaucoup ont alors construit des petits bâtiments rudimentaires, les loges des champs (Cf. Photo 18 ci-dessous), à la fois abris, entrepôts et réceptacles pour l'eau de pluie). Sur la commune de Chaponost, 58 ont été recensées⁵¹. Aujourd'hui, certaines sont en ruine, d'autres sont encore utilisées et bien entretenues. Elles sont construites sur la base d'un plan rectangulaire, disposent d'un toit à deux pans tuilés. Quelques unes sont construites en pierre, mais elles sont le plus souvent en pisé, crépi ou non, posé sur un soubassement de blocage. Certaines plus récentes sont en moellons ou en mâchefer. Elles ne disposent pour la plupart que d'une seule ouverture avec des montants en pierre et un linteau en bois. Un bon quart des loges ont un étage ou un demi-étage pour entreposer le foin, parfois un râtelier et certaines font office d'écuries.



Photo 18 : *Une loge des champs dans l'E.N.S. de la Vallée en Barret (Photo Lucie Jimenez, Juillet 2010)*

⁵¹ Une carte les recensant se trouve dans : Conseil Général du Rhône, 1999. *Préinventaire des monuments et richesses artistiques (Chaponost)*, Imprimerie Bosc France (Oullins), 190 p.

5) Le château de Montaland ou « château des italiens »

En fait de château, il s'agit d'une imposante et massive maison bourgeoise, construite en 1853 par Gérard Joseph Vespre, issu d'une famille de négociants lyonnais, avec le moulin. Les deux tours carrées ont été rajoutées à la fin du XIXème siècle. On l'appelle château des italiens car il a appartenu à partir de 1923 à une famille d'immigrés italiens. Il est tombé en ruine en 1992.

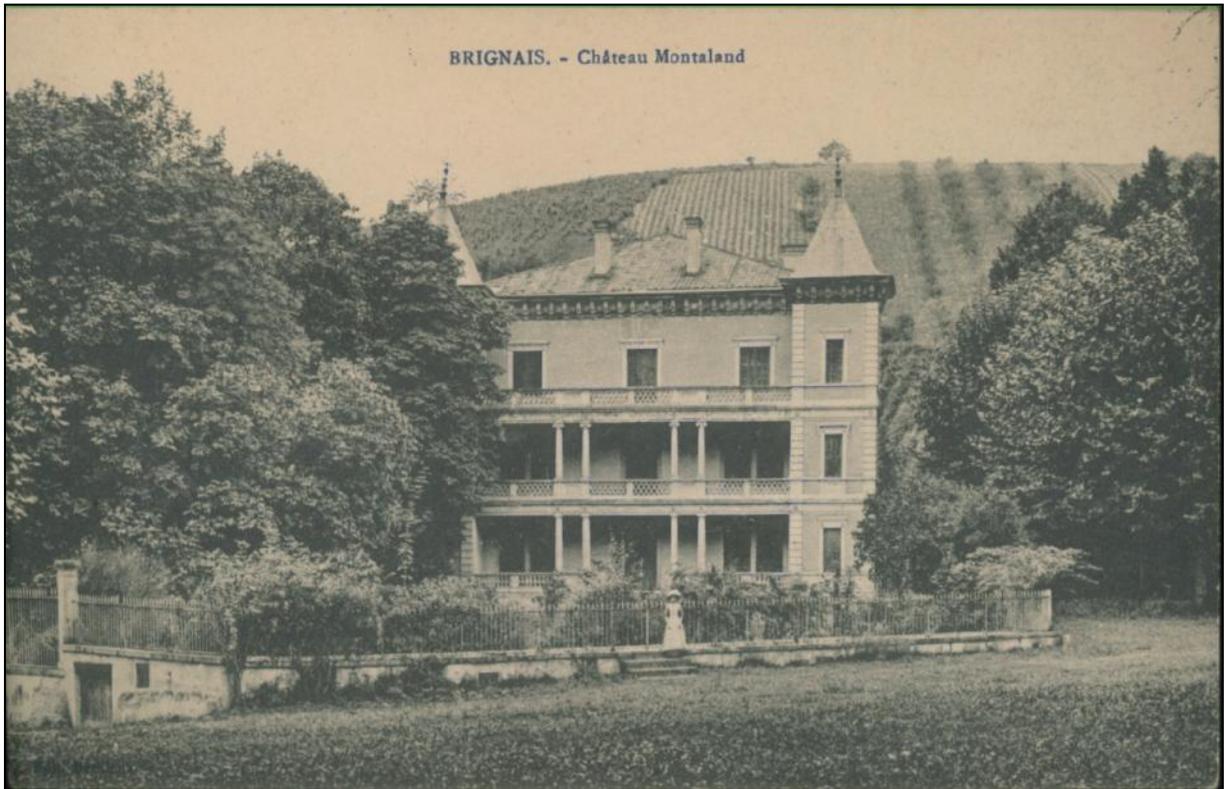


Photo 19 : *Le château Montaland* (Vallée en Barret, aux alentours de 1920)

V- Propositions de pistes d'actions

La présente étude de caractère, outre ses missions d'inventaire patrimonial, de conservation de la mémoire du site et de mise en lumière de l'identité du lieu, a vocation à nourrir les actions de gestion du site. En prenant en compte les résultats obtenus (cf. IV), l'objectif est de proposer des actions pour une appropriation des enjeux de préservation du site par la population et la mise en valeur de cet espace. Tout d'abord, une synthèse des parties précédentes permettra de dégager des grandes orientations dans les actions à mener (A) ; une seconde partie présentera des propositions concrètes d'actions de valorisation et de sensibilisation sous forme de fiches et de cahier des charges, telles qu'ont été réalisées en vue d'une potentielle utilisation concrète (B).

A) Recommandations générales et préconisations

La prise en compte du contexte spécifique de l'E.N.S. de la Vallée en Barret (cf. I), des résultats des enquêtes menées auprès de différents acteurs du territoire et des données et documents récoltés jusqu'ici (cf. IV) nous permet de prescrire quelques recommandations d'ordre général à appliquer pour les actions futures.

1) D'après le contexte dans lequel s'inscrit l'E.N.S.

Les grandes tendances d'évolution territoriale qui imprègnent l'ensemble de l'Ouest Lyonnais - à des degrés divers selon la proximité avec l'agglomération lyonnaise - peuvent se comprendre comme une « périurbanisation dynamique ». Celle-ci lie croissance démographique et développement économique, mais porte en elle plusieurs contraintes comme la concurrence foncière ou la nécessité de construire des infrastructures lourdes (axes de communications, viabilisations). En outre, l'aspect rural et « naturel » de ce territoire situé à proximité d'une grande agglomération explique en partie son attractivité pour les populations (cadre de vie) et les entreprises (cadre de travail privilégié). Ceci oblige à une gestion équilibrée de l'aménagement du territoire entre développement et préservation. Enfin, même si l'arrivée de population se fait à un rythme moindre que lors des décennies précédentes, notamment dans les communes qui connaissent ce phénomène depuis longtemps et qui ont donc moins de terrains disponibles (en général les plus proches de Lyon, comme Brignais et Chaponost), la population globale du territoire de l'Ouest Lyonnais continue d'augmenter. Le maintien d'une économie dynamique et d'un cadre de vie privilégie la font rester.

En conséquence, ***le nombre potentiel*** (et sans doute réel) ***de visiteurs et d'usagers de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret va tendre à augmenter inexorablement.*** De

plus, la mission d'ouverture au public est inscrite dans les statuts des Espaces Naturels Sensibles et la politique du Conseil Général en la matière vise à promouvoir la découverte de ces sites par la sensibilisation à l'éco-citoyenneté et aux principes du développement durable, qui incitent à appréhender les choses sur le long terme. On recommandera dès lors d'anticiper cet afflux de nouveaux usagers et :

- ***de privilégier des actions de valorisation tournées vers l'éducation et la sensibilisation ;***
- ***de privilégier une gestion qui canaliserait les flux plutôt que de les interdire ou les restreindre.***

L'agriculture, concurrencée au niveau foncier par l'urbanisation, est en déclin sur le territoire. Elle constitue cependant un élément essentiel de l'identité locale, par le paysage et le patrimoine qu'elle présente et par ses fonctions économiques et écologiques. Ceci est encore plus vrai dans l'Espace Naturel Sensible dont la majorité de l'emprise est composée de terrains agricoles. ***L'agriculture doit donc être valorisée au même titre que les espaces naturels, sous peine de faire perdre à la Vallée en Barret sa spécificité.***

2) D'après les spécificités de la Vallée en Barret

L'E.N.S. a pour vocation de protéger la nature et de sensibiliser les gens à l'éco-citoyenneté en priorité. De plus, la grande majorité des personnes interviewées ont spontanément qualifié la Vallée en Barret d'endroit « naturel » et « sauvage », « coupé du monde (de la ville) ». Il ne peut donc être considéré comme un simple espace de loisirs, ni comme une seule destination touristique.

On recommandera donc d'éviter de mettre en place des aménagements lourds qui dénatureraient l'aspect préservé du site. On favorisera autant que possible des actions hors-site ou ne nécessitant pas d'installations. Si cela s'avère nécessaire, ces aménagements devront être conçus pour s'intégrer au mieux dans le paysage.

3) D'après le patrimoine présent sur le site

La Vallée en Barret comporte un élément particulier et exceptionnel : l'aqueduc du Gier, mais on a déjà souligné les difficultés de son éventuelle mise en valeur (cf. pages 48 et 49). Il serait néanmoins possible de l'intégrer dans des actions de valorisation du patrimoine lié à l'eau, avec les moulins et le lavoir par exemple.

Cependant, comme pour l'ensemble du patrimoine bâti présent sur le site, peu de traces sont visibles sur le terrain. Il faudrait donc faire « revivre » ces constructions, en les intégrant par exemple dans des visites virtuelles et/ou ludiques. Le patrimoine le plus

intéressant de l'E.N.S. restant tout de même les patrimoines naturels et paysagers, on préconisera d'en faire le sujet principal des actions menées, le patrimoine bâti venant en complément.

4) En prenant en compte les freins et les contraintes éventuelles

Nous avons montré auparavant que différents problèmes traversaient l'E.N.S. (cf. pages 49 et 50) : conflits d'usages, problèmes d'accessibilité et de lisibilité, surfréquentation... Un Espace Naturel Sensible étant par essence un lieu d'accueil du public, et l'objectif des gestionnaires de la Vallée en Barret étant l'appropriation de cet espace par sa population, nous rappellerons qu'il faut privilégier des actions de sensibilisation et d'éducation. ***Mais on préconisera également de faciliter le dialogue entre tous les acteurs concernés, et de s'appuyer encore plus sur les compétences locales (associations du patrimoine, associations naturalistes.***

B) Propositions d'actions

Cette ultime partie présente les deux principales actions de valorisation qui ont été les plus discutées avec les élus et les techniciens en charge de la Vallée en Barret. Il nous a semblé intéressant de les présenter sous leur format opérationnel. Cela témoignera notamment de la portée concrète de ce travail pour la gestion de l'E.N.S. à l'avenir.

Dès lors, si l'on tient compte des préconisations du chapitre précédent et si l'on considère que :

- la grande majorité des terrains et des chemins sont privés ;
- il existe (ou a existé) des conflits d'usages entre visiteurs et riverains, ces derniers n'étant pas forcément enthousiastes à l'idée de coopérer avec les autorités locales,
- l'identité de la Vallée en Barret est avant tout définie par son aspect naturel « sauvage » et « hors du monde (de la ville) »,
- la Vallée en Barret est un Espace Naturel Sensible, et ne doit pas devenir une sorte de « parc périurbain » ;
- la Vallée en Barret est un espace de loisirs et de détente et non une destination touristique ;
- La Vallée en Barret est un E.N.S et doit donc s'ouvrir au public et faire acte de sensibilisation et d'éducation.

Il faut alors proposer des actions de valorisation légères, peu contraignantes (en terme de coût et de logistique), et centrées autour du respect des désirs et des revendications de la majorité des acteurs. Nous nous sommes attachés à développer deux actions qui correspondaient à ces critères :

- Apporter du matériel aux animations déjà mises en place sur l'E.N.S., en y ajoutant un volet patrimonial (1)
- Mettre en place un sentier d'interprétation interactif basé sur l'utilisation de Smartphones (2)

1) Nouveau contenu pour les animations en direction des scolaires et des adultes

i. Descriptif de l'action

- Dans le cadre de ses actions de gestion, la Communauté de Communes de la Vallée du Garon supervise des animations en direction des élèves du primaire et du secondaire des établissements situés sur le territoire de la CCVG.
- Ces animations :
 - représentent quatre demi-journées par année scolaire et par classe ;
 - se déroulent soit en classe, soit sur un E.N.S. local (Vallée en Barret, Landes de Montagny...) selon la thématique retenue ;
 - ont pour fil directeur l'éducation à l'environnement (observations de la faune et de la flore, lecture de paysage, agriculture) ;
 - sont assurées par des professionnels (animateurs de la FRAPNA, de NATURAMA,... cf. page 23)

→ L'idée est ici d'apporter des contenus nouveaux, basés sur les résultats de l'étude de caractère (patrimoine local, histoire du site, identité du lieu).

ii. Intérêt et pertinence du projet

- Cette action rentre bien dans le cadre de la politique du CG du Rhône et de la CCVG en termes de sensibilisation et d'éducation.
- Elle correspond également bien à la demande de la CCVG concernant les apports de l'étude de caractère : actions de valorisation basées sur le patrimoine et l'identité du site.
- Les animateurs sont demandeurs de nouveaux contenus.

iii. Moyens de mise en œuvre

- Propositions de pistes (à compléter une fois l'étude de caractère terminée) :

- en lien avec des animations déjà existantes : l'association NATURAMA a une animation « Paysage et agriculture, évolution du paysage d'hier à aujourd'hui ». Possibilité d'utiliser ici d'anciennes cartes postales ;
 - une nouvelle animation centrée autour de « l'utilisation de la ressource en eau par l'homme » : possibilité de mettre en valeur tout le patrimoine lié à l'eau dans la Vallée (Aqueduc du Gier, anciens moulins, lavoirs, système d'irrigation des plateaux...), en lien avec l'environnement (priorité première de ces animations).
- Partenariat avec les animateurs et les instituteurs/trices.

iv. Objectifs et résultats attendus

- Renouveler le contenu des animations sans en perdre la substance (éducation à l'environnement).
- Faire découvrir les richesses historiques et patrimoniales de la Vallée aux enfants et aux adultes

Avantages	Inconvénients
Facile et rapide à mettre en place – se greffe sur une action déjà existante.	Adapter les contenus à l'âge des enfants / Sujets trop peu intéressants ?
En phase avec la politique de gestion de l'E.N.S.	
Faible coût	

v. Estimation du coût

- Facturation du nouveau contenu par les structures d'animations.
- Contenu réalisable en interne à la CCVG, en partenariat avec les structures d'animations.

2) Sentier d'interprétation interactif

Cette proposition de valorisation a fait l'objet d'un cahier des charges, que l'on présente ici sous sa forme originale et potentiellement opérationnelle.



Communauté de Communes
de la Vallée du Garon
Maison Forte
2, rue des Vallières
69390 VOURLES

Cahier des charges

Création de sentiers d'interprétation interactifs dans l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret

Programme d'action 2011 (?) de l'E.N.S. Vallée en Barret

CONTEXTE

Dans le cadre de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement », la Communauté de Communes de la Vallée du Garon (CCVG), en lien avec la Communauté de Communes du Pays Mornantais et le Département du Rhône, œuvre pour **la mise en valeur et la préservation du site classé Espace Naturel Sensible (E.N.S.) de la Vallée en Barret**. Ce site fait l'objet, depuis 2002, d'un **plan de gestion et de mise en valeur** qui s'articule autour de trois axes :

- Volet 1 : Gestion et préservation du patrimoine naturel
- Volet 2 : Organisation de la fréquentation du public
- Volet 3 : Sensibilisation de la population locale.

La création de sentiers d'interprétation interactifs au sein de la Vallée en Barret s'inscrit dans le volet « Sensibilisation de la population locale ». Ce projet est programmé dans le plan d'actions 2011 (?) de l'ENS Vallée en Barret.

ENJEUX

Le site de la vallée en Barret est un espace que les riverains et les habitants qui le fréquentent régulièrement se sont bien approprié. Cependant, ces différents usagers ne décèlent pas forcément les enjeux du site et ont parfois du mal à comprendre l'intervention des collectivités. Ils peuvent même éprouver une certaine crainte vis-à-vis des projets publics. Valoriser cet espace et son patrimoine (naturel, bâti et immatériel) permettrait de renouveler le lien entre les usagers et les collectivités. L'éducation à l'environnement et la sensibilisation de la population locale aux enjeux de ce site serait certainement facilitée en axant les actions sur l'aspect humain. Les sentiers d'interprétation, avec leur approche sensible et pas seulement scientifique, constituerait un support original et idéal pour cette démarche.

OBJET

Le comité de suivi de l'Espace Naturel Sensible (dont les membres sont issus des communautés de communes de la Vallée du Garon et du Pays Mornantais ainsi que du Département du Rhône) souhaite réaliser un sentier d'interprétation interactif (sur un support électronique portable type Smartphone (téléphone multimédia). Ce support peu intrusif a été favorisé afin de respecter l'identité « sauvage » de la Vallée en Barret.

Le comité recherche une entreprise/une association pour effectuer cette mission qui sera conduite sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon.

MISSION

- **Phase 1. Définition des parcours : choix des tracés, des stations et des thèmes**

Déroulement

Dans un premier temps, un groupe de travail composé de membres du comité de suivi de l'E.N.S. Vallée en Barret, des employés de l'Office de Tourisme de la Vallée du Garon et du prestataire arrêteront le tracé d'au moins deux parcours : un parcours « Découverte de la nature » et un parcours « Découverte du patrimoine ». Les tracés emprunteront autant que possible les itinéraires PDIPR (cf. Carte 7 p. 72). Les sentiers devront intégrer la démarche **d'interprétation du patrimoine** (cf. p. 75), et établir **un fil conducteur** qui guidera le visiteur tout au long du parcours.

Les différentes stations des sentiers d'interprétation seront sélectionnées pour les différents parcours ; seront également discutés la longueur et le temps de parcours des sentiers d'interprétations envisagés.

Obligations

Au moins un déplacement sur le site est demandé.

Proposer un parcours adapté :

- aux personnes en situation de handicap ;
- aux personnes âgées à mobilité réduite ;
- aux familles avec des poussettes.

Discuter de l'installation éventuelle de bancs le long de ces parcours.

Rencontrer et organiser une réunion collective avec l'ensemble des associations qui procèdent déjà à des animations sur le site de l'E.N.S. : Arthropologia, CORA, FRAPNA, NATURAMA.

Résultats attendus

Au terme de cette phase, **un document** présentant :

- **les caractéristiques des parcours des sentiers d'interprétation** (itinéraire, longueur, difficulté, nombre de stations, thématique/fil conducteur) avec carte et texte.
- **Une fiche d'identité pour chaque station retenue** (nom/numéro, type de patrimoine, intérêt, éventuellement des informations sur l'accessibilité, l'état du chemin, ...) sous format numérique (Classeur Excel et intégration dans une base de données S.I.G.), qui servira ensuite comme outil de suivi et de gestion des stations.

- **Phase 2. Elaboration précise des contenus**

Déroulement

Une fois les sentiers, stations et thèmes définis, la seconde phase aura pour objectif d'élaborer précisément et concrètement le contenu proposé à chaque station, en utilisant au maximum les informations et documents mis à disposition par la CCVG et en accord avec les demandes suivantes :

- Intégrer les principes d'interprétation du patrimoine tels que définis par Freeman Tilden (cf. p.75), en insistant sur **le côté sensible** des activités proposées (éveil des **cinq** sens) au visiteur.

- Utiliser au maximum les possibilités offertes par **le support Smartphone** : commentaire audio, images, vidéo, jeux...
- Intégrer **plusieurs témoignages** de personnes liées à l'E.N.S. (élus, agriculteurs, anciens habitants, gestionnaires...) au sein des contenus proposés (à titre indicatif, entre 5 et 10 personnes).
- Intégrer **une dimension « éco-citoyenneté »** dans les contenus des parcours, dans une optique d'éducation et de sensibilisation à l'environnement (par exemple, ajouter un « conseil pour un geste éco-citoyen » à chaque station).
- Prendre en compte **l'âge/le type de visiteurs** : enfants, adultes, familles,...

Résultats attendus

Une présentation, devant le comité de suivi élargi de l'E.N.S., de plusieurs scénarii possibles pour chaque sentier d'interprétation avec, pour chacun, le fil conducteur et les différentes activités proposées pour chaque station, **de la manière la plus détaillée et précise possible** : script des commentaires et des vidéos, croquis, ... Cela permettra au comité de suivi, en lien avec le prestataire, de retenir un ou plusieurs scénarii par sentier.

- **Phase 3. Mise en place technique des sentiers d'interprétation**

Déroulement

Cette troisième phase sera consacrée à la mise en place concrète des sentiers d'interprétation, selon deux modalités :

- La préparation de fichiers pour la mise en place du support technique permettant la gestion et le fonctionnement de la partie informatique des sentiers d'interprétation (plate-forme de téléchargement sur le site de la CCVG) :
 - Proposition d'un fichier de gestion et de suivi du parc d'appareils mis à disposition par la CCVG (*dans l'éventualité de l'achat par la CCVG de Smartphones*)
 - Préparation de fichiers avec les contenus téléchargeables. S'assurer de la compatibilité des fichiers/des applications pour les principaux systèmes d'exploitation Smartphone (iOS (Apple), Windows Mobile, Blackberry, Android, Symbian)
 - Analyse comparative des applications Smartphone nécessaires (*voir avec C. Darpheuil*)
- Une mise en place du matériel sur le terrain :
 - Géopositionnement des stations à l'aide d'un G.P.S.
 - Bornage à chaque station, discret et bien intégré dans le paysage, respectant le caractère « sauvage » de la Vallée (du type cairns, signalétique discrète sur les rochers...)

- **Phase 4. Création d'une plaquette de communication (Tranche conditionnelle ?)**

Dernière étape, la création d'une plaquette de communication pour le public avec une carte où sont localisées les stations. Disponible à la CCVG et à l'OT. D'autres supports de communication pourront être proposés en option par le prestataire (à chiffrer).

Les maquettes, cartes, plans, photos et illustrations produits dans le cadre de cette mission seront livrées libres de droits pour l'utilisation par la Communauté de Communes de la Vallée du Garon et ses partenaires (Département du Rhône, Communautés de communes du Pays Mornantais, communes de Soucieu en Jarrest et de Brignais). Ces productions seront utilisées sur des documents papiers réalisés par ces structures et également sur leurs sites Internet.

DELAIS DE REALISATION

Le prestataire proposera des délais de réalisation. A titre indicatif,

Phase 1 :mois

Phase 2 :mois

Phase 3 :mois

Phase 4 :mois

Durée globale maximale :mois

RENDU ATTENDU

- Description de l'équipe participant à la réalisation de la mission (CV, expérience, compétences)
- Présentation de l'ensemble des références utilisées (méthodologie, travaux similaires)
- Rédaction d'un mémoire technique
- Proposition chiffrée (remplir tableau page suivante)

Proposition chiffrée à remettre avant le XXXX par courrier à :

**Monsieur le Président
Communauté de Communes de la Vallée du Garon
Maison Forte
2, rue des Vallières
69390 VOURLES**

Renseignements auprès du service environnement de la CCVG :

Tél : 04 72 31 78 72

l.jimenez@cc-valleedugaron.fr

DOCUMENTS FOURNIS PAR LA CCVG

- **Le plan de gestion et de mise en valeur** de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret :
 - o Les tracés des itinéraires PDIPR
 - o Les différentes études scientifiques naturalistes
- **L'étude de caractère** de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret :
 - o Inventaire du patrimoine / localisation cartographique
 - o Informations relatives aux différents éléments du patrimoine de la Vallée (cf. annexe 2 p. 8-9, les stations pressenties pour les sentiers d'interprétation)
 - o Questionnaire de fréquentation des usagers

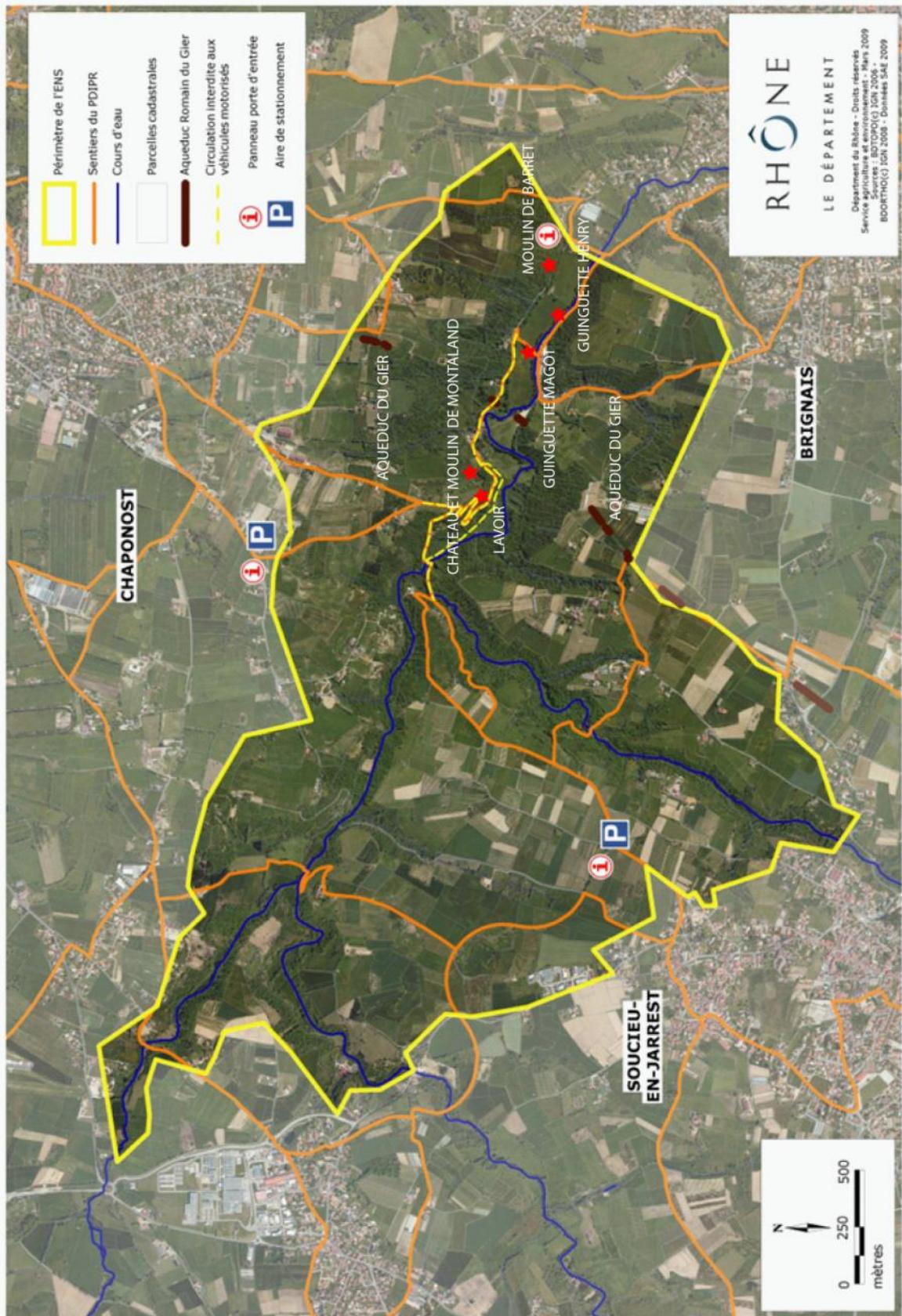
PROPOSITION DE PRIX

	Nombre de journées de travail	Nombre de sorties sur le terrain	Nombre de réunions prévues	Prix H.T.	T.V.A.	Prix T.T.C.	Prix à la journée
PHASE 1 : Conception des parcours							
Options*							
PHASE 2 : Elaboration des contenus							
Options*							

PHASE 3: Mise en place technique							
Options*							
PHASE 4: Plaquette de communication (Tranche conditionnelle)							
Options*							
TOTAL							

* Sur proposition du prestataire, y compris la tenue de réunions supplémentaires

L'ENS DE LA VALLÉE EN BARRET



Carte 7 : Localisation des sentiers PDIPR et des éléments patrimoniaux dans le périmètre de l'Espace Naturel sensible de la Vallée en Barret (Fond de carte : CCVG)

Stations pressenties pour le sentier « Découverte du patrimoine » :

- Pour l'aqueduc du Gier :
 - le réservoir de chasse du siphon du Garon, au lieu-dit la Gerle (Soucieu-en-Jarrest) → Commentaire + Schéma explicatif
 - les vestiges présents dans la vallée, côté Chaponost (car un itinéraire PDIPR passe en dessous, contrairement aux vestiges côté Brignais qui occupent un cul-de-sac) → Commentaire + Photos anciennes
 - le réservoir de fuite et le rampant au lieu dit la Gagère (Chaponost) → Commentaire + Schéma explicatif ? (trop ressemblant au réservoir de chasse ?)
- Pour le petit patrimoine lié à l'eau :
 - L'ancien moulin de Brignais (rive gauche, cf. 7), où l'on peut voir une meule (?) → Commentaire + Schéma explicatif du fonctionnement
 - Les anciens moulins de Chaponost (rive gauche, un en amont de la confluence, l'autre en bas du chemin des Esses, au niveau de l'ancien « Château de Montaland »). On favorisera plutôt le second, que l'on couplera à la station « Château de Montaland ».
 - Le lavoir, en ruines (entre le chemin des esses et la confluence), ainsi qu'un bief encore visible malgré la végétation → Commentaire, problématiques liées à l'utilisation de l'eau par l'homme.
- Pour les guinguettes :
 - A l'endroit où se trouve aujourd'hui l'Auberge du Garon ; il en existait une plus en aval, au niveau de la piscine, mais l'endroit ne se prête guère à une halte. → Commentaire + Photos anciennes, éventuellement « musique d'ambiance ».
- Pour le Château de Montaland
 - Le château + le moulin + le passé viticole de la vallée
- Pour les loges des champs / les fermes typiques des Monts du Lyonnais : repérer deux ou trois loges en bon état ; pour les fermes typiques, trop peu visibles ?

Stations pressenties pour le sentier « Découverte de la nature » : (localisations à préciser + compléter)

- *Approche par milieu :*
 - Rivière
 - Bois
 - Affleurements rocheux
 - Prairies
 - Vergers
 - Champs cultivés

Et/ou

Approche faune/flore ou par espèce emblématique :

- Fleurs : oponce, nielle des blés
- Arbres : chêne
- Oiseaux : grand duc,
- Amphibiens : triton crêté
- Poissons : truites
- Mammifères :
- Insectes : cuivré des marais
- Espèces invasives : renouée du japon, ambrosie

Au sujet de l'interprétation du patrimoine

Freeman Tilden, précurseur de l'interprétation, présente six principes de base :

→ **Toute interprétation qui n'en appelle pas à un trait de la personnalité du visiteur ou de son expérience est stérile.**

L'interprète s'adresse à un public varié (âge, profession, origine, cadre de vie). Les approches sont donc variées ainsi que le contenu : connaissances scientifiques, savoirs populaires, vécu personnel sur des aspects naturalistes, historiques, culturels liés au site. Il s'adresse à la raison mais aussi à l'imaginaire : contes, mythes, légendes.

→ **L'information seule n'est pas l'interprétation, elle fait appel à l'émotion.**

Pour faire naître l'émotion, il faut goûter ou sentir, jouer et faire, évoquer un souvenir, être surpris, participer et partager une expérience.

→ **Interpréter est un art qui en combine d'autres.**

L'interprétation crée des liens affectifs entre l'interprète, le lieu et le visiteur.

→ **L'interprétation cherche à provoquer plutôt qu'à instruire.**

Le but de l'interprète n'est pas de renseigner mais de surprendre, de faire réagir. Le visiteur est amené progressivement vers l'émotion, suscitée par un objet, un souvenir ou une action, appelés la perle (méthode de L. Espinassous, formateur en interprétation personnalisée). Chaque séquence (10 à 15 minutes) est construite autour de cette perle qui va provoquer une émotion chez le visiteur.

→ **L'interprétation doit tenter de présenter un tout plutôt qu'une partie.**

L'interprète présente les multiples facettes d'un site : ses significations et ses valeurs. Les séquences variées et nombreuses permettent de s'adresser à chaque individu du groupe, chacun repart avec sa perle.

→ **L'interprétation pour les enfants ne doit pas être une dilution de celle qu'on présente aux adultes, elle doit suivre une voie fondamentalement différente.**

Ce principe est le plus contesté. En effet, certains interprètes utilisent une méthode similaire pour les adultes et les enfants.

CONCLUSION

L'étude de caractère de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret a débuté par une phase de diagnostic, qui a mis en évidence le fait que le territoire de l'Ouest lyonnais, dans lequel il se situe, connaît depuis plus d'une trentaine d'années un phénomène de périurbanisation périurbain qui fragilise particulièrement les espaces agricoles et naturels. Cet état de fait a incité les collectivités locales à décider de leur préservation et de leur protection pour leur *rôle social* d'amélioration du cadre de vie (paysage), « de poumon vert » et d'espaces de loisirs « nature », leur *rôle économique* de maintien de l'activité agricole, leur *rôle dans l'aménagement du territoire* ; ils permettent son équilibre en constituant des coupures d'urbanisation, leur *rôle identitaire et patrimonial*, lié à leur histoire et à leur « ruralité », ainsi que pour leurs *fonctions écologiques*, notamment de maintien de la biodiversité. En outre, les élus locaux ont remarqué une insuffisante appropriation par les populations locales des enjeux liés aux Espaces Naturels Sensibles, et ont décidé pour pallier à ce problème de valoriser le patrimoine présent sur le site de la Vallée en Barret, et notamment de définir quelle était *l'identité de ce territoire*.

Après de nombreux entretiens et questionnaires et un inventaire des patrimoines matériels et immatériels de ce lieu, il s'est avéré que la principale richesse de cette vallée est constituée par ses patrimoines paysagers et naturels, déjà bien étudiés et qui ne rentrait pas dans le cadre de cette étude. Cet espace n'est pourtant pas vide de traces du passé, ni de « sens » : on trouve notamment quelques éléments de petit patrimoine lié à l'eau ou au passé agricole de la Vallée. Celle-ci constitue à la fois « un oasis de verdure », « un jardin secret, naturel et sauvage » et « un espace menacé » situé à proximité de zones de peuplement importantes, qui a pour vocation de servir d'une part de lieu de promenade et de loisirs, d'autre part de lieu pour une sensibilisation et une éducation des populations au respect de la nature.

Cette phase de diagnostic, qui a permis de révéler l'identité de la Vallée en Barret, a permis ensuite d'établir une liste de préconisations en vue de proposer des actions de valorisation du patrimoine présent sur le site ; souhaitant respecter à la fois l'aspect ludique et le potentiel pédagogique de cet espace, deux propositions d'actions ont été développées, à l'état d'une simple fiche d'action pour la première – étoffer les contenus des animations conduites sur l'E.N.S. – et sous forme d'un cahier des charges opérationnel pour la seconde – un sentier d'interprétation interactif. La réalisation concrète de ces actions dépend désormais des discussions et des discussions qui auront lieu lors des comités de suivi rassemblant les différents gestionnaires de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret.

Table des Matières

INTRODUCTION	1
I- Un espace de nature au cœur d'un territoire périurbain attractif : l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret	7
A) Un territoire périurbain attractif	7
1) Une forte croissance démographique	9
2) Un territoire attractif et dynamique	11
3) Une agriculture en déclin	12
B) L'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret	15
1) Qu'est-ce qu'un E.N.S. ?	15
a. La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, un outil financier	16
b. Les zones de préemption, un outil foncier	16
2) Mise en place et fonctionnement des Espaces Naturels Sensibles dans le Rhône	17
3) L'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret	20
II - Intérêts et enjeux de l'étude de caractère - Contexte et définition	25
A) L'étude de caractère	25
1) Le caractère d'un territoire, une notion floue	25
2) Objectifs et enjeux	27
3) Les limites de l'étude de caractère	28
B) Le patrimoine, une ressource utile au territoire	29
1) Un enjeu important des sociétés d'aujourd'hui	29
2) Un facteur d'identification à un territoire	31
3) Un outil pour le développement local	32
III- Répondre aux objectifs - Méthode et outils	34
Enquête sur les représentations et les perceptions des usagers et des riverains de l'Espace Naturel Sensible (E.N.S.) de la Vallée en Barret	34
1) Thème de l'enquête	34
a. <i>Cadre général</i>	34
b. <i>Enjeux</i>	35
c. <i>Etat des connaissances</i>	35

2) But de l'enquête	36
a. Objectifs	36
b. Questions posées	36
3) Choix de la méthode (Type d'enquête, population étudiée, biais potentiels)	36
4) Exploitation de l'entretien – Mise en forme des résultats	38
B) Enquête de fréquentation – Questionnaire à l'attention des usagers de la Vallée en Barret	39
1) Thème de l'enquête	39
2) But de l'enquête	39
a. Objectifs	39
b. Thèmes des questions posées (cf. Annexe III, Questionnaire)	40
3) Choix de la méthode (Type d'enquête, population étudiée, déroulement, biais potentiels)	40
a. Population étudiée et échantillonnage	40
b. Le type d'enquête	41
c. Déroulement de l'enquête	41
d. Biais à prendre en compte	41
4) Exploitation du questionnaire– Mise en forme des résultats	41
C) L'inventaire des patrimoines matériels et immatériels de la Vallée en Barret	42
1) Sources pour le patrimoine immatériel	42
2) Sources pour le patrimoine matériel	42
IV-Identité, histoire et patrimoines de la Vallée en Barret	45
A) « L'esprit des lieux », l'identité de la Vallée en Barret	45
1) La nature sauvage « à deux pas de la ville »	45
2) Un caractère rural à préserver	46
3) Un patrimoine exceptionnel : l'Aqueduc du Gier	48
4) Un espace menacé	49
B) Histoire et patrimoine dans la Vallée en Barret	51
1) Une vallée agricole et peu habitée	51
2) Les moulins de la Vallée en Barret et le lavoir	53
3) Les anciennes guinguettes	56
4) Les loges des champs	58
5) Le château de Montaland ou « château des italiens »	59

V-Propositions de pistes d'actions	60
A) Recommandations générales et préconisations	60
1) D'après le contexte dans lequel s'inscrit l'E.N.S.	60
2) D'après les spécificités de la Vallée en Barret	61
3) D'après le patrimoine présent sur le site	61
4) En prenant en compte les freins et les contraintes éventuelles	62
B) Propositions d'actions	62
1) Nouveau contenu pour les animations en direction des scolaires et des adultes	63
2) Sentier d'interprétation interactif	65
CONCLUSION	76
Bibliographie.....	80
Sitographie.....	82
Table des cartes, figures et tableaux.....	83
Table des photographies.....	84
ANNEXES.....	85

Bibliographie

ASSEMBLEE DES DEPARTEMENTS DE FRANCE, 2006. *Charte Nationale des Espaces Naturels Sensibles*, 5 p.

ASSOCIATION « LES AMIS DU VIEUX BRIGNAIS 1988. *Brignais. Images du Passé*, Maury (Imp.), 76 p.

BOURDIN A., 1992. Patrimoine et demande sociale, dans Neyret R. (dir.), *Le patrimoine, atout du développement*, Lyon, PUL, p. 21-26.

CONSEIL GENERAL DU RHONE, 1999. *Préinventaire des monuments et richesses artistiques (Chaponost)*, Imprimerie Bosc France (Oullins), 190 p.

DI MEO G., CASTAINGTS J.-P., DUCOURNAU C., 1993. Territoire, patrimoine et formations socio-spatiales, *Annales de géographie*, p. 472-502.

DIRY J.-P., 2000. *Les espaces ruraux*, Coll. Campus Géographie, SEDES, 192 p.

DUFOUR M., HAMEL H., 2008. Esprit du lieu : Espaces de silence et regards croisés, *Actes du Colloque scientifique international : Où se cache l'esprit du lieu ?*, 16^{ème} Assemblée générale de l'ICOMOS, Québec, 29 septembre au 4 octobre 2008, 8 p.

GASNAULT F., 1986. *Guinguettes et lorettes*, Ed. Aubier, 343 p.

GAYET J., GOLD J.-P., 2008. Le nouveau marketing touristique est un marketing identitaire, *Espaces, Tourismes et Loisirs*, n°262, 6p.

GRAVARI-BARBAS M., VESCHAMBRE V., 2003. Patrimoine : derrière l'idée de consensus, des enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits, *Conflits et territoires*, Presses Universitaires de Tours, 224 p., p. 67-82.

JARRIGE F., JOUVE A.-M., NAPOLEONE C., 2003. Et si le capitalisme patrimonial foncier changeait nos paysages quotidiens », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, n°49, juin 2003, p.21, in. PALACCI, 2005 (*op. cit.*)

JOBERT A., 1998. L'aménagement en politique, ou ce que le syndrome Nimby nous dit de l'intérêt général, *Politix*, n°42, p.67-92.

JOMAND Joseph, 1966. *Chaponost en Lyonnais*, Imprimerie du Bâtiment (Lyon 6^{ème}), 2^o Ed., 1983, 355 p.

LENIAUD J.-M., 2002. *Les Archipels du passé : le patrimoine et son histoire*, Fayard, Paris, 360 p.

MEDIEVAL et GéoSCOP, 2000 (Nov.). *Etude de définition d'un plan de mise en valeur. Rapport n°1 – Diagnostic du site et définition des enjeux*, Conseil Général du Rhône, 75 p. + Annexes

NORA P., 1992. L'ère de la commémoration, dans Nora P. (dir.), *Les lieux de mémoire* (tome 3), Paris, Gallimard, p. 4687-4719 in. VESCHAMBRE, 2007.

NOROIS, 2000. Patrimoine et environnement : les territoires du conflit, n°185, tome 47, 173 p.

OFFICE NATIONAL DES FORETS, 2010 (Fév.). *Mission de police de l'environnement sur le territoire de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret – Rapport de surveillance 2009*, Doc. interne CCVG, 14 p.

PALACCI M., 2005. *L'appropriation des espaces naturels par la population locale en Isle Crémieu, zone rurale en mutation*, Mémoire de Master 2 Recherche « Etudes Rurales » sous la direction de Claire Delfosse, Université Lumière Lyon 2, 109 p. + Annexes.

PETIT J.-M., SABATIER M., VOURC'H A. (dir.), 2009. Définir le caractère d'un territoire. Une démarche opérationnelle, *Espaces Naturels*, éd. Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN), n°27, juillet 2009, p.11-21

PRATS M., THIBAUT J.-P., 2003. Qu'est-ce que l'esprit des lieux ?, *Actes du symposium scientifique international « La mémoire des lieux : préserver le sens et les valeurs immatérielles des Monuments et des Sites »*, ICOMOS, Victoria Falls (Zimbabwe), 27-31 Octobre 2003, 4p.

PERREY A., 1853. Etudes hydrauliques sur les ruisseaux du Lyonnais, in. L'ARAIRE, n°117, juin 1999, p.70

RIPOLL F., VESCHAMBRE V., 2005. L'appropriation de l'espace comme problématique, *Norois*, n° 195-2005/2, PUR, p. 7-15, au sujet de l'unité d'habitation Le Corbusier à Firminy (42).

SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS, 2006. *Charte paysagère de l'Ouest Lyonnais*, 96 p.

TILDEN F., 1957. *Interpreting our Heritage*, Carolina Press, 1957, 119 p. in. DUFOUR & HAMEL, 2008

UNION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES DU RHONE, 2004. *Vourles et sa région*, Actes des journées d'études 2003, Ed. Université Jean Moulin Lyon 3, 168 p.

URBANIS, 2008. *Diagnostic pour l'élaboration du Programme Local de l'Habitat*. Disponible à la CCVG, 100 p.

VESCHAMBRE V., 2007. Le patrimoine, un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales, *Annales de géographie*, n°656, p.361-381.

VIEL A. 2003. Quand le musée vit au rythme de la cité. Sens et contresens de l'« esprit des lieux », in. YOUNES C. (dir.), *Art et philosophie, ville et architecture*, Paris, 300p.

Sitographie

Site internet de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon : <http://www.cc-valleedugaron.fr/r1-La-ccvg.html>

Site internet de la société CoManaging, cabinet de consultants en « marketing stratégique des territoires » : <http://www.comanaging.net/>

Site internet du Conseil Général du Rhône : www.rhone.fr

Site de l'INSEE : www.insee.fr

Table des cartes, figures et tableaux

Carte 1 : Localisation de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, avec les limites communales.....	p.5
Carte 2 : La zone d'étude dans le territoire plus large de l'Ouest Lyonnais.....	p.8
Carte 3 : La population actuelle de la CCVG et son évolution depuis 1999.....	p.10
Carte 4 : L'évolution des surfaces agricoles de l'Ouest Lyonnais depuis 1964.....	p.13
Carte 5 : Les Espaces Naturels Sensibles du département du Rhône	p.19
Carte 6 : La Vallée en Barret.....	p.22
Carte 7 : Localisation des sentiers PDIPR et des éléments patrimoniaux dans le périmètre de l'Espace Naturel sensible de la Vallée en Barret	p.72
Figure 1 : Evolution de la population de la CCVG depuis 1968	p.9
Figure 2 : Répartition de l'emploi selon secteur d'activité pour les communes de la CCVG.....	p.11
Figure 3 : Schéma de fonctionnement de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret.....	p.23
Figure 4 : Schéma de fonctionnement d'un pont-siphon	p.48
Figure 5 : Différentes roues de moulin.....	p.53
Figure 6 : Le moulin de Chaponost (dit Bruyas) à proximité des vestiges de l'aqueduc.....	p.54

Table des photographies

Photo 1 : Vestiges de l'Aqueduc du Gier au cœur de la Vallée en Barret.....	page de garde
Photo 2 : Paysage périurbain du sud-ouest lyonnais ; en fond, l'agglomération lyonnaise	p.27
Photo 3 : Trois exemples d'espèces remarquables de la Vallée en Barret.....	p.20
Photo 4 : Paysage de la Vallée en Barret.....	p.20
Photo 5 : Un paysage de bocage dans la Vallée en Barret	p.21
Photo 6 : Vergers sur les plateaux de l'E.N.S. Vallée en Barret.....	p.21
Photo 7 : Un lieu propice à la détente et à la balade.....	p.46
Photo 8 : La rivière Garon	p.46
Photo 9 : Un paysage bocager sur les plateaux de l'E.N.S.	p.47
Photo 10 : Un verger sur les plateaux de l'E.N.S.	p.47
Photo 11 : Le réservoir de chasse du pont-siphon de l'Aqueduc du Gier à Brignais, au lieu-dit « La Gerle »	p.49
Photo 12 : Serres à l'entrée de l'Espace Naturel Sensible.....	p.50
Photo 13 : L'Aqueduc du Gier dans la Vallée en Barret ; en arrière-plan, des coteaux couverts de vignes	p.52
Photo 14 : L'ancien lavoir du moulin Montaland	p.55
Photo 15 : L'ancienne cascade sur le Garon	p.56
Photo 16 : Canotage sur le Garon.....	p.57
Photo 17 : La guinguette Henry	p.57
Photo 18 : Une loge des champs dans l'E.N.S. de la Vallée en Barret.....	p.58
Photo 19 : Le château Montaland.....	p.59

ANNEXES

ANNEXE I -Les réalisations du comité de suivi de l'ENS depuis 2003 page 86

ANNEXE II – Grille d’entretiens semi-dirigés page 88

ANNEXE III – Questionnaire page 90

ANNEXE IV – Codage page 96

ANNEXE V – Dépouillement du questionnaire page 100

ANNEXE VI – Liste de contacts page 102

ANNEXE VII – Inventaire page 103

ANNEXE VIII – Fiches de lecture page 104

ANNEXE I -Les réalisations du comité de suivi de l'ENS depuis 2003 (Source CCVG)

Préservation du patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Restauration des affleurements rocheux. ➤ Développement des plantes messicoles. ➤ Inventaires et suivis des espèces. ➤ Acquisition de la parcelle Augagneur.
Organisation de l'accueil du public	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aménagement d'une aire de stationnement à Chaponost. ➤ Maîtrise de la circulation motorisée. ➤ Restauration des passerelles piétonnes. ➤ Installation de panneaux d'information aux trois entrées du site. ➤ Mise en place de la surveillance (ONF) et de l'entretien du site (Brigades Vertes). ➤ Création d'une zone de préemption. ➤ Aménagement de chicanes sur le sentier des Amoureux. ➤ Pose de barrières. ➤ Acquisition de la parcelle Campens.
Sensibilisation des publics et valorisation des patrimoines	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Concertation avec les riverains. ➤ Animations pédagogiques. ➤ Inauguration du site Internet. ➤ Conception d'une exposition itinérante pour valoriser le travail des enfants. ➤ Conférence sur la préservation des aqueducs.

Les projets en cours.

Préservation du patrimoine naturel	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Acquisition de parcelles de l'Aqueduc. ➤ Entretien des affleurements rocheux suivi de la végétation. ➤ Diagnostic ornithologique. ➤ Diagnostic amphibiens. ➤ Notice de gestion des parcelles publiques. ➤ Mise en place d'un observatoire photographique du paysage.
------------------------------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Composition d'un groupe de travail sur le projet de mise en valeur de l'Aqueduc.
Organisation de l'accueil du public	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Entretien régulier et surveillance du site. ➤ Conception des portes d'entrée ENS.
Sensibilisation des publics et valorisation des patrimoines	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Diffusion et promotion de l'exposition. ➤ Animation du site. ➤ Animations scolaires et restitution de fin d'année. ➤ Concertation sur la fréquentation du site et élaboration d'une charte de bonne conduite.

Il reste encore des actions à réaliser comme le développement du réseau bocager ; l'organisation du stationnement, la création d'un espace d'accueil...

Les montants engagés, de 2002 à 2006 représentent :

- pour le volet gestion des milieux naturels : 32 740,00 €
- pour le volet mise en valeur : 250 132,00 €

Le budget du programme d'action 2008 s'élève à 72 240,00 €, dont 10 081,00 € à la charge de la CCVG.

ANNEXE II – Grille d’entretiens semi-dirigés

PRESENTATION DE L’ENQUETE, DE L’ENQUETEUR ET DE LA PERSONNE INTERROGEE

- Présentation personnelle
- Présentation de la CCVG et de l’ENS
- Présentation de la mission « Étude de caractère »
- Présentation de l’interviewé : âge, situation familiale, activité(s), lieu d’origine et lieu d’habitation actuelle

LA « RELATION SENSIBLE » A LA VALLEE EN BARRET

Questions principales	Questions complémentaires	Questions de clarification
 Depuis combien de temps fréquentez-vous la Vallée en Barret ?		
 Pourriez-vous me donner trois (ou plus ?) mots pour décrire la Vallée en Barret ?	 Pouvez-vous me parler des paysages de cette vallée ?  Pouvez-me donner des ambiances, des images que vous renvoie cette vallée ?	 Pouvez-vous m’en dire un peu plus ?  Pouvez-vous me donner des exemples ?
 Quels sont les lieux que vous fréquentez habituellement ?	 Pour quelle(s) raison(s) ? (Pourquoi ?) + éventuellement, les montrer sur une carte ?	
 Si vous deviez décrire la Vallée en Barret par des lieux, lesquels citeriez-vous ?	 Pour quelle(s) raison(s) ? (Pourquoi ?) + éventuellement, les montrer sur une carte ?	

LES CONNAISSANCES ET « L'ESPRIT » DU LIEU

Questions principales	Questions complémentaires	Questions de clarification
<p> Connaissez-vous les usages passés du site ? (son histoire ?)</p>	<p> Avez-vous pu observer des (êtes-vous au courant de...) changement(s) dans le paysage depuis que vous habitez ici?</p> <p>OU</p> <p> Êtes-vous au courant de...</p>	
<p> Pourriez-vous me parler du patrimoine de la Vallée en Barret?</p>	<p> Avez-vous des souvenirs ou des anecdotes attachés à la Vallée en Barret?</p> <p> Possédez-vous des documents relatifs au site et/ou à son histoire ?</p> <p> Que savez-vous de l'Aqueduc du Gier ?</p>	<p> Pouvez-vous m'en dire un peu plus ?</p>
<p> Qu'est-ce qui constitue selon vous l'identité de la Vallée en Barret ?</p>	<p> Pourriez-vous me dire quelles valeurs vous attachez à / vous inspire ce lieu ?</p> <p> Qu'est-ce qui constitue selon vous la spécificité de la Vallée en Barret?</p>	<p> Pouvez-vous me donner des exemples ?</p>
<p> Connaissez-vous l'usage principal du site aujourd'hui ?</p>	<p> Pouvez-vous me parler de l'Espace Naturel Sensible ?</p> <p> Connaissez-vous les actions menées dans le cadre de l'E.N.S. ?</p>	
Clôture		
Avez-vous quelque chose d'autres à ajouter concernant l'un des thèmes abordés au cours de cet entretien ?		



Questionnaire : « La vallée en Barret et vous »

1) Qui êtes-vous ?

1)• Vous êtes :

Un homme

Une femme

2)• Vous avez :

Moins de 12 ans

Entre 12 et 25 ans

Entre 25 et 65 ans

Plus de 65 ans

3)• Vous habitez :

Brignais

Chaponost

Soucieu-en-Jarrest

Ailleurs, précisez :

3a) Depuis combien de temps ?

2) Votre fréquentation

4)• Connaissez-vous le nom du site dans lequel vous vous trouvez ?

Oui

Non

5)• Est-ce la première fois que vous venez dans la Vallée en Barret ?

Oui

Non

5a) Si non, depuis quand fréquentez-vous la Vallée en Barret ?.....

.....

6)• A quelle fréquence venez-vous dans la Vallée en Barret :

Tous les jours

Plusieurs fois par semaine

Une fois par semaine

Une fois par mois

Moins d'une fois par mois

Précisez.....

7)• Comment connaissez-vous ce site ?

Grâce à un Office de Tourisme ou un Syndicat d'Initiative

Lequel ? Précisez.....

Grâce au bouche-à-oreille (amis, famille, ...)

Grâce à un journal ou un magazine

Lequel ? Précisez.....

Parce que vous habitez à proximité

Par hasard

Autres Précisez.....

8)• Savez-vous que ce site est classé « Espace Naturel Sensible » par le Département du Rhône ?

Oui

Non

9)• Savez-vous ce qu'est un « Espace Naturel Sensible » ?

Oui

Non

10)• Pouvez-vous me citer les communes sur lesquelles s'étend l'E.N.S ?

.....
.....
.....

11)• Savez-vous pourquoi ce site est classé « Espace Naturel Sensible » ?

.....
.....
.....

3) Vos activités

12)• Que venez-vous faire dans la Vallée en Barret ?

Promenade Randonnée (plus de deux heures de marche)

Promenade à cheval Jogging

VTT Visite de l'aqueduc romain

Autre Précisez.....

4) Que représente la Vallée en Barret pour vous ?

13)• Pourriez-vous me citer les trois choses qui vous plaisent le plus dans la Vallée en Barret ?

.....
.....
.....

14)• Trouvez-vous des choses déplaisantes ou gênantes dans la Vallée en Barret ?

.....
.....
.....

5) Le patrimoine de la Vallée en Barret

15)• Pourriez-vous citer des éléments du patrimoine de la vallée en Barret ?

.....
.....
.....

• Connaissez-vous... :

16) Les vestiges de l'aqueduc romain ?

Oui Non

17) L'existence d'anciennes guinguettes sur les bords du Garon ?

Oui Non

18) Les anciens moulins et le lavoir de la Vallée en Barret ?

Oui Non

19) L'ancien château de Montaland ou « Château des Italiens » ?

Oui Non

20) Les loges des champs ?

Oui Non

21) Le passé viticole de la Vallée en Barret ?

Oui Non

22)• Souhaiteriez-vous plus d'informations sur un ou plusieurs de ces sujets ?

.....
.....
.....

6) La mise en valeur du patrimoine de la Vallée en Barret

23)• Connaissez-vous les sorties organisées dans la Vallée en Barret par la Communautés de Communes de la Vallée du Garon (CCVG) ?

Oui Non

24)• Seriez-vous intéressés par... :

a) Une sortie « Découverte de la nature » ?

Oui Non

b) Une sortie « Découverte du patrimoine » ?

Oui Non

c) Une visite interactive avec un Smartphone* ?

Oui Non

25)• Possédez-vous un Smartphone ?

Oui Non

*Littéralement "téléphone intelligent", c'est un terme utilisé pour désigner les téléphones évolués, qui possèdent des fonctions similaires à celles des assistants personnels. Certains peuvent lire des vidéos, des MP3 et se voir ajouter des programmes spécifiques. (iPhone, Blackberry, ...)

26)• Seriez-vous intéressé par une autre forme de valorisation ?

.....
.....
.....

Questionnaire : « La vallée en Barret et vous »

DOCUMENT POUR LE CODAGE ET LE DEPOUILLEMENT DES QUESTIONNAIRES

Q1)

Un homme =1

Une femme =2

Q2)

Moins de 12 ans =1

Entre 12 et 25 ans =2

Entre 25 et 65 ans =3

Plus de 65 ans =4

Q3)

Brignais =1

Chaponost =2

Soucieu-en-Jarrest =3

Autres =0 (+précision)

Q3a)

Question semi-ouverte

Q4)

Oui =1

Non =0

Q4a)

Question semi-ouverte

Q5)

Tous les jours =1

Plusieurs fois par semaine =2

Une fois par semaine =3

Une fois par mois =4

Moins d'une fois par mois =5 (+ précision)

Q6)

Grâce à un Office de Tourisme ou un Syndicat d'Initiative)	=1 (+précision)
Grâce au bouche-à-oreille (amis, famille, ...)	=2
Grâce à un journal ou un magazine	=3
Parce que vous habitez à proximité	=4
Par hasard	=5
Autres	=0 (+ précision)

Q7)

Oui	=1
Non	=0

Q8)

Oui	=1
Non	=0

Q9)

Oui	=1
Non	=0

Q10)

Question ouverte

Q11)

Question ouverte

Q12)

Promenade	=1
Randonnée (plus de deux heures de marche)	=2
Promenade	=3
Promenade à cheval	=4
Jogging	=5
VTT	=6
Visite de l'aqueduc romain	=7
Autres (+ précision)	=0 (+précision)

Q13)

Question ouverte

Q14)

Question ouverte

Q15)

Question ouverte

Q16)

Oui =1

Non =0

Q17)

Oui =1

Non =0

Q18)

Oui =1

Non =0

Q19)

Oui =1

Non =0

Q20)

Oui =1

Non =0

Q21)

Oui =1

Non =0

Q22)

Question semi-ouverte

Q23)

Oui =1

Non =0

Q24a)

Oui =1
Non =0

Q24b)

Oui =1
Non =0

Q24c)

Oui =1
Non =0

Q25)

Oui =1
Non =0

Q26)

Question ouverte

ANNEXE V – Dépouillement du questionnaire

	Question fermée			Question semi-ouverte		Question ouverte		
Questionnaire n°	Question 1	Q 2	Q3	Q3a	Q 4	Q 5	Q5a	
1	2	4	1	22 ans	0	0	22 ans	
2	2	3	0 (Irigny)	10 ans	0	0	10 ans environ	
3	2	3	1	40 ans	1	0	pas d'info	
4	1	3	3	20 ans	1	0	20 ans	
5	couple		3	0 brindas	25 ans	1	0	depuis qu'ils y habitent
6	1 et 2		3	0 givors	15 ans environ	1	0	5/6 ans
7	1	2	1	18 ans	1	0	depuis que je suis petit	
8	1	3	0 thurins	10 ans	1	0	20 ans	
9	2	3	0 vourles	10 ans	1	0	1 an	
10	2	2	0 (lyon)	1 an	1	1	1 an	

Q6	Q7	Q8	Q9	Q10	Q11
1	4	0	1	non	protection nature
5 (5 fois par an)	0 (carte 25/000)	0	0	pas de réponse	protection nature
3	4	0	0	non	non
2	4	1	0	Soucieu, Brignais, Chaponost	protection nature
5 (1 fois par an)	5	0	0	non	non
4	2	0	1	brignais, chaponost	protection nature?
5 (printemps/été)	2	1	1	Soucieu, Brignais, Chaponost	protection nature
5 (2/3 fois par an)	0 (travail)	1	0	non	non
5 (2/3fois par an)	0 (CCVG)	1	0	brignais, chaponost	non
5 (2/3 fois par an)	2	0	1	non	protection nature

Q12	Q13	Q14	Q15
1	tranquillité/ ombre		non
1	ombre, rivière, eau, plat, proximité		voitures! (limiter les accès)
1 et 3	calme, eau, verdure		non
1, 2 et 6	calme, verdure, paysage		voitures le dimanche!
1 et 0 (baignade)	calme, fraîcheur, sauvage		non
6	ombre, paysages variés		voitures! (limiter les)
			aqueducs
			aqueducs
			chanvre, lavoir, acqueducs
			non

		accès)	
1 (baignade)	rivière, ombre, calme	non	acqueducs, guinguette
1	arbres, rivière, tranquillité	voitures, ordures, taons	acqueducs,
5 et 6	rivière	non	non
1, 2 et 7	calme, ombre	voitures, bruit	acqueducs

Q16	Q17	Q18	Q19	Q20	Q21
1	1	0	1	0	0
1	0	0	0	1	0
1	1	0	1	1	1
1	1	0	0	1	1
1	1	1	0	1	1
1	0	0	0	0	0
1	1	0	0	0	0
1	0	1	1	1	1
0	1	0	1	0	1
1	1	0	0	0	1

Q22	Q23	Q24a)	Q24b)	Q24c)	Q25
pas spécialement	0	0	0	0	0
aqueduc/cheminement de l'eau/	0	0	0	0	0
guinguette	0	1	1	1	0
guinguette, moulins	0	1	1	0	0
oui	0	1	1	0	1
pourquoi pas	0	0	0	0	0
non	1	1	1	1	1
non	1	1	0	0	0
non	1	0	1	0	1
acqueducs					

Q26
Non! Tranquillité
dangers (circulation et inondation: baisse de cuve)
panneaux(inciter les gens à rendre visite) et visites guidées
panneaux
guide, communication
panneaux
non
panneau
non

ANNEXE VI – Liste de contacts

LISTE DES CONTACTS					
REFUS	RDV PRIS	INDISPONIBLE/INCOMPATIBILITE EMPLOI DU TEMPS			
Nom	Qualité	Compléments	Contact 1	Contact 2	Adresse mail
M. ARMAND	Propriétaire de "L'auberge du Garon" à Brignais	Informations sur les biefs et l'ancienne guinguette	04 78 05 20 46		
Mme Emilie BRANDON	Office du Tourisme de la Vallée du Garon	(ou contacter Cécile CORDA ou Mme FERLAY)	04 78 45 09 52 (OT Vallée du Garon)		oti.valleedugaron@wanadoo.fr
M. Daniel FORNELLI-DELLACA		Généalogiste amateur (http://d.fornellidellaca1.free.fr/), descendant des habitants du château de Montaland	06 83 48 08 40	46, rue charles fourrier, oullins	
Mme Annie FORNELLI-DELLACA	Elue à Chaponost	Riveraine du site, membre du Comité de suivi	06 71 14 44 57	09 52 36 28 40 (Domicile)	anniefornelli@voila.fr
Mme Véronique LACOSTE	Elue à Soucieu	Membre du Comité de suivi de la Vallée en Barret	04 78 05 26 33 (Mairie de Soucieu-en-Jarrest)		veronique.lacoste-cailliau@chello.fr
M. Gilles DESFORGES	Elu à Brignais	Membre du Comité de suivi de la Vallée en Barret			
Mme Marie-Thérèse MAUCOUR	Elue de Brignais et de la CCVG	Présidente du Syndicat de l'Aqueduc Romain du Gier (SIARG)	04 78 05 12 36	06 03 20 58 09	
M. Christian MORI	Service "Aménagement et urbanisme" de la ville de Brignais	Possède d'anciennes cartes postales (début XX ème), figurant notamment une guinguette sur les bords du Garon. Lui parler du "moulin" à Brignais, desservi par un bief encore visible par endroits.	04 78 05 62 09	06 60 29 62 12	mori@mairie-brignais.fr
Mme Pascale PAULY	Elue à Chaponost	Riveraine du site, membre du Comité de suivi	06 70 74 16 31	04 78 16 90 68 (Domicile)	pascale.pauly@orange.fr
Mme Jeanine GILARDONE	Présidente de l'association "Les Amis du Vieux Brignais"	Envoi d'un courrier de présentation	04 78 05 24 26		
M. Gilbert PRADEL	Président de l'association "Histoire et Patrimoine de Chaponost"	Envoi d'un courrier de présentation	04 78 45 50 16		
M. Claude PERROUIN	Président de l'association "Patrimoine en Pays Mornantais"	Envoi d'un courrier de présentation	04 78 19 71 23		
Mme Manuelle BERETZ	Animatrice à la FRAPNA		06 21 98 92 60		manuelle.beretz@frapna.org
Mme Noémie BERTHELOT	Animatrice à Naturama		06 80 07 29 87		noemie.naturama@yahoo.fr
L'ARAIRE - M. H. Bougnol, président	Association d'histoire et de patrimoine en Pays Lyonnais		04 78 45 40 37 (centre de documentation, Messimy)	04 78 81 07 79 (Maison d'expositions, Yzeron)	
M. Maurice CROUZET	Riverain, membre de l'association Histoire et Patrimoine à Chaponost		04 78 05 10 59		
M. François PORTET	Ethnologue à la DRAC		04 72 00 44 27 (Secrétariat)		portet.f@orange.fr
Mme Kris LUND	Riveraine		06 30 99 95 50		
Melle Mathilde PONCET	Chargée de mission	Association Nature Nord Isère LO PARVI (Trept 38440) - Gestion d'E.N.S.	04 74 82 48 62		
M. Arnaud PICARD	Chargé de mission Environnement (COPAMO)		04 78 44 98 54		
Mme Suzanne CEYSSON	Elue à Chaponost	En charge du patrimoine et des personnes âgées			s.ceysson@mairie-chaponost.fr
Mme Irma FORNELLI	Riveraine		04 78 45 50 72		

ANNEXE VII – Inventaire

INVENTAIRE							
REFERENCES			CARACTERISTIQUES DE L'OBJET				
Numéro d'inventaire	Désignation	Nom du propriétaire	Nature	Dimensions	Datation	Fonction d'usage	Observations
1	Chaponost - Château et Moulin de Montaland	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	
2	Chaponost (Rhône) - Château Montaland et la ferme	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	
3	Brignais - Château Montaland	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	Vignes
4	Brignais - Château Montaland	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	Vignes
5	Brignais (Rhône) - Château Montala	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	Hiver
6	Brignais (En Baret) - Les bords du Garon	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	
7	Brignais (Rhône) - Les Aqueducs Romains (En Barret)	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	Agriculture
8	Brignais (Rhône) - Vestiges des Aqueducs Romains qui amenaient l'eau à Lyon	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90			
9	Brignais - Les Aqueducs de Barret	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90	1909	Carte postale	Vignes
10	Chaponost - Aqueducs de Montaland	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90	1909	Carte postale	Agriculture + Légende
11	Brignais (Rhône) - Bords du Garon	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	
12	Chaponost - Une cascade du Garon	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90	Illisible	Carte postale	
13	Brignais - Aqueducs Romains en Barret	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90	Illisible	Carte postale	
14	Chaponost (Rhône) - Aqueducs romains	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	
15	Brignais (en Baret) - Les Aqueducs	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	
16	Brignais - Promenade sur le Garon	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90	Illisible	Carte postale	
17	Chaponost - Bords du Garon et Aqueducs de Montaland	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	Hiver + Légende
18	Vallée de BARRET - Aqueduc Romain	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	Agriculture
19	CHAPONOST (Rhône) - Le Vallon du Garon	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90	Années 50	Carte postale	
20	CHAPONOST (Rhône) - Le Vallon du Garon	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90	Années 50	Carte postale	
21	Brignais (Rhône) - Les Aqueducs du Garon (en Barret)	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	Jumelle de la photo 22
22	Chaponost (Rhône) - Les Aqueducs du Garon (en Barret)	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	Jumelle de la photo 21
23	Chaponost - Aqueducs de Montaland	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	Légende
24	BRIGNAIS (En Baret) - Les Aqueducs	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	
25	Chaponost (Rhône)	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	Légende
26	Chaponost (Rhône)	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	Légende
27	Brignais - En Barret - Cascade de la Levée	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	Agriculture
28	CHAPONOST (Rhône) - Les bords du Garon (en Barret). La cascade	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90	1914	Carte postale	Jumelle de la photo 29
29	BRIGNAIS (Rhône) - Les bords du Garon (en Barret). La cascade	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	Jumelle de la photo 28
30	BRIGNAIS (Rhône) - La cascade du Garon	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	
31	BRIGNAIS (Rhône) - Le Garon	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90	1906	Carte postale	
32	BRIGNAIS - Pont Rustique sur le Garon	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	
33	BRIGNAIS - Passerelle sur le Garon	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90	1910	Carte postale	
34	BRIGNAIS (en Baret) - Pont rustique sur le Garon	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90	?	Carte postale	
35	BRIGNAIS - Etablissement champêtre sur les bords du Garon	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90	1911	Carte postale	Guinguette
36	Brignais (Rhône) - Les Bords du Garon	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90	?	Carte postale	Pêcheurs
37	BRIGNAIS - Promenade sur les bords du Garon en Barret	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	Guinguette
38	BRIGNAIS (Rhône) - Les Bords du Garon	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	Colorisée
39	LYON en 1850 - Ruines d'Aqueducs Romains près de Brignais	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	Reproduction d'une gravure ?
40	Brignais (Rhône) - Aqueduc du Barrey (Dos du Chameau)	M. Daniel Fornelli-Dellaca	Carte postale ancienne	140 x 90		Carte postale	

- **Association « Les Amis du Vieux Brignais », 1988.** *Brignais. Images du Passé*, Maury (Imp.), 76 p.

Album de cartes postales anciennes – Un chapitre sur la vallée de Barret et les aqueducs

La Vallée en Barret

- ➔ La vallée de Barret a toujours été un lieu de promenade – la partie la plus proche de Brignais était particulièrement appréciée, très verdoyante et agréable. De nombreuses passerelles enjambaient la rivière depuis la guinguette Henry (un peu en amont de l'actuelle piscine) jusqu'à la levée alimentant le moulin Montaland. Date de construction estimée à la fin du XIX^e siècle. Nouveau pont d'accès à la guinguette en 1925.

La guinguette Henry

- ➔ Dans les années 1920, on y trouvait des jeux de boules, une piste de danse en terre battue, de nombreuses tables et des bancs rustiques. L'ambiance musicale était assurée par un piano mécanique.
- ➔ Grande affluence dominicale, constituée en grande partie par des visiteurs arrivant à Brignais par tramways complets.
- ➔ Une buvette (en dur), où l'on préparait des assiettes de charcuterie, des omelettes ou de la friture apportés par des serveurs. On y buvait du vin, de la bière et de la limonade.
- ➔ Derrière la guinguette Henry, levée pour le bief du moulin Charvolin, qui constituait un plan d'eau où se pratiquait le canotage.

La guinguette Magot (de nos jours, l'Auberge du Garon)

L'aqueduc du Gier

- ➔ Passage en siphon de la vallée du Garon. Le réservoir de chasse se trouve à Brignais (lieu-dit de la Gerle) et le réservoir de fuite sur une colline de Chaponost (La Gagère)
- ➔ N'a jamais été réellement entretenu, et a souvent été utilisé comme « carrière ».

La cascade sur le Garon

- ➔ A hauteur des aqueducs, constituée suite à l'effondrement dans le lit de la rivière de gros blocs de l'aqueduc. Une levée a ainsi été créée en amont, d'où partait un bief conduisant l'eau à la ferme Vial (un ancien moulin ?). Il est probable que certains

blocs aient été disposés intentionnellement pour faciliter la création de la retenue d'eau. Cette cascade n'existe apparemment plus aujourd'hui.

• **Union des Sociétés Historiques du Rhône, 2004.** *Vourles et sa région, Actes des journées d'études 2003*, Ed. Université Jean Moulin Lyon 3, 168 p.

Dix articles concernant divers aspects de l'histoire et du patrimoine de la Vallée du Garon et de ses environs, dont un traite des moulins du Garon à Chaponost et Brignais :

DAVID P., GILARDONE J., 2003. *Les moulins du Garon à Chaponost et Brignais*, Vourles et sa région, p.105-126.

Généralités

- ➔ Moulins depuis longtemps désaffectés. Il ne subsiste que peu de traces visibles dans le paysage.
- ➔ Moulins à eau, usages pour farines et chanvre. Techniquement, on trouve des moulins à roue horizontale, verticale, ainsi que des « battoirs » (meule roulante, et non tournante), aussi appelés « battous » dans la région.
- ➔ On trouve les traces d'au moins sept moulins sur le Garon, mais deux seulement dans l'actuel périmètre de l'Espace Naturel Sensible de la Vallée en Barret.

Reconstitution à l'aide des cartes et plans anciens

- ➔ Carte de Cassini de 1758 : on trouve deux moulins dans la Vallée en Barret, un à Chaponost, un à Brignais. Il en existe quatre en amont de la confluence avec le Furon, sur les communes de Thurins et Messimy (hors du périmètre de l'ENS), ainsi qu'un en aval, dans le centre (actuel) de Brignais.

Moulin de Chaponost

- ➔ Appelé le moulin Chaize, ou Montaland, ou du Barret. Il est établi en amont du pont-siphon de l'aqueduc du Gier, sur la rive gauche. Il appartenait à l'époque du terrier contamaine (1732-62) à M. Chaize (« maître des ports » à Lyon - cf. *Chaponost en Lyonnais* par l'abbé Jomand).
- ➔ Sur le cadastre napoléonien, on peut distinguer :
 - *Une prise d'eau*, qui se fait grâce à une levée établie à l'amont immédiat de la confluence avec le Furon.
 - *Cette levée* fonctionne comme un petit barrage, créant un plan d'eau à niveau constant avec une vanne pour l'alimentation du bief. La crête sert de déversoir de crue.

- *Un bief* long d'environ 800 mètres, qui achemine l'eau vers un bassin d'accumulation, appelée *écluse*, juste en amont du moulin. La restitution a lieu immédiatement après le moulin, qui est proche du lit du Garon.
- ➔ Caractéristiques techniques, d'après l'ingénieur Perrey, en 1853: « Le mouvement est donné à la meule à grains par une roue à augets de 2 mètres 50 de diamètre, et au battoir par une roue horizontale. La hauteur de chute est de 2 mètres 36 et 2 mètres 81. Il y a trois mois de chômage par an suite au manque d'eau »⁵².
- ➔ Le plan de M. Vindry, géomètre originaire de Soucieu, daté de 1925, montre qu'un lavoir a été installé près du bief, à mi-chemin entre la levée et le moulin. Il comportait « un local chaudière ». Il ne subsiste aujourd'hui que des murs qui tombent en ruines ainsi que le bassin, peu à peu recouverts par la végétation.
- ➔ Le moulin a dû être arrêté au début du XX^{ème} siècle. M. Fornelli-Dellaca a confirmé que ses aïeux ne l'avaient jamais utilisé – ils avaient racheté la propriété en 1923. Les anciens bâtiments abritant le moulin ont été remplacés par d'autres aujourd'hui.

Il faut noter qu'un ancien moulin existait près de l'ancien pont Salet (situé sur l'actuel chemin du Corrandin, anciennement la route de Chaponost à Soucieu), avec un bief assez court (150 mètres env.) terminant dans une écluse (bassin-réservoir). Ce moulin était déjà en ruines sur le plan terrier Contamine (1732-62).

Moulin de Brignais

- ➔ Deux moulins à eau ont été recensés, dont l'un dans l'actuel centre ville, que nous laisserons donc de côté pour nous concentrer sur le moulin dit « de Barrey » ou « de Barret » (à ne pas confondre avec son homonyme de Chaponost)
- ➔ Le moulin de Barret, aujourd'hui disparu, était situé sur le territoire de la commune de Brignais, sur la rive gauche du Garon, en amont du centre-bourg. Son emplacement correspond à l'actuelle maison située au croisement des chemins de Barret et du Gué, à l'entrée de l'E.N.S.
- ➔ Ce moulin est très ancien ; il est évoqué par un document appelé le « Cartulaire Lyonnais », dont la charte 766, datée de l'an 1280, mentionne l'existence « d'une tuilerie, d'un moulin et du bief y amenant l'eau ». Le moulin serait même antérieur à cette date, l'ensemble de ces immeubles appartenant « depuis des temps immémoriaux » à la famille d'un dénommé Zacharie de Conchyns.

La levée pour la prise d'eau avait été établie immédiatement à l'aval du moulin Montaland de Chaponost, profitant ainsi de l'eau restituée, et légèrement en amont des ruines du pont siphon de l'aqueduc (voir plan Fornelli Dellaca). La distance depuis la prise d'eau jusqu'au

⁵² PERREY A., 1853. Etudes hydrauliques sur les ruisseaux du Lyonnais, in. L'ARAIRE, n°117, juin 1999, p.70

moulin était de 875 mètres et la longueur du canal de restitution de 350 mètres, soit au total 1225 mètres. Selon l'ingénieur Perrey, « Moulin et battoir Bibet à Brignais. Il y a un moulin et un battoir accolés, et recevant le mouvement au moyen de roues horizontales. Chômage par manque d'eau, 3 mois par an ? La hauteur de la chute était respectivement de 2 mètres 36 et 2 mètres 81 ».

Historique : en 1280, Zacharie de Conchyns est propriétaire. Le 31 octobre 1777, crue du Garon qui divise le cours de la rivière, privant ainsi d'eau le moulin de barrey ; Le moulin aura cessé son activité à la fin du XIX siècle. Il en restait quelques vestiges au début des années 1980. Aujourd'hui, tout a disparu , sauf la meule en pierre que l'on peut encore voir dans un jardin et le petit pont sur le canal de restitution.. En amont, on distingue encore le tracé du bief ainsi que le réservoir d'eau en contrebas de la route menant de Brignais a l'aqueduc.

Les deux moulins de la vallée en Barret sont très anciens. Ils n'existent plus aujourd'hui, sauf dans les archives et les mémoires de certains. Ils permettaient la fabrication de pain, avec la farine grâce au blé et a l'orge. Ils permettaient également à travailler le chanvre, grâce aux battoirs dont ils étaient équipés. A proximité du moulin de Barret se trouvait une guinguette.

• **JOMAND Joseph, 1966.** *Chaponost en Lyonnais*, Imprimerie du Bâtiment (Lyon 6ème), 2° Ed., 1983, 355 p.

Ouvrage retraçant l'histoire de la ville de Chaponost, à partir d'un important travail d'archives. Deux passages intéressants concernent l'histoire agricole.

Le terrier Contamine, établi entre 1732 et 1762, donne, pour une superficie légèrement supérieure à celle d'aujourd'hui, la répartition de l'utilisation du terroir :

Terres (cultivées) 982 Ha

Vignes 263 Ha

Prés 240 Ha

Bois 125 Ha

Bruyères et broussailles 30 Ha

Hermières et champéages 41 Ha

Cheneviers 3 Ha

Jardins 2 Ha

Terres et vignes

- ➔ les terres labourables sont pour la plupart situées à l'ouest et au nord ouest de la commune. Au contraire, tous les coteaux étaient couverts presque exclusivement de vignes. A elles seules, terres et vignes couvrent les trois quarts du pays. En comparaison, en 1960, les terres à blé ne représentent que 60 hectares, et les vignes moins de 70 hectares.

La productivité est faible ; environ 1760 hectolitres de blé et 100 d'avoine.

La vigne : la production totale du vignoble devait atteindre environ 2900 hectolitres. Rendement faible : moins de 3000 hectolitres pour 263 hectares, alors qu' »en 1944 ou 1955 (RGA), les déclarations de récolte atteignent ce montant pour moins de 75 hectares. Qualité pas terrible, ne se garde pas/

Prairie et élevages

- ➔ ils sont presque tous situés dans les bas fonds ou sur les pentes où ils peuvent être irrigués, soit par les sources naturelles, soit par les eaux de ruissellement. Irrigués ou non, les prairies étaient trop peu nombreuses et trop mal entretenues pour permettre un élevage important « La rareté du fourrage et le défaut de paquetage ne permettent pas aux cultivateurs d'avoir autant de bêtes à cornes qu'il serait nécessaire pour l'exploitation de leurs fonds, et pour fournir à l'engrais qu'exige surtout la qualité des fonds.

Les vaches servent d'abord au travail attelé et à produire du fumier, et non du lait.

Les gens les plus pauvres ont des moutons et des chèvres, et les mènent paître n'importe où ; aussi ne les aime-t-on pas. Le cheptel de chèvres s'accroît régulièrement pendant tout le XIX siècle.

Les bois

- ➔ sont surtout boisés le vallon du Merdary et les ravins dévalent vers le Garon, comme aujourd'hui. Plusieurs autres petits bois ont disparus.

Phylloxéra

- ➔ crise débute vers 1880 ; peu de réactions de la part des élus et des habitants. En octobre 1885, le maire provoque la formation d'un syndicat pour sauver ce qu'il reste du vignoble, mais c'est trop tard. Neuf dixièmes du vignoble ont été détruits (des 300 ha ne subsistent qu'un peu plus de 23 ha). Pourquoi ? Le traitement est cher, avec des résultats aléatoires. Il vaut mieux dès lors arracher les vignes et planter des cépages américains (naturellement résistants à l'insecte) (soit des replantations avec plants directs, la pluparts optant pour hybrides sur porte greffes américains ; c'est également le début de la culture de la fraise.

Au début du siècle, le vignoble est pratiquement reconstitué, et les terrains on retrouvé leur valeur foncière d'avant crise. En 1906, l'enquête sur la situation du vignoble donne 298 HA de vignes à Chaponost. Cependant, la quantité ne compense pas la qualité, assez médiocre, des nouveaux plants, et les années suivant 1906 (production record de 10000 hectolitres) verront le déclin définitif de la culture vinicole.

• **Conseil Général du Rhône, 1999.** *Préinventaire des monuments et richesses artistiques (Chaponost)*, Imprimerie Bosc France (Oullins), 190 p.

Au lieu-dit Combaremebert, quatre carrières d'un assez beau granit, un peu gris bleuté, exploitées plus ou moins simultanément (dimensions : 75 x40, 60x50, 60x25, 25x25, profondeurs légèrement inférieures a 10 mètres. On en extrayait du tout venant constitué de caillasses de différents calibres servant de blocage ou de couche de base dans les travaux routiers ; les parties les plus saines de la roche étaient destinées à la construction la pierre de taille ou l'ornementation. On ne connaît pas la date du début d'exploitation, mis on suit que toute activité a cessé un peu avant 1945. Ces carrières sont à présent toutes comblées, sauf la carrière n°1, qui est remblayée aux deux tiers de sa surface. On a découvert dans plus près de l'une d'elles des tombes burgondes ou merovingiennes en 1942, fouillées en 1953 par le chanoine Jomand.

Loges des champs

- ➔ la grande dispersion du sol sur la commune de Chaponost, réparti en cultures céréalières, vignes, prés et bois, avait eu pour effet un important morcellement des propriétés, après la révolution, le nombre de petits propriétaires a fortement augmenté. Pour faciliter leur tache dans des parcelles souvent éloignées de leur habitation, beaucoup ont alors construit des petits bâtiments rudimentaires, les cabanes (à la fois abri, entrepôt et réceptacle pour l'eau de pluie). Sur la commune de Chaponost, 58 ont été recensées.
- ➔ A différents états : certaines en ruine, d'autres encor utilisées et bien entretenues. De plan rectangulaire, toit a deux pans, en pierre, le plus souvent en pisé, crépi ou non, sur un soubassement de blocage. Certaine plus récentes en moellons ou mâchefer. Tuiles : rondes, mécaniques ou fibrociment.
- ➔ Une seule ouverture pour la plupart, montants en pierre et linteau en bois le plus souvent. Un bon quart des loges ont un étage ou un demi étage, pour entreposer le foin, parfois un râtelier et font office de écurie

Le château de Montaland

- ➔ imposante et massive maison bourgeoise, construite en 1853 par Gérard Joseph Vespre, famille de négociants lyonnais, avec le moulin. Rajout plus tard des deux tours carrées. Ruine en 1992

Moulins

- ➔ Plusieurs le long du Garon, trois attestés sûrement rive gauche Chaponost.